IMT Nuremberg Archives

H – 5039

International Court of Justice

H5039-0001A

TABLE DES MATIERES

LA JUSTICE ALLEMANDE DANS LES PAYS DE L'OUEST

		Pages de l'exposé des faits
		2
715 P.S.	Télégramme Speerle à OKW 6 Juin 1943 sur la déporta tion de généraux Fra nçais en Allemagne.	
720 PS	Mémorandum secret de l'Etat-Major général du 31 Mai 1943 sur arrestations d'officiers français.	2.-
723 PS	Télégramme SCHLEIER au Ministre des Affaires Etrangères du 5 Juin 1943 sur mesures à prendre pour éviter l'évasion d'officiers Français	2.-
F.417	Lettre OKW à la Commission d'Armistice Allemande du 23 Aout 1944 sur le transfert en Allem a gne des généraux Français.	2.-
1723 PS	Décret du 25 Janvier 1938 sur la détention da protection	3.-
L.215	Arrestation de 25 Luxembourgeois pa r le SD	3.-
F.278	Lettre du Ministère Affaires Etrangères à la Commission d'Armistice du 18 Septembre 1945 sur la détention de protection	4.-
F.501	Circulaire MbF. du 10 Avril 1942 sur la déportation vers l'Est à titre de représailles.	4.-
834 PS	Lettre de la Commission d'Armistice Allemande 10 Aout 1944 sur "Nuit et Brouillard"	4.-
M.K.56	Télégramme JODL du 22/9/43 sur la déportati n des Juifs Danois	6.-
F.555	Enquête de Police du 9 Octobre 1944 sur le régime de la prison de Montluc -LYON	6.-
F.556	Déclaration MOUSSON sur régime de la prison de MARSEILLE	6.-

.....

H5039 - 0002

		Pages
F.558	Enquête du Service Américain d'Information sur la prise de Poitiers	7.-
F.560	Enquête du service Américain de Recherche des Crimes de Guerre sur les prisons du Nord de La France	7.-
F.561	Enquête du Service Américain de Recherche sur les Crimes de Guerre sur les prisons de BORDEAUX.	7.-
F.571	Enquête du même service sur la prison de LOOS (Nord)	7.-
F.563 et F.564	Enquête sur la prison de BOURGES	7.-
F.565	Déclaration PEYROT sur tortures subies à MARSEILLE - Déclaration CROASSOUS sur tortures subies à MARSEILLE	8.-
F.567	Enquête du Service Américain de Recherche des Crimes de Guerre sur la prison de BESANSON	9.-
F.689	Enquête du même Service sur la Prison du MANS	9.-
F.690	Enquête du même service sur les tortures subies par les détenus à MORLAIX	9.-
F.691	Déclaration de Mr. JULY sur tortures subies à DREUX	9.-
F.692	Déclaration de MM. BOUR et LEONARD sur tortures subies à METZ	9.-
F.693	Enquête du Service Américain de Recherche des Crimes de Guerre sur tortures infligées aux détenus à CAHORS	9.-
F.565	Déclaration de Mr. VAPHOPOULOS sur tortures subies à MARSEILLE	IO.-

H5039 - 0003

		Pages
F.694	Enquête du Service américain de Recherche des Crimes de Guerre sur la prison de QUIMPERLE	IO.-
F.575	Enquête du même Service sur tortures subies par les détenus de la prisnn de CLERMONT-FERRAND	IO.-
	Extrait d'une brochure du Reichsfuhrer S.S. intitulée "Lutte contre les "Bandis"	II.-
L.89	Lettre du Chef de la Police pour le District de RADOM du 24 Février I944 sur "l'intérrogatoire renforcé"	I2.-
L.90	Ordre KEITEL du I2 Décembre I94I sur "NACHT und NEBEL"	I3.-
F.695	Parizer Zeitung du 22 Octobre I94I	I3.-

-:-:-:-:-:-:-

H5039 - 0004

715 PS

-465-

(General des Waffen S.S)
Office de Télétypie : G.W.A.S.L. (Sicherunpslisten)
N° 05925

Reçu : le 6-6-1943
à : 14 h.25
de : Service d'information de l'Armée Ex2
par : Winter

AFFAIRE SECRETE DE COMMANDEMENT

AFFAIRE RESERVEE AU COMMANDEMENT

TRANSMISSION PAR OFFICIER EXCLUSIVEMENT

Expedié: par O.K.W./Etat-Major de Commandement de la Wehrmacht
Service du Courrier
le : 6-6-1943 à 14 h.35
par : 66I249 I43

Télétype: ici: G.W.A.S.L., Capitaine SCHULER
ici: Service de Renseignements de l'Armée Ex2, Lt. M. JABLONSKI

Extreme urgence : Service de renseignements Ex2 3993 du 6-6-1943 . 13.15

Extreme Urgence : Affaire secrete de Commandement
Affaire réservée au Commandement
Transmission exclusivement par Officier

A l'O.K.W/ Etat-Major de Commandement de la Wehrmacht.

Référence: Votre lettre télétype N° 002599/43 affaire secrète du Commandement du 1-6- 43

Objet Mesures à prendre contre des Officiers français.

En accord avec l'Ambassade d'Allemagne à Paris et avec le Chef de la Police de Sécurité et du Service de Sécurité (S.D.), le Commandement Supérieur à l'Ouest fait les propositions suivantes:

1°- Les Officiers généraux ci-dessous énumérés seront arretés et transférés en Allemagne en détention d'honneur.

Les généraux de l'Armée:

FRERE , GERODIAS , CARTIER , REVERS , DE LATRE de TASSIGNY, FORNEL de la LAURENCIE, ROBERT DE SAINT-VINCENT, LAURE, DOYEN, PISQUENDAR, MITTELHAUSER PAQUIN,

Les généraux de l'Armée de l'Air:

BOUSCAT, CARAYON, DE GREFFIER d'HARCOURT, MOUCHARD MENDIGAL, ROZOY.

Les Colonels : LORIOT et FONCK

.....

H5039 - 0005

Il s'agit en l'occurence de généraux dont les noms ont u e valeur de propaga nde en France et à l'étranger, ou dont l'attitude et les capacités représentent un danger.

Les officiers de Marine sont éxeeptés pour la raison, qu'u certain nombre d'amiraux, par suite de l'influence qu'ils exercent sur les ouvriers des chantiers maritimes, collaborent loyalement à la réalisa tion du programme de construction de sous-marins et que toute pertubation de cette production, par une vague d'arrestations, doit être évitée.

La da te et l'éxécution de ces arrestations, dépendent pratiquement du fait, à savoir quand le service de sécurité (SD) parviendra à découvrir le lieu de séjour des interessés.

2°- De plus, le service de renseignements en France (Arbeitsstabes Irankreich) a choisi da ns le fichier d'officiers environ I20 officiers qui se sont signalés par leur attitude anti-allemande durant les deux dernières annees. De son côté, le service de sécurité (SD) a donné une liste de I30 officiers, préalablement accusés. Après la compilation de ces deux listes, l'arrestation de ces officiers pour une date ultérieure, dépendant de la situation, sera préparée.

3°- Il appa rait comme pa rticulièrement important de mettre la main sur des officiers de tout grade, faisant partie de l'"Armée Secrète". Ce sont eux, avant tout, les éléments agissants qui, par une organisation de sabotage dirigée militairement, peuvent devenir un danger réel pour les mouvements d'opération. Ils séjournent principalement dans les territoires occupes par les Italiens (Haute-Savoie)

4°- Le prétendu rassemblement d'officiers dans le Ministere de Vichy a été contrôlé, le 5 Juin, sur les lieux et de façon approfondie, dans démarches officielles auprès du Gouvernement Français par le Général von Neubronn. Il est apparu qu'il n'existe aucun motif pour formuler, au sujet de l'effectif du personnel, d'objections sérieuses

5°- Le Général chargé du système des transports de l'Ouest a refusé toutes les demandes de l'Administration des Chemins de Fer Français tendant à engager d'anciens officiers français.

6°- En ce qui concerne tous les officiers de l'Armée française de l'armistice, le chef de la police de sécurité et du service de sécurité, en collaboration avec le Commandement Supérieur Ouest, organise au cours d'un contrôle policier ayant lieu le même jour, dans tout le territoire, un contrôle de domicile et de l'occupation professionnelle.

.....

H5039 – 0006

7°- Comme mesure de représailles, les familles des personnalités suspectes, ayant déjà rejoint la dissidence, ou qui la rejoindront dans l'avenir, seront transférées en tant qu'internés en Allemagne ou dans les territoires de l'Est de la France, mais la question épineuse d'hébergement et de surveillance doit être, tout d'abord, résolue. On doit envisager ensuite, comme une mesure, ultérieure, le retrait de nationalité française et la confiscation des biens déjà réalisée dans d'autres cas par Laval.

8°- Le succès des mesures proposées ne sera probable qu'à condition qu'une action simultanée et consuite selon un plan d'ensemble puisse être entreprise dans les zônes d'occupation allemande et Italienne de la France. Il sera nécessaire à parvenir, tout au moins en ce qui concerne cette action, d'obtenir une liberté d'action pour la police allemande dans les territoires occupés par les italiens, ce qui lui reste interdit jusqu'à ce jour.

Par ordre signé SRERRLT , Commandant suprême Ouest I.C. N° I030/43
Affaire secrète du Commandement
Affaire réservée au Commandement

-:-:-

720 PS

W F St/ Qu. (Verw.) 31.5.1943.

AFFAIRE SECRETE

Objet: Fuite à Alger du Général Georges, ancien Chef de l'Etat-Major Général français.

RF-246

Remarque

Sur un ordre verbal du Chef du WFSt.

1.) I c, doit veiller, si les enquêtes ordonnées ont déjà commencé, à ce qu'elles soient faites de telle sorte que les arrestations envisagées n'aient en aucun cas de retentissement.

2.) Qu : doit préparer avec le service de contre-espionnage étranger pour le Haut Commandeur à l'Ouest un ordre basé sur le fait que le Führer, après la fuite du Général Georges, a ordonné l'arrestation de tous les officiers de l'ancienne armée française soupçonnés de s'être enfuis.
Dans la préparation de l'ordre, il faut examiner si les officiers français doivent être transportés dans des camps de prisonniers de guerre, internés ou détenus d'une autre manière.

3.) Qu : doit annoncer aux Affaires Etrangères que l'Ambassadeur Rowel a entendu l'ordre du Führer et en a informé le Ministre des Affaires Etrangères du Reich. Il ajoutera que l'OKW n'entreprendra d'abord rien avant une déclaration des Affaires Etrangères.

4.) Qu : présente un télégramme adressé au Haut Commandant à l'Ouest et ordonnant à ce dernier de faire des propositions en vue de l'exécution de l'ordre.

Il faut signaler la participation des Affaires Etrangères par l'intermédiaire de l'OKW.

Signé : Illisible.

H5039 – 0007

723 PS

RF-295

C O P I E.

Télégramme (chiffré)

Paris, le 5 Juin 1943

Reçu le 6 Juin 1943 à 1h,25

Nr. 3678 du 5.6.1943 Très urgent !

Au Ministre des Affaires Etrangères

Suite du rapport télégraphique
Nr. 3651 du 5.6.1943.

Au cours de la conférence qui a eu lieu hier avec les représentants du Haut-Commandement sur le front Ouest et du service de sécurité SD, l'accord suivant a été réalisé au sujet des mesures à prendre :

1.) Ces mesures doivent avoir pour but de rendre impossible par des mesures préventives de sécurité l'évasion de France d'autres militaires connus, et, par la même occasion, d'empêcher ces personnalités d'organiser, elles-mêmes ou en cas d'une tentative de débarquement anglo-saxon en France, un mouvement de résistance.

Les personnalités auxquelles ces mesures s'appliquèrent appartiennent toutes à un milieu d'officiers qui, par leurs rangs et leur expérience ou par leur nom renforceraient de façon capitale le commandement militaire ou le crédit politique de la dissidence au cas, où ils se décideraient à s'y joindre.
Dans le cas d'opérations militaires en France, il faudrait les considérer comme ayant la même importance.

H5039 – 0008

H5039 – 0009

De plus, des mesures de sécurité doivent être prises à l'encontre de tous les autres officiers, dont l'activité anti-allemande dans le passé est un fait prouvé et qui, on peut l'admettre avec certitude, profiteront de la première occasion, pour rejoindre la dissidence, ou pour exercer une activité dans le cadre de l'armée secrète au cas d'une tentative de débarquement.

A côté et indépendamment de ces mesures qui ne touchent qu'un cercle restreint de personnalités, on exécutera toutes les autres actions qui, d'après les observations et les constatations du service de sécurité SD et du contre-espionnage, s'avèreront comme nécessaires, elles seront, d'une façon continue, menées à bonne fin.

2.) On propose, comme action immédiate, l'arrestation et la détention d'honneur des officiers supérieurs ci-après énumérés qui, par leur nom, leur rang et leur expérience représentent un danger politique et dont on peut supposer qu'ils désirent rejoindre la résistance.

La liste a été établie en accord avec le Haut Commandement à l'Ouest, le Chef de la Police de Sécurité et le Général de l'Armée de l'Air à Paris.

A. - <u>Armée de terre.</u>

1.) Général Cartier, 66 ans
2.) Général Doyen, 62 ans, actuellement Président de la Commission d'Armistice à Wiesbaden.
3.) Général Frère, 62 ans, Commandant de la 2è Région Militaire à Avignon.
4.) Général Gérodias, 61 ans, Inspecteur Général de l'Infanterie.
5.) Général Laure, 62 ans, dernièrement Secrétaire Général du Chef de l'Etat.
6.) Général Formel de la Laurencie, 64 ans, Délégué Général du Gouvernement français dans les territoires occupés jusqu'au 15.12.4(
7.) Général Mittelhauser, 70 ans, depuis 1938 mis en disponibilité.
8.) Général Paquin, 51 ans, Chef adjoint de l'Etat Major Général.
9.) Général Piquendar, 60 ans, Commandant de la 1è Région Militaire à Clermont-Ferrand.
10.) Général Revers, 52 ans, Chef de l'Etat-Major Général du Haut Commandement des Forces Armées Françaises sous Darlan.
11.) Général Robert de Saint Vincent, 61 ans, Commandant de la 14è Division, Lyon.
12.) Général de Lattre de Tassigny, 54 ans, Commandant de la 16è Division, Montpellier.

H5039 - 0010

B. Armée de l'Air.

1.) Général de l'Aviation Bouscat, 52 ans, jusqu'en 1938 commandant de la Région de l'Air d'Afrique, en 1940, Chef de l'Etat-Major de l'Armée de l'Air.
2.) Général Karayon, 48 ans, Chef de l'Etat-Major de la Défense Aérienne de la Métropole.
3.) Colonel Fonck.
4.) Général de division de Geffrier, 50 ans, avant la guerre attaché de l'Air à Berlin, après l'armistice, Commandant de la 1è Région de l'Air.
5.) Général de l'Armée de l'Air d'Harcourt, 58 ans, avant la guerre Commandant de l'aviation de chasse. Après l'armistice, il réside à Vichy, avec des fonctions correspondant à peu près à celles du chef de l'aviation civile; très apprécié dans les cercles militaires et civils, ne s'est pas montré anti-allemand et n'a pas exercé une telle activité. Vu son influence et son prestige, peut devenir le cas échéant dangereux.
6.) Colonel Loriot, jusqu'en 1938, chef du 2è bureau au Ministère de l'Air, ensuite Commandant d'escadrille en Afrique. Attitude anti-allemande nettement prononcée.
7.) Général de l'Armée de l'Air Bouchard, ancien Délégué de la France à Genève, ami personnel de Loriot.
8.) Général de l'Armée de l'Air Mendigal, 53 ans, ancien Général à l'Etat-Major de l'Armée de l'Air à Alger.
9.) Général Bozoy, 52 ans, Sous-Chef principal de l'Etat-Major de l'Armée de l'Air.

C. Marine.

La production des chantiers navals de la marine de guerre française pour la marine de guerre allemande est importante. Ces chantiers travaillent tout particulièrement pour la réalisation du programme de construction des sous-marins, sous la direction d'officiers supérieurs de la Marine française, ceci d'après les renseignement fournis par les Commandements des Groupes de la Marine de Guerre Allemande à l'Ouest; de façon symbolique, on s'abstiendra donc de retenir les noms des officiers de la marine pour l'action en préparation.

Des doutes subsistent en ce qui concerne les mesures à prendre contre le Général Campet, Chef du cabinet militaire du Chef de l'Etat.

L'influence politique du Général sur le Chef de l'Etat, est considérée, par tous les milieux intéressés, comme particulièrement fâcheuse.

D'autre part, il est visible que le maréchal a une confiance particulière dans le Général de sorte que l'arrestation de ce dernier pourrait avoir des répercussions considérables sur l'attitude du maréchal.

H5039 – 0011

En outre, on a décidé à l'unanimité, de ne pas faire figurer sur la liste le dernier secrétaire d'Etat à l'Aviation, le Général de division Jeannekeyn, 51 ans, Il ne s'était pas fait remarquer avant la guerre; pendant la guerre, il a travaillé dans des services techniques et de presse. Ami du Secretaire d'Etat Benoist-Mechin, il exercait une activité en Syrie, où il a fait la connaissance du Ministre plénipotentiaire Rahn il n'est pas réputé nettement anti-allemand, mais considéré comme le prototype des attentistes

Dans la liste précitée, figurent également des officiers déjà arrêtés par le gouvernement français ou placés sous surveillance, comme par exemple les Généraux de Lattre de Tassigny, Laure et Fornel de la Laurencie.

Vu la situation générale actuelle et les mesures de sécurité envisagées, tous les services présents sont unanimes à estimer qu'il est inopportun de maintenir ces Généraux en détention française, car ils pouvaient, soit par négligence, soit avec l'aide volontaire du personnel de garde de s'évader et recouvrer leur liberté.

IV.) Le représentant du Service de Sécurité SD a fait remarquer, qu'il ne possède aucun pouvoir exécutif en ce qui concerne les territoires occupés par les troupes italiennes, bien qu'une partie des personnes faisant l'objet de cette action séjournent dans ces territoires.

Le représentant du Commandant en Chef à l'Ouest fait ressortir que le Commandant en Chef de la 4è Armée Italienne, le Général d'Armée Verzellino et un Chef d'Etat-Major, le Général Divisionnaire Trabuchi se sont déjà prononcés pour des mesures fermes et énergiques, mais qu'ils ont été empêchés de mettre en exécution ces mesures par des ordres correspondants reçus de Rome. Ceci concerne particulièrement les mesures contre les Juifs, ainsi que les mesures contre les Anglais et Américains.

Le Général Blumentritt et le Standartenführer (Colonel) Knochen faisaient ressortir la nécessité de réaliser un accord avec les Italiens avant d'entreprendre l'action, afin que celle-ci puisse être exécutée simultanément dans les territoires occupés par les Italiens.

A cette occasion, il a été souligné que l'arrestation de ces personnalités doit être opérée autant que possible même dans les territoires occupés par les Italiens, par le service de sécurité SD afin de garantir un succès complet. Les expériences faites jusqu'à ce jour ont prouvé que les mesures exécutées par les Italiens n'avaient pas obtenu le résultat désiré du côté allemand.

H5039 - 0012

C'est pour cette raison qu'il sera nécessaire d'obtenir l'accord du gouvernement italien pour que les mesures à prendre dans la zone italienne puissent être prises par le Commandant en Chef à l'Ouest et par le Chef du Service de Sécurité SD après prise de contact avec la 4è Armée italienne.

L'exécution de ces mesures par des organes de la police allemande constitue, d'après l'opinion unanime prévalant ici un facteur capital pour la réussite de l'action.

V.) Outre ces deux mesures, une action permanente se trouve engagée, résultant d'observations et de recherches faites par le Service de Sécurité SD et le Contre-Espionnage concernant l'activité de l'"Armée secrète", la découverte de dépôts de munitions, et d'autres activités anti-allemandes d'anciens officiers, sous-officiers, hommes de troupe, fonctionnaires et autres civils.

VI.) D'après les rapports du Ministre Plénipotentiaire von Krug, on avait l'impression que les Secrétariats d'Etats militaires à Vichy, emploient un plus grand nombre d'officiers qu'il n'est effectivement nécessaire.

Le Général allemand à Vichy, Général de division von Neubronn, a reçu encore hier soir l'ordre du Chef de l'Etat-Major du Commandant en Chef à l'Ouest, d'avoir aujourd'hui même un entretien avec le Secrétaire Général du Secrétariat d'Etat pour la Guerre, le Général Delmotte, au sujet des fonctionnaires employés dans les deux Secrétariats d'Etat militaires. Cet entretien et ce contrôle ont eu lieu.

Comme il ressort du rapport du Général von Neubronn, son contrôle qui a été effectué sans préavis et qui s'est étendu jusqu'aux bureaux, n'a pas donné le moindre motif à élever une protestation quelconque.

Une liste exacte de tout le personnel a déjà été demandée; la remise de cette liste est attendue incessamment.

Le Ministre Plénipotentiaire von Krug, le Général von Neubronn et le SS-Hauptsturmführer Geissler ne perdront pas de vue le nombre d'officiers employés aux deux Secrétariats d'Etat.

Il sera vérifié en même temps si dans les autres Ministères de Vichy des officiers apparaissent en nombre insolite.

VII.) Il est prévu en outre une vérification dans tous les services publics français afin de constater s'il s'y trouve des officiers camouflé appartenant à l'Armée Secrète ou qui pourraient être en rapport avec Giraud ou de Gaulle.

H5039 – 0013

Il est certain que, lors de la dissolution de l'Armée d'Armistice, un grand nombre d'officiers licenciés a trouvé un emploi dans les services publics.

Il est à vérifier maintenant s'il s'agissait là uniquement du placement de ces officiers dans le but de leur procurer du travail, ou si ce placement a été fait suivant des considérations particulières, si une sélection a été faite en rapport avec leur instruction et leur formation.

Pour qui est de ces services publics, il s'agit essentiellement du Ministère du Travail, des Eaux et Fôrets des Ponts et Chaussées, des Centres d'écoutes et des Chemins de Fer.

Le Commandant en Chef Ouest, donnera des instructions au Général des Services de Transports: celui-ci devra vérifier, dans les services des Chemins de Fer, l'emploi d'anciens officiers affectés avec une mission spéciale.

Les anciens officiers de l'Armée d'Armistice doivent se présenter chaque mois, pour le territoire occupé antérieurement: aux services du SD, pour le territoire nouvellement occupé, aux préfectures.

Le SD et le Commandant en Chef sur le front de l'Ouest conviendront d'une présentation exceptionnelle à une date bien déterminée: cette présentation exceptionnelle aura lieu dans les territoires anciennement occupés, comme pour les présentations régulières, au services du SD. Elle aura lieu en territoire nouvellement occupé aux services des Commandants des différents secteurs de l'Armée et non aux préfectures.

Par cette présentation unifiée à une date fixée et exclusivement auprès de Services allemands, on pourra constater si les officiers licenciés sont effectivement présents et où ils sont actuellement occupés. Par ailleurs il pourra être constaté dans les services militaire du Commandant en Chef sur le front Ouest pour le territoire nouvellement occupé, par le Commandant Militaire pour le territoire antérieurement occupé et par les Services du SD. dans les deux zones, si et dans quelle proportion d'anciens officiers ont été affectés aux différents services provinciaux des administrations désignés ci-dessus.

Lors du prochain passage à Paris de Laval, j'aborderai également avec lui cette question de l'emploi d'anciens officiers dans les services publics civils.

H5039 – 0014

VIII.) Le jugement du secrétaire Général de la Police Bousquet a été également traité au cours de la conférence. Je me suis référé à ce sujet au rapport télégraphique 3486 du 29.5.1943.

Tous les services sont d'avis que Bousquet est à juger avec beaucoup de réserve, mais qu'il ne peut toutefois pas être rendu responsable des fautes, des négligences ou omissions volontaires commis par les services qui se trouvent sous ses ordres; il devra être tenu de veiller à l'exécution des mesures dans le sens désiré par les allemands et d'agir avec une sécurité exemplaire contre des personnalités suspectes; Il est impossible enfin de trouver une personnalité compétante pour lui succéder. En raison de la situation actuelle tendue un changement au secrétariat Général de la Police ne parait pas indiqué en raison du temps nécessaire pour mettre le personnel au courant.

IX.) Le Général Warlimont avait demandé auprès du Commandant en Chef sur le front de l'Ouest de soulever la question des mesures de représailles à prendre contre les familles de personnes passées à la dissidence et de faire éventuellement des propositions.

Le Président Laval s'est déclaré prêt, il n'y a pas longtemps,à prendre des mesures de ce genre du côté français, mais à se borner toutefois aux familles de quelques personnalités manquantes.

Je me réfère à l'avant dernier paragraphe du rapport télégraphique Nr. 3486 du 29.5.1943 on devra attendre si Laval est réellement prêt à appliquer pr tiquement de telles mesures.

Tous les assistants de la séances étaient d'accord: de toute façon, de telles mesures devraient être prises et le plus rapidement possible; contre les familles des personnalités comme passées à la dissidence (Par exemple les membres de la famille du Général Giraud, Juin, Georges, de l'Ancien Ministre de l'Intérieur Puchou, de l'Inspecteur des Finances Couvre de Murville, le Roy Beaulieu et d'autres.)

Les mesures peuvent aussi être mises à exécution par les allemands, puisque les personnes passées à la dissidence sont à considérer comme des étrangers appartenant à une puissance ennemie et que les membres de leur famille sont à considérer également comme tels.

H5039 - 0015

A notre avis les membres de ces familles devront être internées. Il faut vérifier avec soin comment ces mesures pourront être pratiquement réalisées.

Tout d'abord il faudra voir où les internés devront être hébergés: (territoires antérieurement occupés ou Allemagne), et étudier qui devra fournir le personnel de garde.

On pourrait également étudier la question de savoir si ces familles devront être internées dans des régions plus particulièrement exposées aux attaques aériennes (par exemple à proximité de barrages ou dans des régions industrielles particulièrement bombardées).

Une liste de familles susceptible d'être internées est en train d'être élaborée en collaboration avec l'Ambassade.

Signé : Schleier.

I6

DD/RL
Commandement Suprême de la Wehrmacht

Torgau, le 23.8.I944

(4I7)

S E C R E T

A la

Commission d'Armistice Allemande
Section Wehrmacht
W i e s b a d e n

Réf: V/ lettre Abt Ib A2 644/44 du I2/8/I944
Concernant : Généraux français malades.

La question de l'élargissement des généraux français prisonniers de guerre des Allemands, pour des raisons de santé oud'âge a été à différentes reprises, s levée par les Services français.

Le Führer a toujours eu, quant à cette quest une attitude de refus tant au point de vue de leur élarg sement, qu'à celui de l'hospitalisation en pays étrange neutre.

Un élargissement ou une hospitalisation ent aujourd'hui moins que jamais en ligne de compte après q le Führer a depuis peu ordonné le transfert en Allemagn de tous les Généraux français vivant en France.

Signé :

Par Ordre...

(Manuscrit) Il n'u a pas de répon à donner à la note française.

H5039 - 0016

H5039 - 0017

USA 266

JL/RL Extraits d'Ordonnances, décrets et avis.

(158) DOC/ I723-PS

Cited 24/1/46

Prison protective

La prison protective doit être considérée comme la mesure la plus forte destinée à enseigner énergiquement aux Volksgenossen, qui, par malice, négligent leurs devoirs envers la communauté ou compromettent la sécurité de l'Etat qu'ils ont à se conformer à l'intérêt général et à s'adapter à la discipline de l'Etat. Ce moyen ne doit donc être utilisé que comme moyen de combattre les véritables ennemis du Reich mais ne doit jamais être employé pour punir des délits insignifiants ou d'un genre différent.

Un emploi abusif de la prison protective ou son application sans une vérification préalable de l'état de la cause et de la question de culpabilité ne se justifie jamais ni au point de vue de l'avenir, de la personne impliquée, ni au point de vue vis-à-vis de la diminution de son effet moral.

On doit donc escompter que la prison protective ne sera employée que dans des cas pressants et importants.

Je demande que tous les chefs de cantons soient informés verbalement afin d'éviter toute communication écrite. J'insiste spécialement sur la nécessité du secret.

Prison protective (Règlements).

Par la circulaire du 25 janvier 1938, le Ministre de l'Intérieur du Reich a fait paraître de nouveaux règlements sur l'emploi de la prison protective.

Je donne ci-dessous le libellé de ce décret à titre de renseignement confidentiel.

Berlin, 25 Janv. 1938.

Le Ministre de l'Intérieur du Reich,

Les règlements suivants sur la prison protective entreront en vigueur le 1er février 1938. En même temps sont abrogés :

a) Mon décret du 12 avril 1934 - I 3311 A/28 ainsi que le supplément du 26 avril 1934 et du 10 juillet 1934 (Adressés aux gouvernements d'état et aux Statthalter)

b) Mon décret du 12 avril 1935 - VI B 757A/3014, ainsi que le décret supplémentaire du 1er juin 1935 VI B 11568/3014 (adressés aux gouvernements des Etats Reichstallhalter, présidents prussiens de gouvernements de districts.)

c) Mon décret du 17 juin 1935 III P 3311/329 adressé au gouvernement d'état et au Reichstatthalter.

d) Le décret du Service de la Police secrète d'Etat du 3 juillet 1934 - B N° 19.582 II 1D (adressé au président du gouvernement prussien de districts.

H5039 - 0018

e) Le décret du Chef de la Police politique du pays du 9 septembre - B. N° 37840/35 II 1 D (adressé à la Police politique des états et aux services de la police d'Etat prussienne.

A rticle I

Cas d'admission

La prison protective peut être décrétée comme mesure coercitive par la Police secrète d'Etat contre des personnes qui compromettent la sécurité du peuple et de l'état pa r leur attitude; afin de combattre les intentions des ennemis du peuple et de l'état.

La prison protective ne sera pas décrétée pour des fins pénales ou en remplacement d'une arrestation punitive.

La décision finale, en ce qui concerne les délits correctionnels appartiendra aux Tribunaux.

Article 2.

Compétence

1. Seule la Police de Sûreté de l'Etat est qualifiée pour appliquer la prison protective.

2. Les propositions, en vue de l'application de prison protective doivent être adressées à la Police secrète d'Etat par l'intermédiaire des services de la Police d'Etat. Toute proposition doit être detaillée et motivée, on doit tenir compte des déclarations de la personne arrêtée. La copie du procès-verbal de l'interrogatoire de la personne arrêtée temporairement devra être immédiatement envoyée.

3. La prison protective ne peut être infligée que si l'accusé a déjà été interrogé sur les délits qui lui sont imputés.

Article 3.

Arrestation temporaire.

1. Le bureau de la Police Secrète d'Etat, les bureaux du directeur de la Police d'Etat sont autorisés sous les réserves contenues dans le § 1 à ordonner des arrestations temporaires.
   a) Si l'on craint qu'il n'abuse de sa liberté pour des activités hostiles à l'Etat.

   b) S'il y a danger d'activités clandestines.

   c) Si l'on craint une évasion.

2. Signification de l'accusation doit être faite à l'accusé au plus tard dans les 24 heures après l'arrestation, d'après le procès-verbal.

H5039 - 0019

3. Une personne arrêtée temporairement doit être relâc[illegible] au plus tard dans un délai de 10 jours à dater de c[illegible] d'arrestation si dans l'intervalle le bureau de la p[illegible] secrète d'Etat n'a pas décrété la prison protective.(5)

.....

Article 6.

Exécution.

La prison protective doit en général s'accomplir dans un camp de concentration.

Article 7.

Durée

1. La prison protective ne doit être maintenue qu'aussi longtemps qu'elle sert à ses fins.

2. Le bureau de la Police secrète d'Etat autorise la libération de la prison protective. Pour ce motif, le [illegible] fait périodiquement, mais pas plus tard que dans les [illegible] des enquêtes pour savoir si on doit annuler la prison protective. La mise en liberté doit avoir lieu, au plus tard le 3ème jour après la levée de la prison protective.

Article 8.

Etrangers.

En principe, la procédure de déportation doit être employée contre les étrangers placés en prison protective, sauf en cas de motifs particuliers.

Article 9.

Règlements d'exécutions.

Le Chef de la Police de Sûreté promulgue les règlements nécessaires pour l'exécution.

5 octobre

Fred NIEBERGALL
2nd Lt Inf.
O-I335567

DD/RL

(I7) USA 243

215

Traduction du document L.I25

Office of U.S. Chief of Counsel

Résumé du contenu du dossier de 25 personnes arrêtées par l'Einsatzkommando der Sicherheitspolizei und des SD au Luxembourg pour être internées dans différents camps de concentration. (EXTRAITS)

NOMS	ACCUSATION	Lieu d'Internem.
NOTE : Toute accusation commence par les mots suivants imprimés sous cette forme : "D'après les découvertes de la police d'Etat, il met en danger par son attitude l'existence et la sécurité du peuple et de l'Etat."		
KONEN	En cela, il est fortement soupçonné de travailler au détriment du Reich.	DACHAU
WRIRICH	Etant suspect d'avoir aidé son frère à se soustraire au service militaire, préparant ainsi la voie à une action ultérieure nuisible à l'Allemagne.	DACHAU
SPRANCK	En provoquant des troubles marqués et l'agitation dans les installations du Luxembourg par des suppositions malveillantes et des menaces contre les membres actifs du mouvement national-socialiste et aussi en sabotant l'exécution de mesures économiques vitales par le refus de travailler.	BUCHEN[illegible]
MONTI	Etant fortement soupçonné d'avoir aidé des déserteurs.	SACHSENH[illegible]
JUNKER	Parce que parent d'un déserteur on craint, si on le laisse en liberté qu'il ne mette en danger les intérêts du Reich allemand.	SACHSENHA[illegible]
JAEGER	Parce qu'étant parent d'un déserteur, on craint qu'il ne cherche toutes les occasions de nuire au Reich allemand.	SACHSENHAU[illegible]
LUDWIG	Parce qu'il est fortement soupçonné d'avoir aidé des déserteurs.	DACHAU.

.....

H5039 - 0020

H5039 – 0021

I5 F 278

DD/RL

Read 24/4/46

Copie jointe à VAA 7236 - SECRET
Ministère des Affaires Etrangères
Pol. II 4863. sec.

RF 300

Berlin le 18 septembre 1941

A propos du rapport du 30 août 1941
- VAA P 6951-

Les explications du M.B.F en France du 1er août sont considérées généralement satisfaisantes pour nous pour répondre à la note française.

Ici également nous considérons qu'il y a lieu d'éviter toute nouvelle discussion avec les Français au sujet de l'arrestation préventive, car cette discussion ne pourrait aboutir qu'à une détermination nette des limites de l'exercice de ce pouvoir par la puissance occupante, ce qui est indésirable dans l'intérêt de la liberté d'action des autorités militaires.

Par délégation:

Signé: Illisible.

Le Représentant du Ministère
des A.E. à la Commission allemande
d'Armistice
W i e s b a d e n

Le Représentant du Ministère des A.E.
VAA P. 7236 SECRET

Wiesbaden, le 23/9/41

C o p i e

Groupe I b de la Wehrmacht.

A joindre à AZ 1b 4057/41 secret, concernant la prise d'otages dans les territoires français occupés avec prière de prendre connaissance.

Le Représentant du Ministère E prie de le tenir au courant en temps opportun de la réponse faite à la note française.

Par délégation :

Signé: Illisible.

H5039 – 0022

(960)

-RF.501-

Le MBF en France

EM. Administratif-Section
Administration

Paris, le 10 Avril 1942

Secret

Ordre

au Chefs de circonscriptions administratives militaires A.B.C.

- E.M. du Commandement
- E.M. Administratif

pour chaque en particulier

Au Commandant du Grand Paris
- E.M. du Commandement
- E.M. administratif

Au Feldkommandant
Freis "

Objet : Déportation vers l'Est à titre de représailles.

Le Führer a ordonné qu'à l'avenir pour chaque attentat, sans compter l'éxécution d'un certain nombre de personnes désignées pour cela, 500 communistes et juifs seraient livrés au Reichführer SS. et Chef de la police allemande pour être déportées à l'Est.

On peut aussi employer pour la déportation, des éléments associaux car on sait par expériences qu'en règle générale ceux-ci sont sympathisants communistes.

Pour l'arrestation et l'incarcération de personnes susceptibles d'être déportées on se réfère aux ordres suivants :

1) Ordre du 10/2/42 Vpol 291/04/352/42 g.concernant l'action "Communistes pour déportation"

2) Ordre du 10/2/42 Vpol 290/01/42 concernant le traitement des détenus juifs dans le camp de détention policière de Compiègne.

3) Ordre du 9/4/42 Vpol 291/05/42 g.concernant la déportation à l'Est des éléments associaux.

On veillera à faire transférer au camp de Compiègne un nombre suffisant de personnes en inspectant les camps français. Lors de toute nouvelle arrestation, il y a toujours lieu d'examiner s'il faut transférer l'interessé a Compiègne pour déportation.

Le MBF
Signé : Von Stülpnagel
Certifié
Signé : illisible
KUS : Chef de l'E.M. administratif.

(960)

H5039 - 0023

Traduction du DOCUMENT 834 P.S.

Office of U.S. Chief of Counsel

Commission Allemande

d'Armistice

WIESBADEN

IO Aout I944

Sujet : Nuit et Brouillard (Nacht und Nebel)
Instruction des forces militaires
630/44
a OKW/WR

Ref: Mémoire de la Délégation Française
N° 48.335/AE v. 3 Aout 44

Sujet: Situation des prisonniers politiques

La Délégation française à la Commission allemande d'Armistice (DWStK) soumet le mémoire ci-joint, traduit. Dans ce mémoire la délégation française attire l'attention sur le sort des prisonniers "politiques" et dépose au nom du Gouvernement français une proposition pour l'amélioration de leur sort. Vu l'importance fondamentale et l'ampleur de cette question, la DWStK demanda des instructions. La position de la DWStK vis a vis du mémoire français est la suivante: d'après la volonté expresse du Führer indiquée dans l'ordre du chef de l'O.K.W. I4 n I6 W.R. (I 3/4) du I4.I2.4I N° I65/4I g, et des principes directeurs qui en découlent au 7 Décembre 4I, du Ier ordre d'éxécution et du décret O.K.W. I4 n I6, I8 WR (I 3/4) du 27 Aout 42 N° 242/42 g toutes les mesures résultant de ces decrets ont été prises de même que toutes actions furent toujours éxecutées en accord avec les mesures. De nombreux hommes politiques et représentants de la Délégation française ont montré au cours des derniers mois le trouble croissant apporté par ce décret dans le public et le Gouvernement Français. Accepter les propositions françaises compromettrait le but cherché et atteint par ce décret en raison de son ambiguité. En dépit du fait que le DWStK transmet la requete pour examens, ceci est fait pour les raisons suivantes:

I°- Le nombre des prisonniers politiques a terriblement augmenté pendant les derniers mois. Les mesures auxquelles répondaient la publication de ce décret s'appliquaient peut-être davantage a des cas particuliers et elles n'avaient pas pu prévoir l'augmentation.

2°- La base des arrestations semble avoir changé sur ce point qu'à l'origine seuls étaient considérés les cas particuliers d'attaques contre le Reich ou la puissance occupante, c.a.d. qu'on prenait les éléments impliqués pour leur activité dans des cas déterminés, tandis que maintenant, autant qu'on puisse juger le DWStK, de nombreuses personnes ont été emmenées en Allemagne pour être éloignées de la France, par mesure préventive en raison de leur attitude

.....

H5039 - 0024

anti-allemande. Dans cette mesure, il ne sera pas toujours possible d'utiliser la conception habituelle du mot "coupable".

3°- Comme suite à un accord toujours valable entre les chefs principaux des S.S. et de la police, du ressort du Commandant Militaire en France, et l'ambassadeur français, les renseignements sur le sort des prisonniers ont été donné par les bureaux de la police allemande dans quelques cas seulement ou ces prisonniers n'avaient pas été traités conformément aux instructions ci-dessus. En Juillet les Chefs des S.S. et de la police notifièrent à l'ambassadeur français que pendant la durée des opérations consécutives au débarquement anglo-américain en France de tels renseignements ne seraient plus donnés. Les Français se mirent en rapport, à ce sujet avec la DWStK mais essuyèrent un refus par la lettre "Wehrmacht" 1b N° 607/44 dont ci-joint copie. Les renseignements fournis jusqu'alors en quantité limitée sont actuellement supprimés.

4°- Le décret cité ci-dessus prévoit que toute personne arretée sera soumise à une enquête légale. Il semble vrai qu'en raison du nombre de causes, surtout en ce qui concerne les mesures préventives, cette procédure n'est pas appliquée et que les prisonniers ne sont plus conduits devant le tribunal d'enquête ou a la prison des autorités judiciaires allemandes mais dans les camps de concentration. Un changement considérable s'est donc produit en ce qui concerne les mesures prévues a l'origine par le décret.

Ces raisons amenèrent le DWStK a demander qu'on prenne en consideration les propositions françaises en tant que l'interêt allemand justifie le fait que bien que les directives de base du décret mentionné soient conservées, il faut d'autre part tenir compte du changement de la situation.

Pour la Commission Allemande d'Armistice

Le Chef d'Etat Major Général
Signé: Illisible

Certificat de Traduction
E. THORMANN

H5039 - 0025

(161)

DD/RL

U.K 56

TELEGRAMMES (en clair)

O.K.W 22.9.43 19 h.20

Reçu 2 2.9.43 21 h.20

Pas de référence, 22.9

Document Secret

SECRET - A ne transmettre que par officier.

Affaires Etrangères pour l'Ambassadeur RITTER.

Pour information au Reichsführer SS et Chef de la Police allemande - Etat-Major du Commandant SS HOCHWALD.

Pour information au Chef des Munitions de l'Armée et B.D.E.

De même au Commandant en Chef des troupes allemandes au Danemark.

Le Führer a ordonné :

1°).....

2°) La déportation des Juifs doit être entreprise par le Reichsführer SS qui, pour ce fait, enverra 2 bataillons au Danemark.

.....

P.O

Signé : J O D L

O.K.W/ WFST/Qu.2 (N)
N° 66 23 33/43 E. Kdos C...

- [redacted]

F 555

1

R 7 382
Read Jan. 25, 1946

MINISTERE DE L'INTERIEUR - DIRECTION GENERALE
de la SURETE NATIONALE

Déposition de Madame DEROBERT recueillie par l'Inspecteur de Police spéciale Armand BRIAUD du Commissariat spécial de Saint GINGOLPH , le 9 Octobre 1944.

La déposante déclare qu'à leur arrivée au Fort MONTLUC (Lyon) les prisonniers pris dans la rafle de la Gestapo du 20 Septembre 1943, surent dépouillés de tout leur avoir. - Les détenus étaient traités d'une façon sauvage. - Le régime alimentaire était des plus succints ; la pudeur des femmes n'était pas respectée.

Pour Copie certifiée conforme

"Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International des Grands Criminels de Guerre "

Signé : DE MENTHON

H5039 - 0026

de L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
de la
SURETE NATIONALE

Commissariat spécial
de
Saint-Gingolph

Procès-verbal d'audition

OBJET: Enquête sur atrocités commises par les allemands contre la population civile.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint-Gingolph, le 9 Octobre 1944

L'an mil neuf cent quarante quatre, le Neuf Octobre à quatorze heures.

Nous BIRAUD armand, Inspecteur de Police Spéciale, détaché au Commissariat spécial de Saint-Gingolph, entendons Madame DEROBERT, née BOCH Marie, le 27/II/1918 à Saint-Gingolph (H.S.), commerçante, demeurant cette localité, au sujet des atrocités commises par les allemands à l'égard de la population civile, qui déclare :

Ma famille ayant été une des plus éprouvées du secteur, c'est avec une douleur ineffable que je viens vous relater ce que les miens ont vu et supporté de la part des allemands :

Le I5 Septembre I943, la Gestapo arrêtait sans motif connu :

I° - Mr. CHEVALLAY André, Maire de St. Gingolph,
2° - Melle BOCH Arlette, ma soeur, âgée de 30 ans
3° - Mr. BOCH, Constant, mon frère âgé de 27 ans.
4° - Mr. DEROBERT, René, mon mari.

Emmenés à Thonon les Bains (H.S.) "Hôtel de l'Europe" où se trouvaient d'autres inculpés, ils durent rester 7 heures durant sans pouvoir communiquer avec qui que ce soit.

Le 20 Septembre à 5 heures, tous les détenus quittaient Thonon. - D'après les déclarations de la Gestapo, ils ne devaient aller qu'à Annemasse pour y subir un court interrogatoire et en cas d'innocence être relaxés. Or, en réalité, ils furent conduits les mains liées par des menottes, directement à Lyon, où ils arrivèrent à 23 heures, escortés par des S.S.

Dès leur arrivée au fort Montluc (prison militaire de Lyon), ils furent dépouillés de tout leur avoir, provisions, linge, argent de poche, bijoux, etc... et mis en cellule, les hommes 4 par 4, les femmes 2 par 2.

Le régime alimentaire était des plus sommaires: à 7 H. une tasse de tisane, à I7 H. une louche de soupe et un petit morceau de pain. - Aucune hygiène, et les femmes devaient faire leur toilette en présence des soldats allemands.

Les géolières étaient aussi brutales que les geoliers. On accordait aux détenus dix minutes de sortie par jour dans la cour du fort, et ceux-ci devaient marcher continuellement dans la cour sans parler.

A sa libération en Octobre I943, ma soeur nous fit un récit horrifique de ce qu'elle avait subi et vu pendant

H5039 – 0027

H5039 – 0028

3

sa captivité. - Après quelques jours de détention, les prisonniers étaient réveillés brutalement, chargés sur des camions et conduits à un autre service, où ils devaient attendre leur interrogatoire, dans des caves froides et humides, étant insuffisamment vêtus.

Ceux qui ne pouvaient être interrogés dans la journée étaient reconduits au fort Montluc et restaient ainsi sans nourriture , ce qui se produisait parfois 2 ou 3 jours de suite.

Il va sans dire que de tels traitements affectaient considérablement les prisonniers et tout particulièrement les faibles et les femmes, dont la plupart ressemblaient à des loques. - Certains étaient pris de malaises tous avaient des mines cadavériques. - Les femmes échevelées, les hommes aux longues barbes ressemblaient à des sauvages.

Dès son premier interrogatoire, ma soeur eut pitié de ces hommes qui mouraient de faim. - Pour les secourir elle prélevait une portion de son pain pour la remettre aux plus malheureux . - Sa bonté toucha les bénéficiaires à tel point qu'un vieillard de 70 ans à l'insu des gôoliers, lui embrassa les mains en pleurant.

A leur retour de l'interrogatoire, des jeunes gens avaient les doigts de pieds brûlés à l'aide de tampons imbibés d'essence, d'autres les mollets rougis par la flamme d'une lampe à souder , d'autres enfin mordus par des chiens policiers. - Autant de martyrs qui ressemblaient à des épaves humaines que l'on ne pouvait secourir.

Souvent réveillés par des cris et des plaintes, provenant des cellules voisines, ma soeur se trouvait en outre, dans une cellule infestée de rats, de sorte qu'elle ne dormait presque pas. - Enfin, une nuit ayant entendu une fusillade, elle apprit le lendemain que 9 prisonniers avaient été abattus. - Depuis elle ne put refermer l'oeil jusqu'à sa libération.

A son retour, elle a toujours été surveillée par la Police Allemande qui espionnait tous ses faits et gestes, mais garda cependant un moral admirable, son passage dans les gôoles de Montluc ayant raffermi son coeur de Française.

Quant à mon mari et mon frère, ainsi que bien des camarades, ils furent dirigés sur Compiègne, où ils restèrent jusqu'au 17 Janvier 1944, sans jamais être interrogés et malgré l'absence de preuves à leur encontre.

A Compiègne, le traitement était encore plus dur et la Croix-Rouge Internationale n'étant pas habilitée auprès des prisonniers civils, ceux-ci ne purent être secourus . - Les colis auxquels ils avaient droit, leur étaient rarement remis, et lorsqu'il l'étaient, le plus précieux du contenu avait disparu .

Après Compiègne, ce fut le départ pour L'Allemagne au moyen de wagons à bestiaux, dans lesquels les prisonniers furent mis sans chaussures avec une boule de pain par personne pour le voyage, qui dura trois jours

H5039 – 0029

rendus encore plus pénibles par les rigueurs de la saison? A leur descente du train, ils durent parcourir sans chaussures IO Km. à pied pour se rendre au nouveau camp.

Les premières nouvelles parvenues d'Allemagne dataient du mois de Mars. Mon frère Constant, du camp de Flossenburg-Oberpfalz n'ayant jamais donné de ses nouvelles, nous en avons saisi la Croix-Rouge de Genève, et cette oeuvre bien qu'incompétente pour ce genre de prisonniers, nous fit savoir sans autres explications que Constant BOCH était décédé le I8 Mars.

Aucun des nombreux colis à lui adressés, ne nous a fait retour.

Je tiens à affirmer l'innocence de cette victime, qui n'a jamais nui à son prochain. - La population toute entière avait déjà été révoltée par son arrestation et affligée aujourd'hui par sa disparition prématurée.

Mr. CHEVALLAY, maire de St.Gingolph, se trouve actuellement à l'adresse suivante : Sonderkommando- Johanngeorgenstadt (IOè) Erzgebirge (Saxe-Allemagne).

Mr. DEROBERT, mon mari à Weimare-Bunkenwald N° 39933, Blotk Ia.

La population est unanime à demander un châtiment sévère contre les responsables de ces arrestations, qui n'ont d'autre but que de déporter les Français en Allemagne, et les faire mourir des suites de leurs mauvais traitements.

Le 22 Juillet I944, à la suite d'un engagement entre les maquisards et le poste allemand de Saint-Gingolph, la population se réfugia en Suisse, à part quelques exceptions. - Le Lendemain, des renforts allemands arrivaient à la rescousse, pour exercer des représailles contre le village et les quelques habitants restés à leur domicile.

Le nommé HARTMANN, chef du poste allemand de St-GINGOLPH, donna sa parole aux autorités suisses qu'aucune représaille ne serait exercée contre les personnes qui retourneraient à leur domicile, sachant que celles-ci étaient étrangères au coup de main effectué la veille.

Malgré cette assurance, les autorités suisses interdirent aux Français réfugiés sur leur territoire, de repasser la frontière. - Cette interdiction fut heureuse, car quelques instants plus tard, sous la conduite du Chef Hartmann, les allemands enfonçaient les portes des habitations et arrêtaient les quelques personnes se trouvant encore dans le village. - A la vue de ce spectacle, les autorités municipales de St.GINGOLPH (Suisse) intervinrent à nouveau, en priant les allemands de ne pas souiller leurs armées de sang d'innocents. - En dépit des promesses Mr. le curé ROSSILLON, 56 ans, mon père BOCH René souffrant d'une angine de poitrine, ma soeur ARLETTE qui se refusa à laisser mon père seul, Mr. DERIVAZ Elie, sujet suisse, Mr. VEILLANT Jean, 38 ans, père d'un enfant de II mois; Mr. RINOLFI Henri, ressortissant suisse, furent emmenés à proximité du cimetière et abattus à coups de mitraillettes, à l'exception de Mr. le Curé qui fut fusillé à proximité de la gendarmerie.

H5039 – 0030

Après cet incident, les Allemands incendièrent la moitié du village (village de 600 habitants) et pillèrent le reste, enfonçant presque toutes les portes des appartements.

La disparition des personnes arrêtées donne lieu à une nouvelle intervention de la part de Mr. CHAPERON, maire de St. Gingolph (Suisse) auquel le Chef Hartmann donne sa parole de soldat, qu'aucune des personnes arrêtées n'avait été fusillée. - Or, le 19 août, après la libération de la Haute-Savoie, les habitants de St. Gingolph revinrent au village, où des recherches furent immédiatement entreprises, afin de découvrir les disparus, dont la mort était à peu près certaine. - En effet, après avoir visité les alentours du cimetière, on finit par découvrir une fosse où se trouvaient cinq corps entassés les uns sur les autres, ce qui rendit l'identification assez difficile; toutefois on put établir qu'il s'agissait des personnes précitées. - La soeur avait la tête séparée du tronc et cette première partie fut retrouvée enfouie à quelques mètres de la fosse. - Quant à l'ecclésiastique, il fut retrouvé auprès de la gendarmerie, seul dans sa fosse, la face contre terre, les mains liées au dos.

Lecture faite, persiste et signe.

Mme DEROBERT J. BINAUD.

F 303 Read Jan. 25, 1946

F 556

SERVICE de la SECURITE
MILITAIRE de VAUCLUSE

PROCES VERBAL de RENSEIGNEMENTS

- r les atrocités commises par les -
- Allemands, sur les détenus politiques-

-:-:-:-:-:-

MOUSSON, Jules Auguste, Chef d'un SERVICE RENSEIGNEMENTS, en AVIGNON, né le I5 Février I898 à PARIS (XIXe), Ancien Combattant I9I4-I9I8, Croix de Guerre, deux citations, réformé à 25 % pour blessures.

- Arrêté le I6 Août I943, incarcéré à la prison du septième génie, d'une saleté repoussante, je fus interrogé six fois du I6 au 30 Août, date où je fus transféré à MARSEILLE, Prison St. Pierre. - Frappé à coups de trique, de nerf de boeuf, de crosse de révolver, menacé d'être fusillé, je n'ai jamais parlé beaucoup des photos me sont présentées, je déclare ne connaître personne, et cependant, j'ai reconnu quelques camarades de combat, Je n'ai même pas signé de procès-verbal ; j'ai tout nié, toujours déclaré ne rien savoir, ne connaître personne. - La journée du Mardi I7 Août très dure . Réveillé le matin à 5 Heures environ, emmené en voiture avec deux inspecteurs de la Gestapo, un sous-officier de gendarmerie conduit; une autre voiture suit, contenant des inspecteurs ; nous traversons AVIGNON, le Rhône, prenons direction de Villeneuve, traversons cette ville, à la sortie , demi-tour, mais tout le long de la route, GAUTHIER de sinistre mémoire me dit à plusieurs reprises : " Vous pouvez encore vous sauver, parlez, dites nous à qui vous transmettez les renseignements que vous prenez ". - Je nie tout, déclare ne rien connaître, ni personne. - Quand nous revenons à AVIGNON, je respire, j'avoue avoir eu chaud. - A chaque interrogatoire, coups de poings, coups de pied, toujours muet, le dernier ces MM furent plus doux. - MULLER, chef de la Gestapo, me repose les mêmes questions que j'avais eues à subir depuis six jours; toujours NON. - Je n'ai toujours pas parlé; mes camarades CALAMEL, CHAYNE, LENOIR, JUIN, VIDAL, FALLET, etc... etc... peuvent être tranquilles, je préférais mourir plutôt que de les donner.

- Transféré à MARSEILLE, Prison Saint-Pierre le 30 Août I943, affecté à la Salle P , de 25 mètres de long sur 5 de large, nous sommes tassés 75 et souvent 80, deux paillasses pour trois, saleté repoussante, poux, puces, punaises, nourriture infecte. - Pour des riens, des camarades sont frappés et mis en cellule deux ou trois jours sans manger. - Les interrogatoires Rue de Paradis, Siège de la Gestapo, MARSEILLE, sont des plus terribles, surtout ceux de nuit. - Certains camarades reviennent à la prison dans

H5039 – 0031

H5039 - 0032

un état lamentable, le corp zébré de coup de nerf de boeuf la figure tuméfiée de coup. D'autres ont été torturés avec un raffinement dépassant tout ce que l'on peut imaginer, baignoires électriques, chaise électrique, etc, etc... J'ai eu la chance pour ma part d'y couper, il est vrai que mon affaire fut instruite à AVIGNON. Un individu du nom de DELAGE, instructeur à la Section politique, est connu de beaucoup de patriotes pour sa sauvagerie. -

Camp de COMPIEGNE, nourriture insuffisante, un litre de soupe par jour, un quart de boule, un peu de beurre ou de confiture. Sans la Croix Rouge, nous n'aurions pu tenir. Nous vivons dans des conditions d'hygiène déplorable, vermine, etc...Nous avons droit à deux colis de 5 Kgs par mois, ils sont au trois quarts vides à leur arrivée, les P.P.F., hommes de confiance des Boches se servent, et rien à dire. - Je lutte à l'intérieur du camp, je réussis à faire vider PORTEN. ancien légionnaire, terreur du camp. J'essaie de m'évader dans la nuit du II au I2 Décembre, mais n'ai pas réussi.

Expédiés pour l'Allemagne, le I7 Janvier I944, nous sommes embarqués dans des wagonsmarchandises, tassés, empilés 70 à 75 par wagon, toutes les issues sont fermées, nous étouffons, au bout d'un moment, la condensation nous fait croire à une pluie qui tombe dans le wagon. - Nous faisons des trous dans les parois du wagon à l'aide de couteaux. Nous avons comme nourriture une boule chacun, 250 grammes de saucisson, ceci représente trois jours de nourriture, sans boisson. Wagon hermétiquement clos, à l'intérieur, une tinette, une balle de paille. - En cours de route, beaucoup essaient de s'évader, beaucoup manquent le coup et tombent sous les balles des S.S. gardiens du convoi. Je réussis à m'évader dans la nuit.

Repris le 15 Mai d'une façon plutôt brutale, je fus incarcéré à la prison Saint-Anne. Avec ma compagne, nous réussissons à faire disparaître les documents en notre possession avant que les Boches pénètrent dans notre maison. Incarcérés tous deux à Sainte-Anne, nous arrivons malgrè la surveillance dont nous faisons l'objet à correspondre, et ainsi notre interrogatoire sera moins laborieux pour nous.-

Conditions de vie à Sainte-Anne.- Hygiène déplorable, nourriture par le Secours National. Je n'ai pas été frappé à AVIGNON à ma seconde arrestation. Transféré à Marseille le 3 Juillet, incarcéré à la prions des Petites Beaumette, nous sommes gardés par des P.P.F. encadrés de sous-officiers allemands. L'adjudant allemand VERMINE se fait remarquer par sa brutalité, pour un oui, pour un non, entre dans les cellules, frappe des camarades.

Dénoncé par un camarade prisonnier, comme étant possesseur d'une scie à métaux, je fus par cet adjudant roué de coups

.....

H5039 - 0033

à plusieurs reprises, en présence de mes camarades de cellule MARIAGGA et MAKAROFF. - De plus, nous avons été privés de nourriture pendant 48 Heures. -

Conditions de vie aux Petites Baumettes : Nourriture juste de quoi ne pas mourir; pas de colis; la Croix-Rouge donne beaucoup, mais nous recevons très peu. - Interrogatoire 425 Rue de Paradis, très durs coups de poing, etc... - Libéré la nuit du I5 au I6 Août; les Allemands fuient. - J'ai réussi à prendre ma fiche au fichier du Greffe de la prison, comportant entre autre :

Grund der festnahme : AUS KZ entflohen
Bemerkung : Keine Erleichterungen

Il me semble avoir compris ; heureusement que les Alliés sont arrivés. - Il est temps, je sens, ou du moins nous sentons le boche devenir plus nerveux; les gardiens F.F.I. auxiliaires se font plus mielleux, mais par instant, je suis inquiet, la fin approche, que vont ils faire de nous ? Le I6 Août, à 2 Heures du matin, les portes de la prison sont ouvertes; attention, le Boche occupe encore MARSEILLE, il nous faut être prudent. - Nous sommes recueillis à DOM BOSCO ou le père de PARCEVAL, mon ancien camarade de chambre à la Prison Saint-Pierre, ainsi que le Père Directeur, font de leur mieux pour nous . - Nous sommes ainsi une centaine de toutes régions, attendant de pouvoir rejoindre nos foyers. -

La première perquisition : disparition de I40.000 Frs, en espèces. -
Deuxième perquisition : disparition de :

Pour copie conforme,

Le Délégué du Gouvernement provisoire de la République Française
Au Ministère Public du Tribunal
International des Grands Criminels de Guerre ,
Signé : DE MENTHON

F 558

R.F. 304
Read Jan. 25, 1946

PRESS SECTION

Atrocités allemandes à la prison de Pierre Levée
à POITIERS

Déposition de Monsieur Emile CLAEYS . -

Monsieur CLAEYS fut arrêté le I4 Décembre I94[illegible] par la Gestapo, et emprisonné jusqu'au 26 Août I[illegible] à la "Pierre Levée". - Mutilé de guerre à I00 [illegible] g C, il fut enfermé avec 6 autres personnes dans [illegible] chambre de 8 m2; il ne fut pas torturé mais a vu mourir deux condamnés, à la suite des tortures qui leur avaient été infligées. - L'un des détenus perdit 20 Kgs [illegible] nois et mourut de gangrène aux jambes, causée par la torture. - Les victimes étaient frappées d'une façon effroyable; on leur infligeait la torture électrique. La torture était particulièrement terrible lorsque les allemands n'avaient pas une idée claire de l'information qu'ils voulaient avoir.

Pour copie certifiée conforme

" Le Délégué du Gouvernement Provisoire"
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International des Grands Criminels de Guerre:

Signé: de MENTHON

H5039 – 0034

H5039 – 0035

18 October 1944

To : Capt. P.MILLER

From : G. PICARD

Subject : German atrocities at Pierre Levée prison, [illegible]

1. Witness is Monsieur CLAEYS Emile, Off. 1914-19[illegible] - Officier de la légion d'Honneur, médaille Militair[illegible] 100 % plus 9 % .

2. Mr.CLAEYS was arrested on Déc.14 1943 by Gestapo and imprisoned at the Pierre Levée jail un[illegible]t 26 1944. - He was accused of concealing a radio tr[illegible] This was true, but could not be proved, as transmitt[illegible] not as yet been installed by the Résistance in his

3. While in jail he asked for a matress as wounde[illegible] of the war. - He was told that he would get it if he confe[illegible] He had to sleep on 1 inch of straw on ground. Seven [illegible] one room 4 m x 2 m x 2,8[illegible] heighth. - WC twice a da[illegible] days without going out of cell. WC was great disco[illegible] him because of wounds. The Germans refusef to do anything about it.

4. Was not tortured or beaten personally, but tells of the following Mr.MADELRIEUX entered jail 3 or 4 June 194[illegible], and died 3 days afterwards, due to tortures. Cell.N°[illegible]5.

a) Mr.GERARD domicilied Epannes, entered jail a Sunday morning. Was beaten the same day until unconscious . Beaten again next morning . Died next day.

b) One weighed 120 Kgs, and lost 30 Kgs in a month. Was in isolation cell for a month. Was tortured there and died of gangrene of legs due to wounds caused by torture . Died after ten days, agony alone and without help.

5. Torture was inflicted as follows.

a) Victim was kept bent up by hands attached around right leg. Was then thrown on the ground and beaten with a sohlag, for 20 minutes. If he fainted, they would throw a pail of water on his face. This was to make him speak.

Mr.FRANCHETEAU, Clisson en Vendée (barber) was treat[illegible] that way four days out of six . In some cases, patient was [illegible] tied. If he fell, they would pick him up by the hair and so

In other cases, victim was put naked in spécial "cel[illegible] lule de correction" his hands were tied to an iron gate above his head. He was then beaten until made to speak.

H5039 – 0036

5) Beating as above was not common, but Mr. CLAEYS has friends who have seen electric torture (Name of [illegible] is Mr. GARCIA of Communist party, he was tortured and sent to Germany [illegible] [illegible] afterwards).

One wire was attached to foot and another wire placed [illegible] various spots of the body.

6. Torture was particulary horrible as German [illegible] [illegible] had no clear idea of what information they wanted [illegible] went on aimlessly.

7. Food : Mr. CLAEYS ate carrots in water 55 times [illegible] [illegible] days. Very small amount of mouldy bread. So called [illegible] in the morning . Once a week, so called macaroni. According [illegible] Mr. CLAEYS this regime would not have sufficed. - They [illegible] [illegible] two food packages a week. Germans stole from about [illegible] [illegible].

Mr. CLAEYS tells of a certain EMONET or EMONEAU of [illegible] [illegible] who was at le Fort du Ha, Bordeaux.

Torture there was hanging up by hands tied b[illegible] back until shoulders were completely out of joint. Afte[illegible] [illegible] [illegible] feet were out with razor blades, and then vic[illegible] were made to walk on salt.

Georges PICARD
Chieff Press Section
American Service of Information

Pour Copie certifiée conforme
" Le Délégué du Gouvernement Provisoire"
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International des Grands Criminels de Guerre"

Signé : DE MENTHON.

1689
JL/RL

H5039-0037

SERVICE AMERICAIN D'INFORMATION, PARIS

SECTION PRESSE.

18 oct. 1944

A : Capitaine P. MILLER
De : G. Picard
Sur : Atrocités allemandes à la prison Pierre Levec, POITIERS.-

1. Le témoin est Monsieur CLAEYS Emile, officier 1914-1918, Officier de la Légion d'Honneur, médaille militaire; blessé 100% + 9%.

2. M. CLAEYS fut arrêté le 14 décembre 1943 par la Gestapo et détenu à la prison Pierre LEVEQUE jusqu'au 26 août 1944. Il fut accusé de détenir un poste émetteur de radio. Ce fait était exact mais ne put être prouvé que le poste n'avait pas encore été installé chez lui par la Résistance.

3. Pendant son emprisonnement, il demanda un matelas comme blessé de guerre. Il lui fut répondu qu'il en aurait un s'il a vouait. Il devait coucher sur une couche de paille de 2 c/ms d'épaisseur répandue sur le sol. Sept homme dans une pièce de 4 m X 2 m X 2 m,80 de plafond; accès aux W.C 2 fois par jour seulement. 20 jours sans sortir de cellule. Ses blessures le gênaient pour faire usage des cabinets. Les Allemands refusèrent de s'en inquiéter.

4. Ne fut pas torturé ou battu personnellement mais raconte ce qui suit : M. MADELRIEUX arriva à la prison le 3 ou 4 juin 1944 et mourut 3 jours après à la suite des tortures, cellule N° 25.

a) M. GERARD, domicilié à EPANNES, fut amené à la prison un dimanche matin. Fut battu le jour même jusqu'à évanouissement. Battu encore le matin suivant. Mourut le jour d'après.

b) Un autre pesait 120 kgs et perdit 30 kgs en un mois. Au secret pendant un mois. Y fut torturé et mourut de gangrène aux jambes, les blessures causées par la torture s'étant infectées. Mourut après 10 jours d'agonie, seul et sans secours.

5. Voici les procédés de torture :

a) la victime était pliée en deux, les mains attachées à la jambe droite. On le jetait ensuite à terre, on le battait à la schlague pendant 20 minutes. S'il s'évanouissait, on lui jetait un seau d'eau à la figure. Le tout pour l'obliger à parler.

M. FRANCHETEAU, Clisson-en-Vendée (coiffeur) était ainsi battu 4 jours sur 6. Quelquefois, le patient n'était pas attaché. S'il tombait, on le ramassait par les cheveux et on continuait.

...

H5039 - 0038

...

D'autres fois, la victime était placée nue dans une cellule de "correction" spéciale, les mains attachées à une grille de fer au-dessus de la tête. Il était alors battu jusqu'à ce qu'il se décide à parler.

b) le procédé ci-dessus n'était pas courant, mais M. CLAEYS a des amis qui ont assisté à des tortures électriques (le nom du témoin est M. GARCIA du Parti Communiste qui fut torturé et déporté en Allemagne; s'évada ensuite).

Un fil électrique était attaché au pied de la victime et un autre fil en divers endroits du corps.

6. La torture était d'autant plus horrible que dans la plupart des cas, les Allemands n'avaient pas d'idées précises sur les renseignements à obtenir et torturaient au hasard.

7. Nourriture : M. CLAEYS mangeait des carottes à l'eau 55 fois par mois. Une ration minuscule de pain moisi. Du soi-disant café au matin. Une fois par semaine de l'imitation de pâtes. D'après M. CLAEYS, ce régime était insuffisant pour vivre. Les détenus recevaient 2 colis alimentaires par semaine. Les Allemands en volaient toujours une partie.

M. CLAEYS parle d'un certain EMONET ou EMONEAU de La Rochelle, qui fut détenu au fort du Hâ, BORDEAUX.

Un procédé de torture consistait à pendre la victime par les mains ramenées derrière le dos jusqu'à ce que les épaules soient complètement démises. Ensuite on coupait la plante des pieds avec des lames de rasoir et on obligeait les victimes à marcher sur du sel.

R.F. 305
Read Jan. 25, 1946

F560

DOCUMENT N.10

SERVICE AMERICAIN DE RECHERCHES DES CRIMES DE GUERRE

A) Rapport général du professeur H. PAUCOT sur les atrocités commises par les allemands dans le nord de la France et en Belgique. Ce rapport s'étend surtout sur l'activité de la police allemande, en France à ARRAS, BETHUNE, LILLE, VALENCIENNES, MALO LES BAINS, LA MADELEINE, QUINCY, LOOS, En Belgique SAINT GILLES, FORT DE HUY, CAMP DE BELVEROO. Ce rapport est accompagné de 73 dépositions de victimes. De l'examen de ces témoignages il ressort que les brutalités la barbarie des méthodes employées au cours des interrogatoires était le même dans les divers lieux cités. Bastonnades jusqu'à évanouissement coups de pieds, coups de poings pendaisons par les poignets ramenés à l'arrière, immersions dans un bain d'eau g[illegible]cé, début d'asphyxie, écrasement et torsion de testicules, incisions entre les orteils sur lesquelles on versait un liquide corosif, courant électrique. La question était bien souvent appliquée à des innocents incapables d'avouer quoique que ce soit et arrêtés sous simple soupçon. Les femmes étaient traitées sadiquement, et complètement dévêtues. Au cours de l'année 1942 un détenu repris au cours d'une évasion fut ramené dans sa cellule et livré aux chiens qui le dévorèrent. Des détenus succombèrent à la suite des tortures.
En dehors de la question les détenus étaient constamment exposés aux brutalités de leurs gardiens.
Monsieur Daniel PROUILLE, rue de l'église à BEAUMETZ les LOGES (Pas de Calais) s'étant présenté à l'infirmerie pour se faire soigner les yeux à perdu l'usage de la vue à la suite de 2 gouttes de corosif que le médecin allemand lui mit dans les yeux, le dénommé Stanislas OSINOSINSKI demeurant 300 Cité du Bois-Dien à OSTREICOURT a été torturé quoique innocent, de même Monsieur Jacques KENNESSY demeurant 116, rue de Lille à BAILLEUL.

B) Déposition de Monsieur Alfred COUSSEMACKER commissaire divisionnaire chef des services de la P.J. arrêté par la Gestapo le 17 Août 1944 frappé à coup de nerf de boeuf, puis jeté enchaîné dans une baignoire d'eau froide, frappé à coups de pieds et à coups de poings roulé par terre. Nouvel interrogatoire 8 jours plus tard.

H5039 – 0039

H5039 - 0040

C) Déposition de Monsieur Ulysse SCONFLAIRE Cafetier à PONT A MARCQ arrêté le 10 juillet 1944 par la police fut interrogé ensuite durant 4 h 1/2 au cours desquelles il reçut environ 125 coups de matraque plus les coups de pieds et de poings. Subit par suite un autre interrogatoire avec des coups. Cet homme simple déclare en fin de sa déposition : "je connaissais les boches de 14-18 ils étaient sans coeur, mais les nazis de la guerre 40-44 ont une férocité plus raffinée et les patriotes qui avaient le malheur de tomber sous leurs griffes subissaient des traitements tellement odieux que cela est inimaginables; des sauvages ne feraient pas subir aux bêtes mêmes les plus féroces les douleurs et les coups que les boches ont fait subir aux malheureux prisonniers de LOOS. "

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
Au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre
R. DE. MENTHON.

H5039 – 0041

RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR LES ATROCITES ALLEMANDES

Pour Copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
Au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre
R. DE. MENTHON

Violences par soldats en campagne 3

Nombre de femmes arrêtées et tortionnées 8

NOMBRE DE CAS AU COURS DES ANNEES

1940	1941	1942	1943	1944
3	13	1	14	26

LIEUX DES SUPPLICES

France

ARRAS
BETHUNE
QUINCY
LA MADELEINE
LILLE
LOOS
MALO-LES-BAINS
VALENCIENNES

Belgique

SAINT GILLES
CAMP DE BELVERLOO
FORTERESSE DE HUY

NOM DES TORTIONNAIRES

Sujets allemands : COURTE, BARRMAN OTTO, BILLAC, DARETMAN, ERMANN Arthur, HABENER, HAHM, de Hambourg, HEILMUND, Hermann MULLER, HINFELS de Cologne, HOFFMAN, HONS de Bruxelles, INGLARD de Hambourg OLFINGERGER, SCHULZ.

H5039 - 0042

Sujets tchèques ou polonais :

STANIS De Denain, SAZATA Pierre,
STEPHANE Max.

Pour certains, la nationalité est imprécise, de même que l'orthographe des noms est incertaine)

Signé : Pierre LORANGER, Maj.

H5039 - 0043

RAPPORT SUR LES ATROCITES ALLEMANDES COMMISES PENDANT L'OCCUPATION.

"Le prussienest né brutal, la civilisation le rendra "féroce" (GOETHE)."

Cette prophétie a reçu au cours de la guerre, actuellement, une impressionnante et tragique confirmation, elle semble paradoxale car le terme civilisation implique, pour tout esprit non plus que dans le domaine matériel, scientifique, économique ou commercial.

Mais Goethe connaissait bien les prussiens et voyait juste. L'Allemagne, qui de son temps n'était pas entièrement prussienne l'est rapidement devenue et, sous l'impulsion du nazisme, l'Allemagne actuelle s'est psychologiquement et totalement prussianisée. L'Allemand d'aujourd'hui, riche de connaissances scientifiques, méthodiquement organisé pour la production industrielle et économique, bien discipliné au point de vue social, s'est montré plus sanguinaire, plus cruel, plus bestial que ne l'était le lansquenet du moyen-âge.

Le "Kulture" germanique dont l'ordre nouveau était la plus parfaite expression, entendait s'imposer à l'univers par la force des armes, par la violence, par le meurtre, par la terreur. Elle marque un recul de plusieurs siècles, en restaurant l'emprisonnement arbitraire, la question, les exécutions sommaires et collectives. Tout le savoir, toute l'organisation allemande a été mise au service de la brutalité allemande pour faire triompher la "Kulture" allemande.

On aurait pu être tenté de croire que les atrocités commises l'ont été dans l'ardeur du combat ou sont le fait exceptionnel de quelques brutes zélées : la multiplicité des crimes, la fréquence et la gravité des sévices, leur systématisation, les conditions dans lesquelles ils ont été perpétrés, démentent cette hypothèse.

Les atrocités allemandes sont une méthode de lutte et de domination, elle constitue la réalisation d'un programme, elles expriment dans leurs procédés le fond même de l'âme allemande, portée vers le meurtre et le goût de la souffrance d'autrui.

H5039 - 0044

Les faits que je relaterai dans ce rapport ont été recueillis avec le plus grand souci d'objectivité et je ne garderai d'exposés romancés visant à l'effet de propagande La monotonie même de leur répétition constitue un écrasant réquisitoire. Ils ne représentent qu'une infime partie des violences commises, car les victimes ont, pour la plupart, la pudeur de leurs souffrances passées, gardent le silence et ne livrent pas volontiers leurs douloureux souvenirs.

Avant de fournir des références de "Cas particuliers" je résumerai en un tableau d'ensemble la technique des "instructions "allemandes".

D'une manière générale, voici comment se passaient les interrogatoires :

Le prévenu était amené devant un instructeur gradé assisté d'un interprète; il était flanqué de plusieurs soldats ou policiers, exécuteurs des basses oeuvres.

Les gifles et les coups de poing faisaient rarement défaut dès le début, mais ce sont les sévices mineurs dont sont malheureusement coutumières la plupart des polices.

Si les réponses aux demandes posées n'étaient pas satisfaisantes au gré des interrogateurs, la gamme des violences se jouait crescendo.

Les coups pleuvaient plus durs et plus drus, tuméfiaient le visage, pochaient les yeux, brisaient les dents : "Si vous ne parlez pas, vous aurez la tête comme un pot", promettait un jour un des bourreaux, et c'est en effet boursoufflé, sanglant, méconnaisable, à demi-assomé que le patient était ramené dans sa cellule.

Les coups de pieds dans le ventre étaient pratiqués couramment, et si la douleur faisait choir la victime par terre, elle recevait des coups de botte sur la tête et dans le visage pour la contraindre à se relever.

Bien souvent, d'emblée, la cravache, la matraque entraient en jeu, nerfs de boeuf, cylindre de caoutchouc cinglaient et meurtrissaient l'interrogé, des talons à la nuque, des jambes à la poitrine et au visage.

L'évanouissement survenait-il .? On ranimait le malheureux et la séance recommençait le jour même ou les jours suivants. Assez souvent, la victime était dénudée. Ce supplice de la bastonnade s'éxécutait parfois, le patient couché à plat ventre, sur un tabouret de bois carré ou sur

H5039 - 0045

un chevalet, écrasé dan certains cas par le poids d'un bourreau qui s'asseyait sur son dos ou ses épaules.

La pendaison était un autre moyen de délier les langues, les mains liées par des menottes, le prévenu était suspendu par les poignets, ceux-ci ordinairement ramenés en arriére du corps : plur rarement, la pendaison était faite la tête en bas : elle s'agrémentait également de coups.

Si cela ne suffisait pas, les tortionnaires n'étaient pas à court d'imagination : l'immersion dans un bain d'eau glacée leur était familière, l'angoisse de l'asphyxie était également une technique favorite : les tortionnaires bourraient la bouche de la victime de papier ou de chiffons et lui pinçaient le nez, ou encore lorsqu"elle était dans la baignoire lui enfonçaient la tête sous l'eau La noyade cessait quand elle bleuissait pour recommencer plusieurs fois.

Les femmes et les jeunes filles étaient traitées de la même façon et sadiquement étaient presque toujours complètement dévêtues.

Chez les hommes, la compression, l'écrasement ou le martèlement des testicules était employé.

Il faut réserver une mention spéciale à ces supplices plus raffinés : le cercle de fer serré progressivement autour de la tête, les incisions entre les orteils sur lesquelles on versait un liquide corrosif, les courants électriques bien dosés et qui convulsaient tous les muscles.

Comme on pourra s'en convaincre à la lecture de la documentation, la question était employée dans tous les locaux de la Gestapo et dans toutes les prisons aussi bien à Lille, qu'à La Madeleine, à Tourcoing ou à Arras.- Devant la généralisation de ces méthodes, il n'est pas permis de douter qu'elles fussent utilisées par ordre et inspirée en haut lieu.

Déjà mises en application en 1940, 41 et 42, elles devinrent plus fréquentes en 1943 et 1944; la Gestapo mit plus de hâte à y recourir et sa sauvagerie s'affirma plus cynique et plus impatiente à mesure que l'antipathie s'affermissait contre l'occupant et que la résistance croissait.

Les tortures étaient infligées très souvent sur de vagues soupçons à des innocents bien incapables d'avouer quoi que ce soit, puisqu'ils n'avaient commis aucun délit et ne pratiquaient pas la résistance.

H5039 - 0046

Voici une série de faits résumés dont l'exposé est respecté dans son style original.

Ces écrits émanent presque de gens simples et peu lettrés. Ils se ressemblent et cette monotonie souligne leur véracité. Les produits de l'imagination seraient plus variés.

Les premiers relatent des violences commises par des soldats en campagne. Ils pourraient avoir pour excuse l'esprit du combattant qui se croit en danger et qui devient furieux et impitoyable. Il traduit cependant une tendance propre à l'esprit germanique ! goût de tuer et plaisir de torturer.

PROFESSEUR H. PAUCOT

(Signé) Pierre LORANGER, Maj.

Pour Copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire

de la République Française

Au Ministère Public du Tribunal International

des Grands Criminels de Guerre

R. DE MENTHON

H5039 – 0047

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Les dépositions écrites qui suivent, concernent les prisonniers arrêtés par les services civils allemands, Feld-gendarmerie, Gestapo civile ou militaire et ne peuvent plus avoir, comme excuse, l'animation du combat. C'est de sang froid, méthodiquement que tous ces actes ont été accomplis dans un but parfaitement déterminé.

Ces témoignages écrits, pour nombreux qu'ils soient, ne relatent qu'une infime partie des tortures appliquées méthodiquement à presque tous les prévenus.

Ceux qui ont été déportés en Allemagne ou fusillés ne peuvent témoigner, mais leurs camarades plus heureux qui ont été libérés ont entendu maintes fois leurs cris et leurs plaintes.

Le jour où la Gestapo venait à la prison procéder aux interrogatoires, était un jour d'angoisse car les détenus arrivés entendaient geindre leurs camarades interrogés. - Ils les voyaient revenir dans les cellules, meurtris, méconnaissables, ensanglantés, parfois évanouis et sans connaissance. Il est des faits dont je puis garantir l'authenticité, sans pouvoir cependant nommer les victimes.

Un détenu qui, au cours de l'année 1942, avait tenté de s'évader repris et livré dans sa cellule à la fureur de chiens policiers qui le déchiquetèrent.

Un autre jour, un gardien raconta, qu'au lendemain des interrogatoires, un prévenu isolé avait été retrouvé mort dans sa cellule, la tête appuyée sur son bras replié. Il avait probablement succombé à une hémorragie cérébrale.

J'ai personnellement vu une jeune femme qui portait sur les seins les cicatrices de brûlures faites avec un cigare allumé.

H5039 - 0048

En dehors des interrogatoires, les prisonniers vivaient-ils en repos ?

Il s'en faut : Ils étaient constamment exposés aux brutalités des géôliers allemands : gifles, coups de poings, coups de pieds étaient donnés libéralement au moment de la promenade. Coups de la lourde clé qui fermait les serrures et qui laissait les mains gonflés, engourdies; coups de pommeau de baïonnette distribués par les soldats faisant irruption jours et nuit dans les cellules pour guetter une infraction au règlement.

Comme tout était défendu, ces délits étaient nombreux : regarder par le vasistas, s'allonger sur son lit, chanter, siffler, faire du bruit, jouer aux cartes étaient des infractions suffisantes pourjustifier des violences accompagnées de rauques criailleries et d'injures.

Un nommé KURT PENZAA de LIEPZIG se distinguait par son zêle, Il rôdait en pantoufles dans les couloirs, silencieusement, épiant par les judas les prisonniers pour les surprendre.

La moindre délit lui fournissait un prétexte et donnait libre cours à ses instincts de brute.

PROFESSEUR H. PAUCOT.

Signé : Pierre LORANGER, Maj.

++

Brutalités par Soldats.

A.I. S. - S.H.A. E.F.

Rapport de : Mr. BRICE Joseph âgé de 42 ans.
10, rue du Port HAUBOURDIN.

"Quand les boches sont rentrés en 1940, ils m'ont pris, "et à quatre hommes sur moi, ils m'ont frappé à coups de poings, de pieds et de casque. Ils m'ont cassé les dents, J'ai essayé de m'échapper, et 11 coups de révolver furent tirés après moi sans me toucher. Je me suis caché dans un

H5039 – 0049

faux grenier pendant 3 jours et 2 nuits."

Signé : BRICE Joseph

++

Brutalites par Soldats

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur DANNOOT Félicien, 10, rue Coppens, (26 ans)
HONTSCHOPT.

"Suite aux violences que j'ai subies dans le couloir de la cellulaire le 3 Août 1941, je ne puis, pour ainsi dire me servir que très peu de mon bras gauche qui reste affligé.

Ayant été balayeur à la cellulaire, j'eus l'occasion d'y voir journellement tous les détenus : le 26 Septembre 1941, je fus obligé d'aller dans la cellule 6 afin de couper la corde de quatre martyrs qui avaient préféré se donner la mort que de se faire fusiller par ces brutes d'allemands, et le cinquième martyr, la corde n'ayant pas résisté à son poids, le malheureux n'était pas mort, et là j'ai assisté à une scène que je n'oublierai jamais. Les deux feldwebels ainsi que deux s/officiers se sont rués sur ce malheureux qui était entièrement couvert de sang. Ensuite, à l'aide d'un autre détenu je fus obligé de le transporter dans la cour de la cellulaire sur une civière, et là, un peloton d'exécution composé de quelques hommes (au moins 9) tira par deux fois 3 balles dans la poitrine de ce martyr qui était assis par terre et un officier l'acheva d'une balle dans la tête."

Signé : DANNCOT Félicien.

++

H5039 - 0050

Brutalités par Soldats
au cours de
L'évacuations de 1940

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. Auguste GELREBAERT, 136, rue de l'Epaule. ROUBAIX.

"Au cours de l'évacuation de 1940, après maintes difficultés occasionnés par les bombardements, je me remis en route pour quitter Killen, lorsque je vis arriver sur moi un groupe de soldats allemands au moins d'une vingtaine. Aussitôt je mis les mains en l'air, mais je reçus, sans mot dire une tournée de coups de crosses de fusils et de révolvers tant sur la tête que sur le dos et sur tout le corps. Ayant la tête en sang et sous les coups, je m'affaissait. D'autres soldats venant en renfort, me rouèrent également de coups, disant que j'avais tiré des coups de fusil, bien que cette version fut complètement fausse, ne possédant aucune arme. Je demandais de me mettre en contact avec un interprête ou un officier. On me mit au cou une corde épaisse de plus de 2 centimètres et je fus traîné sur au moins 50 mètres de parcours pour arriver près d'un sous-officier parlant difficilement quelques mots de français. Je n'eus pas le temps d'expliquer mon cas. Un autre groupe me traina de nouveau par la corde pour m'attacher à un piquet de ciment, tout en me rouant de coups avec les objets les plus divers, au point que j'en avais la partie supérieure de la mâchoire fracassée.

" Vers 11 H. 30, un officier arriva pour donner le signal de l'attaque, et voyant le rassemblement autour de moi, me fit libérer de la corde et me demanda des explications Ayant beaucoup de difficulté à causer par suite de deux heures de mauvais traitements, il envoya quelques hommes pour vérifier les bagages qui avaient déjà reçu la visite, et me trouvant suspect, ils se vengèrent sur le linge et les effets, en les déchirant devant moi."

(Signé : GELREBAERT Auguste.

H5039 - 0051

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : LESSCHAEVE Léon, Julien né le 25/5/20 domicilié à ST.POL S/MER, 72 rue E. Dolet.

Date des violences : 4 & 5 Novembre 1943
Lieu des violences : LA MADELEINE, rue F. Debats.
Nature des violences : coups de matraque de la ceinture aux genoux.

Témoins : Francesco Gilbert, 21 ans, rue M. Bertheaux, à St. Pol s/Mer.

Hof Marcel, 225, rue des Postes, à Lille.

Blamangin Eugène 46 ans, rue de Bon Macon, Boulogne-sur-Mer.

Dhennin Léon, 46 ans, 1 rue Lazare Gareau, LILLE.

Pottier Désiré - Rue Casimir Perrier à Avion.

Arrêté par la G.F.P.
Auteur des violences : Gestapo civile.
Tortionnaire : OTTO BARMAN, inspecteur de sûreté allemand.

Signé : LESSCHAEVE L.

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. MALABELLE Lucien, né le 2/3/34 domicilié Avenue du Casino, 115 MALO LES BAINS.
Date des violences : 5/6/41 - 8/6/41 - 19/6/41 - 2/7/41
Lieu des violences.- Villa la houle à Malo-les-Bains, 14 Rue Gaspar-Neuts.
Boulevard de la Liberté à LILLE.
Prison cellulaire de Loos.

H5039 - 0052

Nature des violences : nerf de boeuf et matraque.

Témoin : EVERARE Jean - 21 ans - rue de l'Hôtel de Ville, Malo-les-Bains.

Arrêté par la Gestapo et la gendarmerie.
Tortionné par la Gestapo militaire.

Signé : MALABELLE Lucien.

++

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : François LECOESTER, né le 11 MAI 1888 à Saint-Pol sur Mer, domicilié 48, rue Marcelin Berthelot à Saint-Pol-sur-Mer.

Date des violences : 17 Novembre 1943.
Lieu des " : LA MADELEINE, rue François Debats.
Nature des " : Matraque et coups de poings.

Témoins : Guilman René, cheminot à Hellemmes,
Leroy Désiré, cafetier, rue St. Sébastien, LILLE.

Auteur des violences : Gestapo civile.
Tortionnaire : Otto Barrman.

"Etant à la prison de Loos, jesuis resté 48 heures sans nourriture et mal soigné dans le laps de temps où je fus tombé malade.

"Emprisonné le 23 Septembre 1943, accusé de propagan-"de communiste, anglaise et syndicaliste, je fus "libéré le 21 Février 1944 sans jugement.

Signé : F. LECOESTER.

++

H5039 - 0053

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : PLADYS Marceau né le 2/12/02 à St. POL.sur-MER. Demeurant à ST. POL-SUR-MER, 72, rue Etienne Dolet.

"Date des violences : le 22 Novembre 1943.
"Lieu des violences : Rue François Debats LA MADELEINE.
"Nature des violences : Matraque.

"Témoins : Roty Joseph, 18, rue Jordan à Tourcoing.
St. Emile Hutin de Le Cateau.
Objois Lucien, 3, rue de Lannoy, MARAIS DE LOMME.

"Arrêté par la Gué P.F. - Bld. de la Liberté, LILLE.
Auteur des violences - Gestapo civile.
"Tortionnaire : Otto Barrman.

"Etant à la prison de Loos, malade, je restais un mois sans soins, et ne recevais pour tout médicament que pastilles et sirop.

"Emprisonné le 23 Septembre 1943 pour propagande anglaise et syndicaliste, je fus libéré sans jugement le 21 février 1944.

Signé : PLADYS Marceau.

++

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. RENARD PAUL, né le 31 Août 1899 à AUBY (Nd), marié et domicilié à HASNON, rue Nouveau monde.

"Ayant été arrêté et écroué par les nazis, je fus conduit à la Kommandantur de DENAIN, où je subis un interrogatoire mêlé de coups de poings, de cravaches et ainsi de suite.

"Ne pouvant me faire avouer ce que je ne savais pas, je fus jeté dans une cave, pendu par les poignets toute la nuit.

H5039 - 0054

" Le lendemain, je fus transféré à la Kommandantur de Valenciennes, soumis à la barbarie à laquelle ces messieurs soumettaient les malheureux tombés entre leurs mains.

"Le 1er Août, transféré à Valenciennes, je fus libéré le 10 Août.- Rentré à mon domicile je m'en fus trouvé un docteur de la contrée qui me reconnut sourd de l'oreille gauche."

Signé : RENARD Paul.

++

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. Léonard TANGHE
19, rue de l'Eglise, DORIGNIES-les-DOUAI.

"Arrêté vers le milieu du mois de Mars par la Feldgendarmerie allemande pour fabrication de "V", signe de la victoire. Je fus battu jusqu'au sang pour que je dénonce mes camarades possesseurs de cette insigne.

"Je fus battu en présence de l'interprète Léon JAKOWSKI qui demeurait à ce moment à LALLAING. Il n'arrêtait pas de rire à chaque coup de nerf de boeuf que je recevais. Je reçus même un coup sur le tibia droit, blessure qui m'a duré 5 mois.

"Puis je passais 2 mois à la Prison de Loos, seul dans une cellule et sans une seule visite de mes parents, presque sans nourriture. - Je passais ensuite au Conseil de Guerre de Valenciennes où je fus condamné à une peine de 6 mois que je passais à la prison de "Quincy."

Signé : TANCHE.

++

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur VERBECKE Camille, né le 24/12/08
demeurant 3ter, rue de la Halle à LILLE.

"Je fus accusé d'avoir publié et signé de mon

H5039 - 0055

nom, des tracts contre l'armée allemande, espionnage et sabotage. Après avoir été 27 fois à l'instruction battu, torturé, les menottes jour et nuit pendant 40 jours.

"Après avoir été à Loos, St. Gilles, le camp de Biverlot, forteresse de Huy, pour l'Allemagne, je fus libéré par les anglais et rapatrié en France le 19 Septembre 1944."

Signé : VERBECKE Camille.

++

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. Abel SERUSIER, 3 Cité de la Fourmissienne, (23 ans) à AVESNES-sur-HELPE.

"Incarcéré à Loos à Valenciennes du 26 Décembre 1943 au 12 Juillet 1944, j'ai été battu le 29 Janvier 1944 à Valenciennes par BARMENN, chef de la G.S.P. à Valenciennes.

"Battu à coups de nerf de boeuf et à coups de poings à la face : dents cassées et cicatrice au menton etc....."

Signé : Abel SERUSIER.

++

HOMME A.IS. - S.H.A.E.F.

Rapport de : STEFANUTTI Henri - 40 ans
10, rue de Denain à OISY (Nord)

"Ayant été enlevé parles Allemands sans aucun motif le 31 juillet 1944 et ayant subi pendant 10 jours le régime que vous connaissez, c'est-à-dire, en ce qui me concerne, matraqué, les mains liées derrière le dos et suspendu pendant toute la nuit, dans une cave de la Kommandantur à DENAIN, ensuite, le lendemain ayant été emmené à la prison de Valenciennes sans nourriture.

H5039 - 0056

" Ceux qui m'ont arrêté ne sont pas connus de moi, à part le fameux STANIS bien connu dans la région. Ceux de la Gestapo qui m'ont torturé étaient en connaissance avec Stanis. Je porte encore les marques au visage des coups que j'ai reçus."

signé : STEFANUTTI.

++

HOMME A.I.S. - SH.A.E.F.

Rapport de Mr. Jean RENARD, né le 15/2/23/ à AVION; demeurant à AVION, 25 rue Opigez.

"Arrêté le 6 Août 1942, par la Gestapo pour activité patriotique, je fus conduit immédiatement dans les bureaux de la Gestapo, place de la Préfecture à Arras.

"Au cours de mon interrogatoire, pour me faire avouer des choses que je ne savais pas, deux solides tortionnaires de la Gestapo m'ont battu à coups de poings redoublés sur la tête jusqu'à ce que je tombe à terre sans connaissance.

"Lorsque j'ai repris connaissance, je me trouvais la tête sous un robinet où l'eau coulait en abondance sur la tête.

"La figure tuméfiée, le sang coulait par le nez et par les oreilles.

"Le 1er Septembre, je passais au tribunal du Conseil de guerre allemand à Arras, où je fus condamné à un an de prison et envoyé à la prison de Loos, où tous les détenus avaient pour nourriture, un quart de jus de chou le midi et le soir et 400 grs de pain.

Signé : RENARD Jean.

++

HOMME A.IS. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur Charles SAINT-VENANT
11, Boulevard Papin LILLE
ANCIEN MAIRE DE LILLE

H5039 - 0057

"Au cours de ma détention de 6 mois à Fresnes et à Loos, j'ai eu à subir, à deux reprises les tortures de la Gestapo.

"Ces brutalités exécutées les 15 & 16 Septembre à la Madeleine, 16, rue François Debaedts par mon instructeur, le sieur HABENER et consistèrent en coups de matraque et nerf de boeuf.

Signé : SAINT VENANT.

++

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur PROUILLE Daniel, rue de l'Eglise à BEAUMETZ les LOGES (P.D.C.)

"Condamné par les tribunaux allemands à 18 mois d'emprisonnement pour détention d'armes, et après avoir connu les prisons d'Arras, Béthune et Loos, je fus dirigé sur l'Allemagne.

"Suite à de mauvais traitements, en Prusse Orientale, je fus obligé de me faire soigner pour les yeux. Ayant été conduit dans une infirmerie, un médecin allemand me fit mettre des gouttes dans les yeux. Quelques heures plus tard, après de pénibles souffrances, j'étais devenu aveugle, et après avoir passé quelques jours à la prison de Fresnes, on me dirigea sur la clinique des Quinze-Vingt à Paris. Le professeur Guillamat qui m'examinai, m'a certifié que c'est à l'aide d'un corrosif que j'ai eu les yeux brûlés.

"Je suis en ce moment à Beaumetz les Loges où je vis avec ma femme et ma fille."

Signé : PROUILLE Daniel.

++

H5039 - 0058

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur SIROT Alfred, né le 12 Juillet 1895, domicilié à MONCEAU ST.WAAST par Aulneys (Nord).

"Ayant été pris comme otage le 20 Juillet 1943, voici ce que j'ai subi :

"J'ai passé à l'interrogatoire le 23 Juillet 1943. Ne voulant pas répondre aux questions qu'ils me demandèrent, ils me torturèrent.

"Ils m'ont cassé une côte, la mâchoire inférieure
"Je m'en sorti le 24 Novembre 1943".

Signé : SIROT Alfred;

++

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur Roger PERAL demeurant à HAVERSKERQUE.

"Un jour en arrivant dans le bois de Pacault, territoire de Membermanelchen, étant dans une carrière en bicyclette, j'aperçois un boche qui accours avec sa mitraillette derrière nous et un autre qui arrive devant pour nous barrer le passage et demande nos cartes d'identité, puis les met dans une de ses poches et nous emmène vers notre sentier de travail. Là il y avait d'autres soldats de la feldgendarmerie qui montaient la garde près des autres bûcherons.

Ils nous firent mettre nos vélos contre des stères et nous placèrent un peu plus loin et fouillèrent nos vestes, nos musettes qui étaient sur nos porte-bagages. Après ils me font aller d'un côté avec un boche et mon père d'un autre côté et le questionne, font pour arracher les moustaches, lui font un croche-pieds et lui donne un coup de poing et le flanque par terre.

Après ce fut mon tour, Ils arrivèrent à deux, mitraillette à la main. Il y avait le tortionnaire et celui qui questionnait. Il me posa des questions embrouillantes et me flanqua des gifles, des coups de pieds dans les jambes, me frappant avec des bâtons sur les mains, écrasant

H5039 - 0059

les doigts de pieds avec leurs talons. Puis un moment après cela fini, mais pas pour longtemps -- pendant ce temps les autres boches nous consuisirent jusqu'à notre baraquement situé sur le territoire d'Hinges. En arrivant, ils me firent entrer et ce fut encore des questions et des coups de bâtons. Après ils me prirent à deux et me flanquèrent sur un vieux lit et me frappèrent sans relâche en criant "Dites la vérité" et ricanant comme des sauvages par 3 reprises, Cela fini, ils m'enfermèrent dans une remise et j'entendais qu'ils disaient aux autres bûcherons que j'avais avoué et ce fut le tour des autres bûcherons qui en passèrent autant; tous les mains liées.

Cela se passa le samedi 12 Août 1944 par la feldgendarmerie de BETHUNE.

Voici les noms des tortionnés :

PEREL Albert 60 ans - PEREL JUlien 54 ans
HENIN Séraphin 39 ans - MANTEN Gilbert 20 ans.
PEREL Roger 18 ans - tous d'Haverskerque.

Signé : PEREL Roger.

++

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur Robert LESAGE, né le 26 Octobre 1904, demeurant 50, rue Jean-Sans-Peur à LILLE.

"Je fus arrêté par la G.F.P. de la Luftwaffe à Lille, le 9 Octobre 1943, sous l'inculpation de fabricant de fausses cartes d'identité.

"Le Lendemain je fus transféré à PARIS (prison du Cherche-Midi). Je subis quelques interrogatoires agrémentés de coups, mais sans excès.

"Le 7 Décembre, je fus condamné à 6 mois de prison. Je croyais donc l'affaire terminée. Elle n'était qu'à peine commencée. En effet, le 2 Février 1944, je fus ramené à la prison de Loos et le 14 Février je subis un nouvel interrogatoire, cette fois par la Sicherheitz-politzei, rue François de Batz à La Madeleine. Cet interrogatoire fut, en réalité, une séance de torture. J'y ai eu plusieurs dents brisées, le tympan gauche crevé et je reçus des coups de pieds dans le dos (j'étais tombé par suite de coups de poings

H5039 – 0060

dans le ventre).

"Malgré cela, l'interrogatoire fut négatif en ce sens que... l'instructeur ne peut découvrir aucun fait nouveau contre moi.- Je pensais donc être libéré, ma peine terminée le 24 Avril, mais il n'en fut rien et je fus transféréen qualité de prisonnier de sécurité à la Forteresse de Huy en Belgique d'où je ne suis sorti que le 5 Septembre 1944 par l'arrivée des troupes américaines."

Signé : R. LESAGE.

++

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur LEMAIRE Victor, 52 ans, demeurant rue Houdart à THUIERIES.

"Comme gardien de fils téléphoniques, je fus arrêté comme ôtage le 27 Avril 1941, enfermé à Loos, j'ai subi 3 interrogatoires; la 2ème fois le 10 Mai, l'officier allemand était en complet état d'ivresse et comme une brute il me frappa à coups de pieds dans le ventre, le dos et les parties.

Signé : V. LEMAIRE.

++

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Mr. Osinski Stanislas né le 11 Avril 1922 en Pologne, demeurant Citée du Bois Dien N°300 à OSTRICOURT.

"Arrêté et conduit à la prison de Quincy pour un sabotage que je n'ai pas fait et que la Gestapo voulait que j'avoue ou que je dise qui l'avait fait. Ne sachant rien, ils m'ont battu. J'ai même une côte contusionnée".

Signé : OSINSKI.

R.F. 306
Read Jan. 25, 1946

F 561

1

Document N° II 209 Service Américain de Recherche des Crimes de Guerre

-:-:-:-:-

A) Rapport du Lieutenant COYNE de l'Etat-Major de la I8ème Région arrêté le I8 Juin I944, par la Police, avec son fils.

Son fils est tué en essayant de désarmer l'officier instructeur. Lui-même a été témoin de divers faits, a vu des gens frappés à coups de garcette, d'autres qu'on faisait asseoir sur un poêle rouge. Les détenus étaient enfermés dans des cellules de 3 m. sur 2m.50 jusqu'à I2.

B) Déposition de M. BRETTES, Maire de MERIGNAC (Dordogne), arrêté le 2I Mars I944 par la Police.

Vit torturer un détenu au cours d'un interrogatoire à coups de nerf de boeuf jusqu'à évanouissement. A entendu hurler des malheureux soumis à la question. Un de ses camarades fut pendu au plafond par les pources, les testicules pris dans des tenailles jusqu'à évanouissement. La nourriture et les conditions de logement étaient à ce point infâme qu'après deux mois de cette vie, plusieurs détenus étaient devenus tuberculeux.

C) Déposition de M. MAUCOURANG, Casernier de la Prison militaire de BORDEAUX.

La torture a commencé dès fin I943. Une bonne partie de la nourriture des détenus était détournée. Les détenus sortaient une fois tous les deux mois et étaient obligés de courir au pas de gymnastique jusqu'à épuisement; ils étaient alors relevés à coups de cravache par les officiers.- Ceux qui ne voulaient pas parler étaient immergés tout vêtus dans le lavoir de la cour, jusqu'à ce qu'ils soient sans connaissance et étaient jetés dans leur cellule tout mouillés.- Deux W.C. étaient transformés en cellules de punition.- Les détenus étaient mis aux fers, et la cellule était inondée. Le témoin a vu des instruments de torture dans la chapelle. Un jour, le témoin a vu dévorer un prisonnier par des chiens qui avaient été lancés contre lui.

D) Déposition de M. HERRERA, demeurant Villa Bel-Air, Ste-Croix - Bayonne, arrêté le 30 Avril I942 par la police allemande.

Subit plusieurs interrogatoires accompagnés de coups de nerf de boeuf, le patient étant placé à genoux sur une planche triangulaire.- En 3 mois, il a subi une vingtaine d'interrogatoires.- Au cours de l'avant-dernier, HERRERA a reçu 50 coups de nerf de boeuf. Au cours du dernier il fut frappé avec une baguette d'acier, eut de longues aiguilles enfoncées sous les ongles qui causèrent la chute de ceux-ci.

.....

H5039 - 0061

H5039 - 0062

La victime a été en outre témoin des tortures infligées à de nombreuses personnes. Le Polonais Stanis RIPTZ a eu la plante des pieds grillée, puis la tête fendue d'un coup de clef à molette et a été fusillé après sa guérison. Le Commandant GRANDIER qui avait eu une jambe fracturée à la guerre de 1914 a été menacé par ses interrogateurs de voir fracturer sa seconde jambe, ce qui fut mis à exécution. Devenu à moitié fou à la suite d'une piqûre, les Allemands le firent disparaître.

H5039 - 0063

3

REPUBLIQUE FRANÇAISE

I8ème REGION

E T A T - M A J O R

RAPPORT DU LIEUTENANT COYNE DE L'ETAT MAJOR DE LA I8ème REGION
Détenu à la Gestapo du 26 au 29 Juin I944 et au Fort du Hâ du 29 Juin au 23 Août I944 (Carte Rouge)

Le 26 Juin I944, j'ai été arrêté avec mon fils Max au Commissariat de Police du 7° Canton, vers I6 heures 30. Nous avons été conduits au Bouscat et enfermés dans deux cachots de la cave de la Gestapo. Ces cachots sont sans air et sans lumière et l'on ne pouvait se tenir debout. J'y suis resté 3 jours, sans sortir sauf pour aller manger la soupe du poste de garde. Il n'y avait pas d'eau pour boire ou se laver.

Mon fils a été interrogé le Jeudi 29 Juin dans la matinée. Sous la menace d'être amené à parler par force, il se précipita sur l'officier instructeur et lui arrachant son révolver, l'abattit. A l'instant même ses bourreaux se précipitèrent sur lui et le massacrèrent à coups de baïonnette.

J'ai été interné au Fort du Hâ.

Pendant mon séjour à la Gestapo au BOUSCAT, j'ai été témoin de divers faits :

Le Lieutenant FROMENT, alias DARTOIS, arrêté le 26 Juin au matin a été torturé de la façon suivante : il a passé la nuit du 26 au 27 Juin dans la cellule voisine de celle que j'occupais les mains derrière le dos, attachées avec des menottes à cliquet.

Il a, le lendemain, été conduit plusieurs fois contre un mur pour être fusillé, le simulacre a été fait à plusieurs reprises. Il est, en outre, resté 24 heures sans manger.

Le Lieutenant HONORE, arrêté le samedi a également été torturé et privé de nourriture et de boisson pendant 3 jours avant son interrogatoire. HONORE a été libéré le 23 Août par les Français.

J'ai eu dans ma cellule le dénommé Paul MONDEUX, arrêté à DAX sous l'accusation de négligences dans son service de garde du Parc des Essences. Huit jours après, lorsque je l'ai vu, il portait sur le dos des sillons provenant de coups de garcette profonds de I centimètre. Il avait été battu pendant trois jours matin et soir. MONDEUX habite ST. PAUL LES DAS. Il a été libéré le 23 Août I944 par les Français. D'une lettre qu'il m'a écrite ces jours-ci, il résulte qu'il se ressent encore des sévices qu'il a éprouvés.

.....

H5039 – 0064

4

Nous étions dans des conditions matérielles déplorables. Les cellules avaient 3 mètres sur 2m.25, elles contenaient de 5 à I2 internés.

Les Politiques ne sortaient jamais de leur cellule. Nous étions couverts de vermine. La nourriture était inexistante. Nous n'avions à boire que l'eau de la chasse d'eau des W.C. Nous serions morts de faim sans les envois de la croix-rouge. En ce qui me concerne, quand je suis sorti après deux mois de détention, je pouvais à peine marcher.

Pour la moindre faute d'inattention, les prévenus étaient frappés avec la dernière brutalité, les gardiens s'acharnaient sur les détenus jeunes.

Pour faire avouer, il n'y a pas de tortures qu'ils n'aient infligées aux prévenus les faisant notamment asseoir sur un poêle rouge (cas de BOURGOING Emile actuellement déporté en Allemagne)

BORDEAUX, le I5 Novembre I944.

COYNE

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française au
Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre;

F. DE MONTHON

H5039 - 0065

5

209

DEPOSITION DE MONSIEUR BRETTES MAIRE
DE MERIGNAC
-:-:-:-:-:-

J'ai été arrêté le 2I Mars I944 par la Gestapo accusé de détention de poste clandestin et de Résistance (j'avait été arrêté pour le même motif Résistance le I3 Juin I94I).

Amené et écroué au Fort du Hâ trois jours après la Gestapo m'a amené au I97 Route du Médoc et m'a enfermé dans la cellule de tortures située dans les caves de ce sinistre hôtel.

La première où je fus enfermé, cellule de Im20 de large sur 2 mètres de long et dans laquelle on ne pouvait se tenir debout qu'en face de la porte, ne recevait ni air ni lumière. Comme seul éclairage, une ampoule rouge braquée à 70 centimètres au-dessus de la tête du patient sanglé sur son grabat et cela jusqu'à ce que je dus paraître devant mes interrogateurs, c'est-à-dire I2 heures plus tard. Dans les quatre autres cellules que contenait cette cave, j'entendis hurler toute une journée, un de mes malheureux camarades qui fut enchainé et roué de coups de nerf de boeuf, jusqu'à ce qu'il se taise, ne l'entendant plus, je pensais qu'ils avaient dû le tuer.

Ramené au Fort du Hâ, trois jours plus tard, je fus confronté avec un co-détenu, MALLET à qui on voulait faire dire qui j'étais dans la Résistance.

Pour cela, devant moi, on le frappa à coups de nerg de boeuf, le torse nu, jusqu'à ce qu'il s'écroula inanimé sur le sol, sans livrer son secret.

On nous emporta dans nos cellules respectives, cellules de 4 mètres sur 2 où logeaient de 7 à I0 hommes. Nous étions couverts de vermine ; poux, punaises, galle infectée, sans que jamais nos bourreaux n'essayent de remédier à nos souffrances. Nous n'avions d'autre eau pour boire et nous nettoyer que celle que nous pouvions puiser dans les latrines. Et comme nous nous trouvions au deuxième étage, nous n'avions la pression d'eau que vers minuit pour boire.

Il nous était défendu de recevoir du linge, pour nous changer.

Nous n'étions ni rasés, ni cheveux coupés et vivions au milieu de toutes ces horreurs que sous la menace de la mitraillette.

Chaque fois que la porte de notre cellule s'ouvrait pour les besoins de nos géoliers, ils criaient : visage contre le mur ! seule position qu'ils pouvaient tolérer. Au moindre geste, ils se précipitaient sur nous et nous rouaient de coups.

.....

H5039 - 0066

La nourriture consistait à un bout de pain infect, moisi, que les chiens auraient refusé. Une louche d'eau chaude qualifiée soupe, deux fis par jour, et c'était tout. Et encore ils profitaient des moindres fautes pour nous enfermer au cachot où nous étions privés de nourriture, pendant cinq ou six jours. Ce n'était qu'au moment où ils voyaient que nous n'allions pas pouvoir supporter plus longtemps ces privations qu'ils nous remettaient en cellule.

J'étais "carte rouge" mais j'ai vu des jeunes gens de I7 à 20 ans "carte verte" c'est-à-dire réfractaires au travail forcé en Allemavne, qui après deux mois de cette vie de cellule, étaient devenus tuberculeux ou pré-tuberculeux, malgré que nous, leurs ainés, nous leur laissions la moitié de notre infame nourriture. Nous n'avons vécu que grâce au colis que la Croix-Rouge nous distribuait une fois par semaine. Le colis se composait de vingt biscuits, I9 morceaux de sucre, un peu de beurre et de confiture le dimanche ou de quelques quakers et pain d'épice le mercredi.

Aucune occasion n'a jamais échappé à nos bourreaux pour nous faire souffrir moralement et physiquement (un des malheureux camarades, B... déporté en Allemagne, subit l'affreuse torture de la tenaille, qui consistait à être pendu par les pouces au plafond, les testicules prises dans cette sinistre tenaille qui écrasait jusqu'à ce que le patient s'évanouisse).

C'est dans cette souffrance que grandissait la Résistance et le désir de chacun de nous de redevenir libre et de faire connaître au monde, l'infamie allemande, et de faire constater que du simple soldat à l'Officier supérieur, ces hommes, ces soldats allemands, n'étaient que de vulgaires assassins.

Fait à MERIGNAC, le II Novembre I944

LIEUTENANT R. BRETTES
Président de la Délégation Municipale de
Mérignac.

Pour copie certifiée conforme
Le délégué du Gouvernement Provisire
de la République Française, au
Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

signé : F. DE MENTHON

H5039 - 0067

7

209

PROCES-VERBAL D'AUDITION

-:-:-:-:-:-

L'an mil neuf cent quarante quatre et le seize Novembre, Nous GITARD Lieutenant Commandant la Prison Militaire de Bordeaux, avons reçu de M. MAUCOURANT, casernier, la déclaration suivante :

Je me nomme MAUCOURANT Charles, je suis né à Limoges le I6 Octobre I90I; je suis administrateur de la caserne Boudet et de la Prison Militaire à BORDEAUX, I88 Rue de Pessac. J'exerce mes fonctions sous les ordres de la Chefferie du Génie; ces fonctions m'appellent à parcourir constamment les batiments pour en assurer la conservation.

Avant d'être administrateur des bâtiments, j'étais chef magasinier au Parc Régional du Génie qui occupait alors les locaux de la Prison Militaire. C'est dire que je connais parfaitement, depuis très longtemps les moindres parties de la caserne et de la Prison.

Pendant l'occupation allemande mes fonctions n'ont pas été suspendues. La Chefferie du Génie s'était transformée en un Service Civil des Batiments, fonctionnant à Bordeaux 67 Rue du Commandant Arnoult et continuant, sur la demande des autorités allemandes, à assurer la garde et l'entretien des batiments militaires.

Je n'ai donc pas cessé de me rendre tous les jours sur les lieux et j'ai pu ainsi effectuer d'intéressantes constatations sur les actes des occupants.

La Prison Militaire avait été réaménagée par le Génie Français en Mai-Juin I940 et le Parc du Génie avait été transféré rue François de Sourdis.

Dès le mois de Septembre I940, les Allemands ont utilisé la Prison Militaire pour y incarcérer des civils français; la prison du Fort du Hâ regorgeait déjà de monde, par suite des arrestations massives opérées dès l'arrivée des Allemands. Les premiers incarcérés à la Prison Militaire étaient des hommes; pendant deux semaines environ, ils ont été gardés par des surveillants civils du Fort du Hâ placés sous les ordres de gradés allemands, puis très rapidement un personnel militaire allemand a pris tous les services de la prison sous le commandement du Capitaine BICKEL.

Quelques mois plus tard, les Allemands ont fait murer toutes les ouvertures de l'ancien tribunal militaire et des pièces et logements attenants, de même que celle du bâtiment principal de la Caserne Boudet. Tout s'est alors trouvé transformé en prison, et l'effectif des détenus, parmi lesquels ont alors figuré des femmes, n'a pas cessé d'augmenter.

Au début, le traitement des détenus était dur et brutal et leur nourriture était insuffisante; mais aucune torture ne leur était infligée. Cette situation a duré jusqu'aux derniers mois de l'année I943; à cette époque un changement subit est survenu à cet égard et

....

H5039 - 0068

8

j'ai été amené à constater les atrocités suivantes :

I°) - La nourriture des détenus, qui avait toujours été insuffisante, s'est encore réduite; d'après les déclarations que j'ai reçues de M. Norbert DISPERSYN, demeurant 105 Rue du Professeur Arnozan, Le Bouscat (qui était chef cuisinier des allemands), ces derniers se livraient à un trafic éhonté, détournant les denrées destinées à l'alimentation des prisonniers et les vendant au marché noir. Ces denrées étaient transportées par un camionneur nommé ANTONIO, qui était au service de M. MARTINEZ, entrepreneur de transports Rue Kléber à Bordeaux. Par suite de ces détournements, qui se faisaient au vu et au su des officiers, sans doute même avec leur complicité, l'alimentation des détenus ne comprenait plus que des soupes claires, du pain et boîtes et de l'eau.

2°) - Les détenus restaient constamment enfermés; ils ne sortaient pas plus d'une fois tous les deux mois. Les Allemands avaient fait installer des W.C. et des lavabos à tous les étages pour n'avoir pas à laisser sortir les prisonniers.

Lorsqu'ils sortaient, ils étaient contraints de passer leur temps à faire du pas gymnastique dans la cour, très souvent en tenant les mains en l'air. Lorsque l'un deux tombait sous le poids de la fatigue ou de la faim, il était frappé violemment par les sous-officiers à coups de cravache ou à grands coups de pied et il devait reprendre le pas gymnastique. Lorsqu'il n'en pouvait plus, il était porté dans sa cellule et violemment battu.

3°) - Par tous les temps, les détenus qui ne voulaient pas parler, étaient immergés, tout vêtus, dans le lavoir de la cour de la prison et on leur plongeait la tête sous l'eau pour les forcer à parler. Ce traitement ne cessait que lorsque le détenu restait sans connaissance; on le ranimait alors et on l'incarcérait sans même lui donner de vêtements secs. Le même traitement recommençait le lendemain et les jours suivants, jusqu'aux aveux.

4°) Les Allemands ont fait transformer deux W.C. en cellules de punition. Dans ces cellules, de dimensions très étroites, ils ont placé un caillebotis en bois qui servait de plancher. Lorsqu'un détenu refusait de parler, il était mis aux fers et placé dans l'une de ces cellules. On avait soin, au préalable, d'y verser de l'eau en quantité suffisante pour que le niveau dépasse d'un centimètre environ le plancher du caillebottis lorsque le détenu s'y trouvait. Ce dernier avait ainsi les pieds dans l'eau et il ne pouvait se coucher à moins de s'allonger dans l'eau. Le séjour des détenus dans ces cellules de punition pouvait durer plusieurs jours.

Ces deux cellules existent toujours.

5°) - A plusieurs reprises, ayant eu à m'introduire dans la chapelle de la prison, j'y ai remarqué la présence de madriers fixés au mur et supportant des crochets, de pedottes, de menottes spéciales, de sangles et d'autres instruments. Je ne les ai jamais vu utiliser.

.....

H5039 - 0069

Lorsque les Allemands ont été partis, ces divers instruments ont été remis au Commissaire divisionnaire CHIRON qui a dû les déposer à l'intendance de Police. Ils ont été reproduits en photographie par certains journaux locaux. J'ai alors appris qu'ils étaient utilisés pour torturer les Français détenus.

6°) - Ces sous-officiers surveillants et les soldats allemands portaient constamment une cravache en nerf de boeuf et je les ai vus souvent en frapper violemment les détenus au cours de leurs rares instants de sortie dans la cour.

7°) - Dans la cour d'entrée de la Prison Militaire, les Allemands avaient installé deux grands chiens dont la niche est encore visible. Ces chiens étaient lâchés contre les détenus qui n'obéissaient pas assez vite.

Un jour, vers II h. 30 du matin, j'ai vu les deux chiens que l'on dressait en les excitant contre un détenu Français amené dans cette cour. Ce détenu a été gravement mordu. J'ai dû me sauver pour éviter d'être aperçu et je n'ai pas su ce qu'il était advenu du malheureux mannequin vivant.

Le présent procès-verbal d'audition a été clos et signé les an, jour et mois ci-dessus indiqués.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française, au Ministère
Public du Tribunal International des
Grands Criminels de Guerre

F. DE MENTHON

H5039 - 0070

10

RAPPORT SUR LES ATROCITES COMMISES PAR LES ALLEMANDS ET LES TORTURES SUBIES PAR LES PRISONNIERS

HERRERA - né le 28 Décembre 1906 à Bayonne. Domicile avant son arrestation : Villa Bel-Air, Ste Croix ; à Bayonne. Domicile actuel : Villa Bel-Horizon, St Etienne, BAYONNE.

Arrêté le 30 Avril 1942 à Bayonne et transféré au Fort du Hâ à BORDEAUX. Accusation : appartient à un groupe de Résistance.

Dès son arrivée au Fort du Hâ, il est mis au secret, incarcéré dans une cellule où ils lui laissent les menottes aux mains pendant deux jours, pour toute nourriture : 250 grs de pain et de l'eau; le matin du troisième jour on lui enleva les menottes et l'on corsa le menu d'une soupe une fois par jour.

Ce qu'on appelle les "interrogatoires" commencèrent le huitième jour de l'incarcération. Le premier interrogatoire fût seulement relatif à l'indentité et aucun service ne fut exercé.

Huit jours après, nouvel interrogatoire rue de Budos, dans une salle spéciale. Deux officiers de SS. y procèdent. Ils veulent savoir si l'accusé connait telle ou telle personne. Celui-ci ayant répondu négativement, on le mit le torse nu, les mains derrière le dos tenues par des menottes. On le fit placer à genoux sur une planche triangulaire, et à chaque question restée sans réponse, il recevait 50 coups de nerfs de boeuf. Les coups étaient appliqués en partant de la base du cou jusqu'en bas des reins. Lorsque la série des coups de nerf de boeuf fut terminée on le fit relever. Il reçut une grelle de coups de poing dans le visage et de coups de pieds dans les tibias. Reconduit dans son cachot on le laissa deux jours sans nourriture. Des interrogatoires se succèdèrent à une cadence de deux par semaine. Les autres jours étaient réservés aux autres nombreuses personnes impliquées dans la même affaire.

Elles étaient interrogées avec les mêmes procédés.

L'accusé a subi pendant plus de trois mois une vingtaine d'interrogatoires de ce genre; chaque jour les tortures devenaient plus cruelles, surtour qu'un des co-inculpés avait, sous la torture, laissé échapper quelques indications sur le compte d'HERRERA.

Au cours de l'avant dernier interrogatoire, HERRERA a reçu 500 coups de nerf de boeuf par série de 50, le tout dosé selon la force de résistance du patient. N'obtenant pas d'aveu, les allemands lui assénèrent un violent coup de matraque en pleine figure et lui cassèrent deux bridges ainsi que plusieurs dents. Tombé sous la violence des coups et étant lié par les chevilles, on lui fit subir la torture des coups de nerf de boeuf sous la plante des pieds. Au dernier interrogatoire, des Officiers de la S.S. lui proposèrent de travailler pour le compte de la Gestapo comme indicateur. Sur un

H5039 - 0071

refus formel, les allemands s'acharnèrent sur lui appelant à la rescousse cinq ou six tortionnaires et tous frappaient à tour de rôle.

Pour le faire parler et pour le décider à travailler pour la Gestapo, il fut amené au Bouscat et fut frappé avec une baguette d'acier et torturé à l'aide de longues aiguilles enfoncées sous les ongles. Presque tous les ongles tombèrent par la suite, des abcès s'étant formés.

Reconduit au Fort du Hâ dans son cachet complètement épuisé, il était incapable de puiser lui-même de l'eau dans les waters de sa cellule pour étancher sa soif, en ayant demandé à un gardien allemand, ce dernier, pour toute réponse, lui asséna un violent coup de pieds dans les côtes.

Jamais il n'a été soigné à la suite de ces tortures; il a même été torturé malgré une hernie qui s'était déclarée à la suite d'un violent coup de pieds.

N'ayant pas été condamné, faute de preuves, il fut laissé comme otage, dans une cellule, pendant plus de huit mois encore, et sans jamais en sortir.

-:-:-:-:-:-:-:-

pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre.

Signé : F. DE MENTHON

H5039 - 0072

209

TEMOIGNAGES DE JEAN HERRERA SUR LES TORTURES QU'IL A VU SUBIR A DES PATRIOTES QUI ETAIENT SES COMPAGNONS AU FORT DU HA

GLIZE Raymond - demeurant au Boucau Basses Pyrénées), déporté, décédé des suites des coups et tortures subis.

Arrêté comme communiste, il fut interrogé par POINSOT, CELERIER, PENOT, LAFARGUE et TORNADO.

Pendant plus d'un mois a subi diverses tortures qui lui furent infligées par les policiers sus-nommés : coups de nerf de boeuf matraque, etc.....

A eu 3 côtes enfoncées d'un coup de pied par CELERIER et une plaie à la base de la colonne vertébrale.

N'a jamais été soigné, GLIZE n'a jamais parlé ni dénoncé ses camarades; il a été déporté en Allemagne au Camp de Oranienburg où il est mort des suites des tortures qu'il a endurées.

Pour décider sa femme également arrêtée à parler, les tortionnaires l'obligeaient à assister derrière la porte aux interrogatoires de son mari. Madame GLIZE n'a jamais parlé. Elle a été déportée.

DUPONT Gilbert - de Carcenponson (Landes)âgé de I8 ans.

Inculpé d'avoir participé à l'incendie de deux usines d'essence synthétique, sabotage dont il était bien l'auteur en effet, il a été interrogé par POINSOT, CELERIER, PENOT, LAFARGUE et TORNADO.

Pendant près d'un mois a subi d'innombrables tortures très dures, car certains de ses camarades torturés avaient donné quelques renseignements sur son compte.

Notamment a reçu 500 coups de nerf de boeuf dans une matinée. N'a jamais rien avoué, n'a jamais été soigné, a été déporté en forteresse, sa famille n'a jamais eu de ses nouvelles.

RIPTZ Stanis - Polonais âgé de 20 ans.

Inculpé d'avoir fait partie d'un service de renseignements. Alors qu'il était en fuite avec un aviateur Anglais, il a été arrêté par les allemands à la frontière hispano-portugaise. D'abord emprisonné en Espagne par la Gestapo allemande, il a été torturé dans une prison espagnole, transféré au fort du Hâ, il a été interrogé par les S.S.

Torture habituelle : coups de nerf de boeuf, matraque, en outre, il a eu la plante des pieds grillés. Au retour de l'interrogatoire, le feldwebeld Bir connu de tous les prisonniers du Fort du Hâ sous le sobriquet de "Bouboule" lui a fendu la tête d'un coup de

H5039 - 0073

clef à mollette. A été soigné et trépané dans un hopital par les allemands et fusillé à sa guérison.

HAMPEL Stéphane - Alsacien âgé de I7 ans et demi. Arrêté à TOULOUSE pour la même affaire que RIPTZ

Il fut transféré au Fort du Hâ où il subit les mêmes tortures que son camarade. Condamné à 20 ans de forteresse par le tribunal militaire de BORDEAUX, condamné à mort par Von Stupnagel, exécuté un mois après sa condamnation.

CRASSAT - Inspecteur de Police (GAULLISTE) faisait partie d'un service de renseignements. Torturé par les S.S. a eu un bras cassé au cours d'un interrogatoire. N'a jamais été soigné.

A été condamné à mort et fusillé en I942.

ITEY - Employé des Postes.
Faisait partie du Front National.

Arrêté et torturé par les S.S. à BORDEAUX, a été condamné pour détention d'armes, et activité dans un service de renseignements, fusillé en Juillet I942.

Au Tribunal, à l'issue du procès, ses cheveux sont devenus entièrement blancs en une demi-heure de temps.

JACOB - René - 53 ans (Gaulliste).

Arrêté en I942 n'a pas été torturé personnellement car les preuves relevées contre lui étaient trop accablantes. Son fils a été fusillé sous ses yeux (Ce fils âgé de 26 ans arrêté comme Gaulliste hébergeait un Anglais chez lui).

JACOB a été fusillé une demi-heure après son fils.

GIRAUD Louis - Photographe à Bordeaux avait truqué pour le ridiculiser une photo d'Hitler. Malgré une grave infirmité et une santé délicate, la Gestapo l'a torturé comme les autres. Condamné à 20 ans de forteresse, a été déporté en Allemagne en Septembre I942.

RIFFAUT Marcel - avait été dénoncé comme détenteur d'armes, cependant les allemands ne purent en trouver chez lui.

Malgré son âge (60 ans) et son très mauvais état de santé, il a été torturé dans les caves du Bouscat, ensuite il est resté huit mois en cellule du Fort du Hâ.
Condamné à mort, gracié par la suite, faute de preuves, serait mort par suite des mauvais traitements subis.

.....

COMMANDANT GRANDIER - 65 ans, Chef d'un réseau de renseignements de la région de Bordeaux.

A été arrêté par la police Française, il fût interné au camp de Mérignac et renvoyé à la Gestapo en fin I943.

Grand blessé de la guerre I9I4-I9I8 il avait déjà eu une jambe cassée, Au cours des tortures que les Allemands lui firent subir, ils lui déclarent que lui ayant cassé une jambe en I9I4 ils allaient lui casser l'autre s'il ne parlait pas. Ce qu'ils firent.

Les Allemands lui firent une piqure pour affaiblir la résistance des centres nerveux pour le faire parler. Condamné à mort bien qu'il fut devenu à moitié fou; on ne sait ce qu'il est devenu.

TEXIER - Front National.

Arrêté par les Allemands en I94I et devenu fou à la suite des tortures subies. Dans une crise il s'est fracturé le crâne dans sa cellule; baignant dans une marre de sang, il a été enlevé par les allemands et on ne sut jamais ce qu'il est devenu.

LAGUARRIGUE - Garagiste de la région Bordelaise (Front National) 28 ans.

Avait été trouvé porteur d'une liste de collaborateurs qu'il devait faire passer au service de renseignements, et d'une photo du Général DE GAULLE.

Torturé par les Allemands, au retour de son interrogatoire était entièrement défiguré, laissé sans soins comme les autres, a été fusillé en Juillet I942.

Pour Copie certifiée conforme:

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre.

Signé: F. DE MENTHON.

H5039 - 0074

F 571

R.F. 307
Lead Jan. 25, 1946

HOMME

A.I.S. - S.H. A.E.F.

Rapport de : Mr. Jacques HENNESSY, demeurant à BAILLEUL, 116 rue de Lille.

"Le 21 Janvier à 9 h. du matin, huit soldats de la Feldgendarmerie de Cassel, arrivaient où je travaillais, et révolver au poing m'arrêtèrent. Je fus fouillé et ils me mirent les menottes, me conduisant à la Kommandantur de Bailleul, grand-place, pour subir un interrogatoire d'identité. J'ignorais pourquoi j'étais arrêté. Un soldat passa à côté de moi et me giffla. Durant ce temps, d'autres soldats perquisitionnaient chez moi, et pendant trois longues heures ma mère, ma soeur et mon frère subissaient les vexations de ces brutes qui les malmenaient.

"Emmené vers Cassel, je fus jeté dans une cave où je restais deux heures. J'appris alors que j'étais accusé par lettre anonyme d'un sabotage sur la voie ferrée. Je ne voulais pas avouer une chose que je n'avais pas fait, alors durant l'interrogatoire ces brutes me frappèrent, mais d'une façon inhumaine. Un soldat vint près de moi, et de sa main droite qui portait de grosses bagues, il me donna des coups de poings à la figure et dans les yeux. Je saignai fortement Me voyant dans ce triste état un officier qui entrait dit à mon tortionnaire : Frappez, mais ne marquez pas. Alors, je dus me mettre à genoux et, à pieds joints, un soldats me sautait sur les mollets. Je souffrais terriblement mais je n'osais pas crier, car je crois qu'ils m'auraient brutalisé davantage encore, néanmoins, je n'aurais pas avoué une chose que je n'avais pas faite, et le même soir, toujours les menottes aux mains, sans rien avoir pris de la journée, je fus conduit à Loos par chemin de fer. J'arrivais à la prison vers minuit et je fus jeté dans une cellule où je restais au secret durant quatre jours. Là je subis trois interrogatoires, je reçus des coups de cravache dont je portais les marques longtemps. Je fus reconnu innocent le 14 Février, mais pour le plaisir de me torturer au lieu de me libérer, ils me tinrent en cellule jusqu'au premier Mars et ce n'est que ce jour là que je fus libéré.-

Je suis rentré chez moi très affaibli, ne pouvant presque plus marcher à cause des coups reçus dans les mollets en plus je souffrais beaucoup de mon oeil gauche par suite des tortures endurées à Cassel. Les docteurs qui me soignaient diagnostiquèrent une faiblesse générale et une déchirure musculaire au mollet gauche.

Signé : Jacques HENNESSY.

H5039 - 0075

H5039 - 0076

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. GUILBERT FRancisser, né le 16 Juin 1924 à FORT MARDYCK - Evacué de St. Pol-sur-Mer, Avenue Maurice Berteaux Nord, résidant actuellement 15, Coron Declerc à HENIN LIETARD (Pas-de-Cal.)

Vers le mois d'Août 1943, je fus accosté par un camarade Emile Lecloireck habitant impasse Desmidt à Petite Synthe qui se disait membre de la résistance.

Il me demanda si je ne pouvais lui procurer des armes. Quelques jours plus tard, il me présenta un de ses camarades André Vanove faisant parti du même groupe. Croyant que j'avais vraiment affaire à des membres de la résistance, je leur promis 2 révolvers que j'avais chez moi et de faire mon possible pour leur en procurer d'autres. Malheureusement j'avais affaire à de vulgaires traitres à la patrie.

Le 23 Septembre 1943, j'étais en train de travailler quend je vis arriver à moi quatre allemands de la Gestapo qui me demandèrent ma carte d'identité et après l'avoir regardée me mirent les menottes puis m'embarquèrent aussi vite dans une voiture entre 2 autres allemands; ils m'emmenèrent chez moi pour une perquisition. Ils trouvèrent les 2 armes. Je fus emmené ensuite à la citadelle de Loos, puis après42 jours, à la Madeleine, rue François de Badts. A quelques jours d'intervalle, je fus interrogé 8 fois et brutalisé car mon instructeur voulait me faire avouer que les armes avaient été parachutées; ils me menacèrent d'être fusillé si je ne donnais pas les noms des camarades détenant des armes. - N'avouant rien, ils me frappèrent à coups de matraque et de nerf de boeuf, ils me cassèrent deux dents. Ils allèrent même jusqu'à me faire passer à la baignoire tout habillé et me ranimèrent tout mouillé et me laissèrent dans cet état 3 jours et trois nuits. A la dernière instruction, les tortures furent extrêment dures, à tel point qu'ils me ramenèrent à la prison sur une civière. Ils me laissèrent sans soin, et je dûs prendre mon linge de corps pour étancher le sang. Je fus admis à l'Hôpital "La Charité" après avoir été soumis au tribunal (qui me condamna à trois ans de travaux forcés). J'y suis rentré le 25 Avril et je me rendis libre le 3L Août non guéri, je souffre encore actuellement."

Signé : GUILBERT F.

H5039 – 0077

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur DOBY Charles, né le 20 Juillet 92 à LILLE, demeurant 66, rue du Chevalier de la Barre à WATTIGNIES-ARBRISSEAU Sous-Brigadier de Police à WATTIGNIES.

"Incarcéré à la prison de LOOs par la Gestapo le 8 Décembre 1941; libéré faute de preuves le 2 Mars 1943.

"Inculpations : Détention d'armes, favorisé des Français à passer les lignes, et entretenu des sujets Britanniques.

"Je fis mon entrée à Loos à la cellule 110, puis au bout d'un temps mis à la cellule 14. - je fus battu au moins vingt fois car je ne voulais rien avouer. Je fus menacé de mort par l'officier instructeur au 49, boulevard de la Liberté ou je fus conduit souvent à la chambre 14. Le"travail" se faisait dans les sous-sol pendant au moins 1/2 heure. Quand l'instruction avait lieu à la prison dans les pièces qui donnent sur la rotonde, voici leurs termes : "Si vous ne voulez pas avouer, vous aurez une tête comme un tonneau," ce qui était exact car au retour, j'avais l'oeil droit fermé pour au moins cinq jours.

"Dans la cellule, un dimanche matin vers 8H.15, il y eu un commencement d'émeute, c'était le sous-officier RENAULD qui ouvrait les portes à la cellule 8; à ce moment j'étais à la cellule 14; je fus battu et ils me frappèrent à coups de bottes, j'en ai eu les dents cassées. Je fus injurié puis battu par des soldats et sous-officiers venus de la Citadelle : coups dans la poitrine et dans le ventre, coups de bottes et de matraque. J'eus pendant longtemps une grosseur à la mâchoire inférieure, côté droit, ainsi que trois côtes luxées côté gauche.

"Ala prison, il y avait en dernier lieu un jeune sous-officier brun, pédant et d'une grande méchanceté envers nous, également le sous-officier gardien des femmes, souvent vêtu d'une veste en toile blanche ou kaki, cheveux noirs".

Signé : DOBY Charles.

H5039-0077A

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur DISLAIRE, 5, rue de l'Egalité à BETHEN-COURT par Caudry (Nord)

"J'ai été arrêté par les Feldgendarmes habillés en civil le vendredi 18 Août à 3 heures de l'après-midi à BETHENCOURT; puis transféré à CAUDRY en automobile vers 18 heures. Là on me mit dans une espèce de cellule où l'on me donna 2 tartines de broutt (brot) et une boîte à conserve d'eau, et une tasse de café. Aussitôt, commença un interrogatoire de 2 Heures pendant lequel à quatre reprises, les boches me frappèrent à coups de matraque sur l'aine et sur les reins afin d'obtenir des renseignements où leur faire part de mes soupçons envers telle ou telle personne ayant des attaches à la résistance ou étant trop anglophile.

"N'ayant pu rien savoir, ils me conduisirent à la prison de CAMBRAI, me menaçant des pires représailles au cas où je leur aurais menti. Le lendemain, je fus interrogé une seconde fois sur les réfractaires de mon village (car ils avaient trouvé que j'en étais un) voulant absolument me faire dire que nous étions du maquis et leur donner le nom des personnes nous donnant des cartes de ravitaillement et nous aidant à nous camoufler au moment des rafles faites par les boches. Devant mon semblant d'ignorance, je fus frappé à plusieurs reprises.

"Je passais la nuit sur un bas flanc, sans couvertures, le lendemain on vint me chercher, et roulé dans une couverture et menottes aux mains, on me flanqua dans une voiture qui me conduisit à la Feldgendarmerie de Cambrai où, après un interrogatoire sommaire, on me transféra dans une cellule a la Kommandantur de cette ville. Cette cellule constamment éclairée, nuit et jour, était pourvu d'un lit et 2 couvertures. Là, sans aucun moyen de satisfaire mes besoins naturels, on me laissa jusqu'au lundi 21, sans aucune nourriture ni boisson et aucune visite malgré mes appels. J'ajoute que j'avais été fouillé complètement avant d'entrer en cellule.

"Donc, le lundi vers 10 heures, 2 allemands vinrent me chercher et me conduisirent à la Feldgendarmerie où l'on me donna une tartine. Puis en désespoir de cause, les allemands me firent conduire à LOOS, ou dirent-ils on me ferait parler.

"En effet, quelques jours après, je fis parti du convoi qui était dirigé sur cette prison où je restai

H5039 – 0078

quinze jours sans subir de nouvle interrogatoire et où on me libéra le 14 Août vers 18 heures.

"Parmi les Feldgendarmes qui se firent le plus remarquer par leurs cruautés et qui d'ailleurs étaient en civil au moment de mon arrestation, se trouvaient deux polonais, dont les noms suivent :

"SAZATA Pierre et STEPHANE Max,

ainsi que ERMANN Arthur, SIMON Emile et MAY Gabriel, sujets allemands."

Signé : DISLAIRE.H.

H5039 - 0079

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur Charles DERYCK, né le 21 Octobre 1914, à LABRUISSIERE (P.D.O). Demeurant 9, rue des Dames à LABRUISSIERE.

"Ayant été blessé par les Allemands d'une balle de mousqueton qui me traversa la cuisse gauche le 20 Juillet 1944, alors que j'étais de passage à St. POL, ayant été arrêté comme sujet "Terroriste et Patriote", je pus m'échapper à l'heure où je devais tomber sous leurs balles, devant quelques planches dressées en ma faveur en pleins champs et c'est après une demi-heure de chasse à l'homme que, blessé, ils me ramenèrent à mon lieu de départ pour m'achever. Je vis même faire la fosse qui devait me recevoir et c'est l'arrivée d'un chef de camp à proximité de St. Pol, un lieutenant allemand, qui arrivant en moto put arrêter mon arrêt de mort, car il y avait eu erreur; - il leur disait qu'il y avait malentendu, que je n'étais pas l'homme qu'ils cherchaient. Perdant mon sang en abondance, je restai là sans soin sous la pluie. Conduit ensuite en voiture de cultivateur à St. Pol distant de 4 à 5 Km. à une infirmerie allemande où des officiers et quelques femmes étaient attablés à boire des liqueurs et à rire comme des fous. Le docteur allemand faisant partie de ce groupe, vint à moi bestial et cruel et me fit subir un interrogatoire de plus d'une heure sous la menace de son pistolet ne jugeant comme on peut soigner un terroriste. Il m'enfonçait des ciseaux longs et pointus dans ma cuisse. Il voulait, disait-il, extraire la balle, et ma cuisse était traversée. Ne trouvant pas la balle, qui n'y était plus, il reprit son pistolet, alla reprendre quelques verres et revint à moi comme une bête sauvage, ses soldats en étaient saisis. Je dois ma vie à l'une des femmes qui l'avait suivi et qui le retint par le bras discutant ferme avec lui et le suppliant d'attendre demain et que j'en'étais pas un terroriste. Je fus enfin remis entre les mains des gendarmes de St. Pol à minuit où ils me transportèrent à l'hospice. Je fus pansé à minuit et avais été blessé à cinq heures de l'après-midi. De cela, je fus tenu au lit durant 3 mois."

"Voici les preuves que je peux donner :
Premiers soins "Hospice de St. Pol" Docteur Andrès.
Gendarmerie de St. Pol (Nom d'un gendarme :
"Cassard Robert")
Chez moi : Docteur Dufossé cité des Sports
LABRUISSIERE.

H5039 - 0080

Lieu ou Village où je fus arrêté : Camp Allemand de
Conterrille près d'Hucliers.

Témoins : Procureur de ST.POL
La dame du CAfé de Conterrible (car il n'y a qu'un café)
Les gendarmes qui vinrent me chercher.

Signé : DERYCK Charles

H5039 – 0081

HOMME A.IS. - S.F.A.E.F.

Rapport de Monsieur DEQUEKER Henri, né le 29 Mars 1908, demeurant Caserne des Douanes N° 23 à HALLUIN.
Marié - père de deux enfants.

"A été victime des tortures au cours de son interrogatoire subi à la Kommandantur de Menin, rue Auguste Debrinne, Belgique, entre le 20 et 31 Janvier1941.

"J'ai été battu à coups de pieds dans les jambes et à coups de poings dans la figure, en présence de l'accusateur qui se nomme VANDENBERGHE Albert, habitant rue Auguste Debrinne, N° 2[illegible] à MENIN, actuellement soldat dans l'armée allemande. J'ignore le nom de mon tortionnaire.

"Motif - Accusé d'avoir propagé des informations de source anglaise, arrêté sur mon service le 4 janvier 1941. Je fus arrêté et incarcéré à la prison de Courtrai jusqu'au 7 Janvier. Ensuite sur la prison de Loos. Condamné le 7/2/41 par un tribunal Militaire boulevard de la Liberté à LILLE, où je fus condamné à 5 ans de travaux forcés. Assisté de Mr. Quentre, avocat au Bureau de Lille, je fus condamné à 1 an de prison. Le 27 Mars, je fus dirigé aux prisons de Bruxelles, St. Gilles, Aix-la-Chapelle, Cologne, Wittlich, puis au camp de Flusbach jusqu'au 30 Novembre, transféré à nouveau à la prison de WITTICH et au Luxembourg jusqu'au 3/12/41, date de ma libération. Rentré chez moi malade (certificat médical joint au rapport.)

Signé : DEQUEKER Henri.

H5039 - 0082

Docteur A. LOUF
82, rue de Lille, 82
HALLUIN (Nord)

(C O P I E)

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr. LOUF, atteste que le préposé DEQUEKER Henri, de la Brigade d'HALLUIN a été traité en Décembre 1941, dès sarentrée de captivité, pour des accidents de pyodermites avec furoncules. Ces lésions cutanées rebelles ont subi un traitement de six mois (injections de vaccins, cure de fonds, etc...)

Il a été constaté à la même époque des lésions hémorroïdaires très importantes, qui, par la suite, ont entraîné une cure chirurgicale en la clinique du Dr. GABERT de TOURCOING en Mars 1944.

HALLUIN, le 18/10/44

Signé : Dr. LOUF.

++

HOMME A.IS. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. DAUCHY Henri, rue Joyeuse à FLINES-les-RACHES.

"J'ai été arrêté le 5 Octobre 1941 pour avoir donner asile à des hommes dans l'illégalité et je fus transféré à la prison de Quincy. Le lendemain, ler interrogatoire et aussitôt battu à coups de nerf de boeuf parce que je n'avouais pas. J'ai été pendant 3 mois les mains avec un collier et un anneau derrière le dos et ne perdaient; mais le plus terrible c'était quand ils m'enfonçaient un chiffon

H5039 - 0083

dans la bouche et me bouchaient le nez jusqu'à l'asphixie. N'avouant jamais rien, ils m'envoyèrent 26, rue Négrier, à la Cellule 56 des condamnés à mort. Là j'y ai contracté une maladie et me voyant très malade, ils m'envoyèrent, au bout de 5 mois, à l'Hôpital militaire Scrive.

Actuellement encore je suis malade et le docteur qui me soigne m'interdit tout travail."-

Signé : DAUCHY Henri.

++

HOMME

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Mr. Jean DETHEE, (25 rue de l'Eglise FLINES-LES-RACHES (Nord)

Je soussigné, Jean DETHEE (23 ans), 25, rue de l'Eglise à GLINES-les-RACHES (Nord), certifie avoir été battu, soit à la matraque en caoutchouc, soit à coups de pieds (j'en ai encore des traces), soit au poing, alors que j'étais détenu au Strrfgefangenenlager V de Neü-Sustrun über Lathen (Ems), Deutschland, par les nommés Hingels de Cologne, Inglar de Hambourg, Hoffman et Billac dont je ne connais par la résidence, ainsi que par plusieurs S.A. gardiens du Camp : HARN de Hambourg. Sous la foi du serment :

Signé : J. DETHEE.

++

HOMME

A.IS. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. MALABELLE Lucien, né le 2/3/21 domicilié Avenue du Casino 115, MALO-LES-BAINS.

Date des violences : 5/6/41 - 8/6/41 - 19/6/41
2/7/41

Lieu des violences : Villa la house à Malo-les-Bains, 14, rue Gaspar-Neuts.

H5039 - 0084

Boulevard de la Liberté à LILLE
Prison cellulaire de Loos.

Nature des violences : nerf de boeuf et matraque.

Témoin : EVERARE, Jean - 21 ans. Rue de l'Hôtel de Ville, Malo-les-Bains.

Arrêté par la Gestapo et la gendarmerie.

Tortionné par la Gestapo militaire.

Signé : MALABELLE Lucien.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : LESSCHAEVE Léon, Julien né le 25/5/20 domicilié à ST.POL S/MER, 72, rue E.DOLET

"Date des violences : 4 & 5 Novembre 1943
Lieu des violences : LA MADELEINE, rue F. DEBATS
Nature des violences : coups de matraque de la ceinture aux genoux.

Témoins : Francesco Gilbert, 21 ans, rue M. Bertheaux, à St. Pol s/ Mer
Hof Marcel, 225 rue des Postes à Lille
Blamangin Eugène, 46 ans, rue de Bon Maçon, Boulogne S/Mer
Dhennin Léon, 46 ans, 1, rue Lazare Garcau, LILLE;
Pottier Désiré, rue Casimir Perrier à Avion.

"Arrêté par la G.F.P.
"auteur des violences : Gestapo civile.
"Tortionnaire : OTTO BARMAN, inspecteur de sûreté allemand.

Signé : LESSCHAEVEL.

++

HOMME

A.IS. -- S.H.A.E.F.

H5039 - 0085

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : M. François LECOESTER, né le 11 Mai 1888, à Saint-Pol sur Mer, domicilié 48, rue Marcelin Berthelot à Saint-Pol-sur-Mer.

"Date des violences : 17 Novembre 1943.
"Lieu des " : LA MADELEINE, rue François Debats.
"Nature des " : Matraque et coups de poings.

"Témoins : Guilman René, Cheminot à Hellemmes,
Leroy Désiré, cafetier, rue St. Sébastien, LILLE.

"Arrêté à Saint-Pol-sur-Mer, le 23 Septembre 1943, par la Gué P.F., boulevard de la Liberté à LILLE.

"Auteur des violences : Gestapo civile.
"Tortionnaire : Otto Barrman

"Etant à la prison de Loos, je suis resté 48 heures sans nourriture et mal soigné dans le laps de temps où je suis tombé malade.

"Emprisonné le 23 Septembre 1943, accusé de propagande communiste, anglaise et syndicaliste, je fus libéré le 21 Février 1944 sans jugement.

Signé : F. LECOESTER.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : PLADYS Marceau, né le 27/12/02 à ST.POL sur/MER.
demeurant à ST.POL SUR MER, 72, rue Etienne Dolet.

"Date violences : le 22 Nbre 1943.
"Lieu des violences : rue François Debats LA MADELEINE.
"Nature des violences : Matraque.
"Témoins : Roty Joseph, 18, rue Jordan à Tourcoing.
Dt Emile Hutin de Le Cateau
Objois Lucien, 3, rue de Lannoy, MARAIS DE LOMME

"Arrêté par la gué P.F. - Bld.de la Liberté, LILLE;
"Auteur des violences - Gestapo civile.

H5039 - 0086

"Tortionnaire : Otto Bormann.

"Etant à la prison de Loos, malade, je restais un mois sans soins et ne recevais pour tout médicament que pastilles et sirop.

"Emprisonné le 23 Septembre 1943 pour propagande anglaise et syndicaliste, je fus libéré sans jugement le 21 février 1944.

Signé : PLADYS Marceau.

++

HOMME

A.I. S. -- S.H. A. E.F.

Rapport de : René VERHAEGHE - 20 ans -
18, rue Henri Bouchery PERENCHIES (Nord)

"J'ai été condamné par le tribunal militaire allemand à un an de travaux forcés pour avoir fait partie d'une organisation de résistance et pour avoir eu des tracts. J'ai passé l'interrogatoire le 10 Mars 1944 vers 16 heures à la prison de Loos et j'ai reçu des coups avec un nerf de boeuf depuis les reins jusqu'aux genoux et j'ai été trois jours sans pouvoir m'asseoir et sans pouvoir dormir la nuit sur le dos tellement cela me faisait mal. Et par manque de nourriture j'ai attrapé une hernie."

Signé : VERHAEGHE René.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. RENARD Paul, né le 31 Août 1899 à AUBY (Nord) marié et domicilié à HASNON, Rue Nouveau Monde.

"Ayant été arrêté et écroué par les nazis, je fus conduit à la Kommandantur de DENAIN,, où je subis un interrogatoire mêlé de coups de poings, de cravache et ainsi de suite.

H5039 - 0087

"Ne pouvant me faire avouer ce que je ne savais pas, je fus jeté dans une case, pendu par les poignets toute la nuit.

"Le lendemain, je fus transféré à la Kommandantur de Valenciennes, soumis à la barbarie à laquelle ces messieurs soumettaient les malheureux tombés entre leurs mains.

"Le 1er Août, transféré à Valenciennes, je fus libéré le 10 Août.- Rentré à mon domicile je m'en fus trouvé un docteur de la contrée qui me reconnut sourd de l'oreille gauche.

Signé : RENARD Paul.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur Charles SAINT-VENANT
11, Boulevard Papin, LILLE,
ANCIEN MAIRE DE LILLE.

"Au cours de ma détention de 6 mois à Fresnes et à Loos, j'ai eu à subir, à deux reprises les tortures de la Gestapo.

"Ces brutalités exécutées les 15 et 16 Septembre à la Madeleine, 16, rue François Debeddts par mon instructeur le sieur HABENER et consistèrent en coups de matraque et nerf de boeuf.

Signé : SAINT VENANT.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Madame Vve. E. COUPE, demeurant 118, Rte de St. Omar, à St. Martin Boulogne (P.D. C.) au sujet de son petit-fils CARTIER Etienne, né à BOULOGNE S/MER le 11:4/24 - Etudiant.

"Cartier Etienne a été l'objet de sévices, coups de poings, de pieds à la figure et sur tout le corps, alors

H5039 - 0088

qu'il se trouvait à l'interrogatoire dans le bureau même de l'adjudant de la Feldgendarmerie et par l'adjudant un nommé BAYERS, le 1er et 2 Novembre 1943, Arrêté sur dénonciation anonyme pour détention d'arme et audition de la radio alliée, il avait refusé de donner des renseignements concernant un ami.

"Ce triste individu était encore à Boulogne en février dernier.

"Mon petit fils arrêté le 20 Octobre 1943, interné à Boulogne puis à Arras, a été transféré à BRUXELLES. Depuis le 17 Décembre 1943, date de son départ d'Arras, je suis sans nouvelles de lui."

Signé : Vve. E. COUPE.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur Albert BILLOT - 39 ans, demeurant 16, rue FERRER à THUMESNIL.

"Arrestation,- Le 12 Juin 1944 à 18 H30, rue de Béthune à Lille, par indicateurs de la Gestapo VERBRUGGE Père et Fils et 2 Fendgendarmes.

"Inculpation - Fourniture de renseignements à l'ennemi et propagande anti-Allemande. Je fus conduit à la Gestapo à St. Maur le 13 (Août) à 9 heures. L'inspecteur Allemand "Verémenz" m'informa des charges qui pesaient sur moi. Sur mes négations je fus empoigné par les Verbrugge qui m'allongèrent le haut du corps sur une table, me plièrent les bras derrière le dos et me firent subir une avalanche de coups de nerf de boeuf et cela durant une heure avec arrêt pour interrogatoire. Le 15, je passais au même traitement. Les 17 - 19 - 21 - 23 - 25, même séance. A cette dernière séance Vérémenz me déclara que puisque je ne voulais avouer l'évidence, il m'enverrait réfléchir dans un camp de concentration en Allemagne. A partir de cette date, je commençai à uriner le sang. Je demandai la visite du médecin allemand que je n'obtins jamais. Pendant tout ce laps de temps je fus avec les menottes, devant durant le jour, derrière durant la nuit. Je fus tranquille jusqu'au 10 Juillet, date à laquelle je fus appelé à nouveau à St. Maur. Les mêmes traitements me furent infligés. De plus, je fus mis dans une baignoire d'eau glacée pendant 45 minutes, et sur ma négation un courant électrique fut mis dans l'eau, chose terrible. Je croyais que mon coeur s'arrêtait et cette fois

H5039 - 0089

c'était la fin. Cela dura environ 10 minutes qui me parurent des heures. Ensuite bastonnade et retour en cellule. Le 12 Juillet je fus condamné à la déportation et 45 jours pour outrage à magistrat en fonction.

"Je ne sais par quel hasard je ne fus pas déporté.

Signé : BILLOT. A.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur ROBERT VANESSCHE.
Pavillon 4, appart. 135, rue de Bourgogne
TOURCOING.

"J'ai été arrêté le 22 Février 1944, à Mouscron (Belgique) par la Gestapo habillé en civil, au cours de l'interrogatoire ils étaient habillés en militaire.

"Je fus interrogé la première fois au siège de la Gestapo à Courtrai et au cours de cet interrogatoire je reçus des coups de matraque sur les jambes, et dans le cou. Ceci se passait le 22 Février 1944.

"Je fus interrogé, la deuxième fois, à Gand à la prison centrale allemande où je suis resté 31 jours. Là, je fus enfermé pendant 2 ou 3 Heures, dans un genre de cercueil en bois, d'où on ne savait respirer que par 9 trous faits au plafond.

"La troisième fois, je fus interrogé par le Commandant de la prison. Cette fois là, aucun mal ne me fut fait. Cela s'est passé le 10 Mars 1944.

"Le Chef des allemands qui m'arrêtèrent s'appelait je crois, HERMANS et venait d'Aix-la-Chapelle".

Signé : VANESSCHE.

H5039 - 0090

HOMME — A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : VARLET Marius, arrêté le 12 Janvier 1944 demeurant 11, rue du Mont à Leux, WATTRELOS.

"Je soussigné, VARLET Marius, arrêté le 12 Janvier 1944 par la Gestapo de Lille à la suite de sabotage du dépôt des locomotives à Tourcoing.

"Plusieurs de mes camarades dont les noms suivent faisaient l'objet d'arrestation pour le même délit : Dubaucage, Devinck, Augedé. Les 2 premiers ont eu particulièrement à souffrir des atrocités commises par la Gestapo au siège qui se trouvait rue de Lille à TOURCOING. Entre autres, Mr. Dubaucage, après avoir matraqué sur les reins à l'aide d'un nerf de boeuf, fut flagellé avec un cable d'acier jusqu'à éclatement des chairs.- Devinck eut à subir à peu près les mêmes tortures.

"L'homme de la Gestapo qui effectuait cette triste besogne se nomme HERMANN MULLER.

"Témoin visuel : VARLET Marius

Signé : VARLET.

++

HOMME — A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. TISET Gustave, 53 ans, domicilié à BEAURAINVILLE (P.D.C.)

"Enlevé par les allemands le 3 juillet 1944, passé à la torture les 4 et 5 juillet à coups de bâton et matraque en caoutchouc sur tout le corps par la Gestapo en soldat, à Hesdin (P.D.C.)

"Je n'ai pas été condamné par le tribunal et je suis resté enfermé à Loos, en prison du 6 Juillet au 1er Septembre, jour de la libération.

Signé : TISET Gustave.

H5039 - 0091

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur Joseph VADURET, 2, rue du Jeu de Paume, à St. Nicolas-les-Arras (P.D.C.)

"Arrêté le 6 Juillet 1940 à Calais, pour soi-disant sabotage, je fus conduit à ARRAS pour subir 22 interrogatoires plus ou moins violents, et je ne fus condamné qu'à 5 mois. Pendant un mois je fus placé dans un réduit, une planche comme lit, et bien entendu sans feu (Décembre 1940)".

Signé : VADURET.

+++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur REMY Marcel
112, rue du Cimetière à ARMENTIERES.
né le 17/1/02.

"Arrêté le 2 Mai 1944, à ARMENTIERES, je suis arrivé à la Gestapo 18, rue François Debats à La Madeleine, le même jour vers 3 Heures. J'ai subi un interrogatoire à 2 reprises différentes. Le premier environ d'une heure, couché sur le ventre, j'ai reçu environ 120 coups de nerf de boeuf. Le deuxième a duré un peu plus longtemps. La même chose a suivi sur le ventre et coups. Comme je ne voulais rien dire, on m'a dévêtu et mis à la baignoire. Le 5 Mai j'ai subi un interrogatoire à Loos pour subir un nouvel interrogatoire, Ce jour là on m'a pendu par les pieds et les coups de pleuvoirsur tout le corps. Comme je persistais dans mon silence, on m'a détaché et remis encore une nouvelle fois sur le ventre. Comme lasouffrance m'arrachait des cris, ils m'ont tapé dans la figure à coup de bottes : résultat 17 dents en bas.

"Je connais le nom de deux tortionnaires :

DARFTMAN et OLFINGERGER.

H5039-0091A

"Je fus condamné à mort, puis à 20 ans, 15 ans et 10 Ans de travaux forcés. Je dois à un miracle d'être encore en vie. Les voitures cellulaires nous emmenant vers Tourcoing ayant crevé en cours de route. Quand nous sommes arrivés à TOURCOING, le train était parti, les ponts coupés.

"Ramenés à Loos, où le capitaine Siever était encore présent, nous fûmes libérés.

Date et Lieu des coups reçus :
Le 2 Mai à deux reprises -- 18 Rue François Debatz.
Le 5 Mai " " -- " " " "

Signé : REMY MARCEL.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur MOUTIER Marcel, 10 rue de la Poudrière à AVESNES-SUR-HELPE (Nord)

"Nom : MOUTIER Marcel âgé de 45 ans.
Arrêté le 17 Avril.
Prisons de Valenciennes -- Loos et St. Gilles à Bruxelles.
Rentré le 6 Septembre 1944.
Battu au nerf de boeuf les 17 - 26 - 28 & 30 Avril, etc.
Passé à la baignoire à la Madeleine.

par BARMANN chef de la G.S.P. à Valenciennes.

"Nom : SAUVAGE Jacques, âgé de 33 ans.
domicilié à SAINT HILAIRE SUR HELPE lieudit 4 Pavés de Dompierre.

Arrêté le 25 Décembre 1943, à LOOS jusqu'au 14 Juillet, 1944.
Battu au nerf de boeuf de la G.S.P. à VALENCIENNES.

Signé : MOUTIER.

H5039 - 0092

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur MOULIN Henri -
16, rue Auguste Faniard, VIEUX CONDE

"Je fus arrêté le 23 Septembre 1941, à 3 heures du matin et conduit à la Caserne Ronzier à Valenciennes dans une cellule froide, mal aérée, n'ayant qu'une lucarne de 20 Centimètres. Le lendemain matin la Gestapo vient me chercher pour m'interroger. Ils m'accusent de construire une organisation clandestine contre l'armée allemande. Je me défends, je nie et la Gestapo me saute dessus me battant avec violence, coups de poings, crosse de fusil sur la figure, jusqu'à me faire mettre à genoux avec les mains derrière le dos pour me donner des coups de bottes dans les reins. J'ai subi 3 interrogatoires semblables avec toujours les mêmes coups. Je fus également interrogé dans ma cellule et les coups me tombèrent là comme ailleurs. Leurs tortures n'étaient pas terminées, ils me mirent les menottes aveo les mains derrière le dos jour et nuit, et cela pendant 21 jours.

"Je fus confronté avec mon accusateur, un prisonnier comme moi, le nommé MARQUANT J.B., domicilié à CONDE S/ESCAUT. Celui-ci déclara que son accusation était fausse. Je fus reconduit en cellule et toujours les mêmes traitements. Je dois ajouter qu'à chaque interrogatoire on me remettait en cellule à moitié assommé, le sang me passait quelquefois par les oreilles.

"Je fus prisonnier comme cela pendant 3 mois et 2 jours et pendant le reste de l'Occupation sur la surveillance allemande.

Signé : MOULIN Henri.

H5039-0092A

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Jules LIENARD, 232, Cité Amédé Prouvost
WATTRELOS (Nord)

"J'ai été incarcéré à la prison de travaux forcés de Rheimback pendant vingt mois, et au cours de ma détention, à plusieurs reprises différentes j'ai été battu d'une façon inqualifiable par le chef du travail. Il invitait les gardiens à nous assommer avec la crosse de leurs fusils, car, disait-il, ce sont des hommes de troisième catégorie. Ce triste sire venait aussi assez souvent dans les cellules avec une matraque à la main et pour les motifs les plus futiles il nous battait. Nous étions obligés de rester au garde à vous pendant ce temps.

"J'ignore le nom de ce bourreau, mais il était chef de travail à la prison de Rheimback et il habitait un chalet auprès de la prison."

Signé : Jules LIENARD.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

"Je soussigné, Marti Maurice demeurant à MARCQ-en-BAROEUL, 41, avenue de Flandre, certifie avoir été emprisonné à Loos, section allemande, du 7 Juin 1941 au 1er Décembre 1942 pour détention de tracts et photos du Général de Gaulle; avoir été battu et maltraité pour ne pas avoir avoué qui faisait les photographies.

"J'ai été blessé à la figure, car portant des lunettes les allemands ne me les ont pas seulement ôtées pour me frapper. J'ai eu un verre de cassé et des coups sur l'oeil. Ceci s'est passé le 9 Juin 1941 dans une cellule isolée, dont je ne saurais dire le numéro.

"Après, je fus conduis à la cellule 22 où il y avait deux détenus, un belge et un français.

"Je fus battu par trois allemands mais je ne connais le nom que d'un seul, et je sais que beaucoup le connaissent : Il se nomme COURTE. (KURT ?)

Signé : MARTI.

H5039-0092B

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : LESAGE Roger né le 3/2/08 à BAILLEUL
Demeurant 24, rue du Docteur Roux
V.INGLES.

"Obligé de me réfugier dans l'illégalité chez un camarade à OSTRICOURT, je fus arrêté par une patrouille allemande sur la place de cette ville, à 22 H.30, et je fus sauvagement battu à coups de poings, de pieds et de crosse. Les allemands me lièrent les mains derrière le dos à l'aide d'un fil de fer. Je fus emmené à Courrières et jeté dans une cave qui se trouve au milieu de la cour de l'école. Je suis resté une journée entière dans cette cave, les mains liées, à un tel point que, lors de mon transport à Lens, à la Feldgendarmerie, il fallait que le soldat qui me déliait les mains, employé son couteau pour pouvoir y parvenir; le fil de fer avait profondément pénétré dans mes poignets et j'étais complètement paralysé des deux mains. Avant d'être jeté dans la cave j'avais encore été battu par les soldats qui m'avaient arrêté.

" A mon arrivée à Lens, je fus à nouveau interrogé et battu à coups de poings, de pieds et de matraque en caoutchouc, puis enfermé dans la cave de la Feldgendarmerie. Le 31 août, je fus transféré à la prison de Loos, et libéré enfin le 1er Septembre.

"Au moment de mon arrestation, j'étais accompagné d'un jeune camarade. Ce dernier fut sauvagement massacré sur place; tous les gens du quartier entendirent ses cris de douleur et quand le corps de ce malheureux fut relevé, il était méconnaissable, sa tête étant complètement réduite en bouillie."

Signé : LESAGE Roger,
Alias Alfred-Capitaine F.F.I.
III - Secteur V.D.N.

H5039 – 0093

HOMME A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Félix LEGRAND, né le 10/1/23 demeurant à SINGHEM par AIRE SUR la LYS.

"En janvier 1941, voulant franchir la ligne de démarcation pour rejoindre les troupes du Général de Gaulle, je me suis trouvé pris, près de Bourges. Dans la prison de cette ville, je suis resté 21 jours et je fus condamné à 1 an de prison. C'est à Orléans que je fus envoyé, et c'est là que j'ai subi les violences de l'ennemi : "dans une petite villa en dehors de la ville". Je reçus des coups de baïonnettes, coups de pieds et coups de cravaches. Cela se passait entre Mai et Juin 1941 et j'en possède encore quelques marques".

Signé : LEGRAND.

++

HOMME A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Jules LERICHE, 6, Place Carnot LIEVIN.

"Le Dimanche 11 juin 1944, à 6 H. du matin, je fus arraché de mon lit par la Gestapo, et fus emmené à la Feldgendarmerie de Lens, puis à la Prison d'Arras. Je fus placé, avec d'autres détenus comme moi, dans un couloir pendant 4 heures, la face au mur, les mains derrière le dos, au moindre mouvement de la tête on recevait, coups de poing, de matraque ou de crosse de fusil.

"Le 14 Juillet j'ai passé à l'interrogatoire et l'agent m'apprit que j'allais apprendre la musique : Je fus mis en position, tête baissée, les menottes dentelées aux poignets, derrière le dos, un agent de la Gestapo, porteur d'une couverture m'a enveloppé la tête pour étouffer mes cris poussés sous les coups de nerf de boeuf et de calle d'acier sur le bas des reins et des coups de poings dans la figure.

"Je fus mis en liberté le 16 Juillet à 10 Heures.

Signé : LERICHE.

H5039 - 0094

HOMME

A.I.S. -- S. H. A. E. F.

Rapport de Monsieur LEFEBVRE Raymond -- 22 Ans
60, rue de Tivoli à BOULOGNE S/MER

"J'ai eu à subir des violences de la part de la Gestapo Avenue de Paris à BOULOGNE S/MER, les 9, 15, 21 Janvier 1941. Le 9 Janvier, date de mon arrestation, c'est à coups de queues de billard que deux oberlieutenants me reçurent et dans le but de me faire avouer, sous la menace d'un révolver, me firent creuser, soi-disant ma tombe.

"Le 15 Janvier, après un interrogatoire qui dura toute la journée, je fus battu à coups de ceinturons et ces messieurs voulurent m'intimider en m'annonçant qu'ils arrêteraient mes parents.

"Le 21, de la part du Capitaine commandant cette équipe je reçus environ 50 coups de matraque et nombreux coups de bottes. Je n'ai malheureusement pu avoir le nom de mes tortionnaires.

"J'ai été arrêté pour imprimerie clandestine et propagande De Gauliste. Le conseil de guerre d'Arras me condamna à 2 ans 1/2 de travaux forcés."

Signé : R. LEFEBVRE.

H5039 - 0095

H O M M E

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Mr. GODARD, Maire de LA CROISE :

"Je soussigné, Maire de la Commune de La Croise, ai l'honneur de vous faire connaître que mon fils : GODARD André, né le 8/2/08, cultivateur à LA CROISE, a été arrêté à son domicile par la Gestapo, le 8/1/44 et interné à la prison de Lons-les-Lille, où il a été torturé pour obtenir de lui tous les aveux possibles concernant sa participation à l'O.C.M., ayant assisté au parachutage d'armes de guerre et détention d'armes.

"Aussitôt son incarceration en cellule, il a été mis mis aux fers : menottes devant 10 Heures le jour, et derrière 14 Heures la nuit.

"Au cours des interrogatoires, il a été ligoté, placé sur une table et étant nu frappé à coups de nerf de boeuf jusqu'à perte de connaissance. Ces brutalités ont duré jusqu'au moment où, épuisé, il a été contraint aux aveux.

"Transféré à la prison de St. Gilles-les-Bruxelles, le 27 Juin sans être jugé, je suis sans nouvelles sur son sort actuel.

"Egalement et pour les même motifs, mon fils aîné GODARD Henri, né le 25/11/06 à Larouillies, nord, cultivateur à Landrecies, sur le point d'être arrêté par la Gestapo a été tué dans la cour de sa ferme en tentant de fuir. Sa femme, née Bouvart, née le 3/8/04 à Landrecies, a été arrêté le 15/1/44 pour complicité, et a dû avouer ce qu'elle savait à ce sujet après 3 semaines d'interrogatoires accompagnés de brutalités sans nom sur une femme.

Signé : GODARD.

H5039 - 0096

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur GUERIN, 103, rue d'Hautmont à LOUVROIL.
Né le 28 Novembre 1904.

"Je fus arrêté le 25 Novembre 1943 à 6 heures du soir à mon domicile par 4 policiers en civil, armés, et je fus emmené pour un premier interrogatoire à la Feldgendarmerie de Maubeuge, route de Ferrière. A 7 heures, ces mêmes policiers me rouèrent de coupsde poing dans la figure ainsi que des coups avec les menottes que l'un d'eux portait à la main (j'étais déjà maintenu avec les menottes.) Ne voulant rien avouer, l'un d'eux me mit mon cache-nez autour de ma bouche afin d'étouffer mes cris; un autre policier boche me prit la tête entre ses jambes et 2 autres boches, un de chaque côté de moi, se mirent à me matraquer dans le bas des reins; ils me donnèrent 25 coups de matraque chacun à chaque fois que je montais. Cette séance dura 2 heures passées. Le lendemain matin, ils me remirent de la aussi longtemps que la veille.

"Ces tortures m'étaient infligées parce que le 11 Novembre j'avais manifesté en allant déposer une gerbe au monument aux morts de la Guerre 14-18 avec mes camarades de la résistance. De ces tortures, je ne vois presque plus de l'oeil gauche et j'ai des douleurs constantes dans les reins.

" A la suite de mon arrestation et de mes tortures je fus envoyé à la Prison de Valenciennes où je fus détenu pendant 3 longs mois dans la souffrance et la faim."

Signé : Eugène GUERIN.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur Fernand GOUVERNEUR - 46 ans.
123, Boulevard Gambetta, CALAIS.

"J'ai été arrêté le 22 Août 1944 par la Kriegsmarine

H5039 - 0097

Après avoir été interrogé au bureau de cette Kommandantur, rue Jean-Jaurès, par un interprète nommé Vaillant, j'ai été frappé fortement sur tout le corps avec un nerf de boeuf garni de plomb et pendu 6 fois par jour pendant 1 seconde. Plus une dent de ma mâchoire ne tient et mon bras gauche se trouve paralysé.

"Mon fils arrêté, en même temps que moi, aété brutalisé sauvagement avec le même cynisme. Ses bras étaient paralysés par les ecchymoses et son menton ouvert. Depuis plus aucune nouvelle."

Signé : F. GOUVERNEUR.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. DESIR ARthur, 38 Ans,
5, rue des Tilleuls à SECLIN.

"J'étais dans un estaminet, je faisais une partie de bouchons et comme je l'avais gagnée, j'ai dit "Vive De Gaulle" et peu de temps après, on est venu me chercher à mon travail. J'ai été appelé à l'interrogatoire à Lille, et condamné à six semaines de prison parce que j'avais quatre enfants; j'avais un motif de 1 an à 18 mois de prison. - De là, j'ai été conduit à Loos, j'ai ensuite passé dans la machine à bosseler, ils m'ont cassé toutes les desnts et j'ai reçu des coups de poings sur presque toutes les parties du corps, et ensuite des coups de pieds parce que je n'allais pas encore assez vite pour monter l'escalier qui me conduisait dans ma cellule."

Signé : DESIR Arthur.

H5039 - 0098

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Alfred DEUDON, 86, rue d'Esquerchin, DOUAI.

"Mobilisé de la guerre 1939-1940, j'ai actuellement 35 ans. Au cours des hostilités, j'ai été fait prisonnier et me suis évadé malgré les souffrances que me causaient les blessures de guerre récentes.

"Du 18 Août 1944, j'ai subi à la prison de Loos de mauvais traitements, accusé de sabotage et de déraillement de trains.

Voici les mauvais traitements :

18 Août - parties génitales abîmées par coups de marteau
19 " - J'ai été passé à la "noyade"
20 " - J'ai subi la peine du serre-tête.
21 " - J'ai été enchaîné jour et nuit.
24 " - J'ai été enchaîné jour et nuit.
26 " - J'ai encore été enchaîné le jour et la nuit et pendu un moment par les bras.

Tortionnaires : Un flamand aidé de deux hommes de la Gestapo habillés en civil."

Signé : DEUDON.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. Henri DERENEMESNIL à VASSIGNY, (Aisne)

"J'ai été enlevé le 6 Juillet 1944, par la Gestapo pendant une attaque formidable déroulée dans la forêt d'Audigny par les S.S. accompagné de la Gestapo pour découvrir les filiaires de patriotes français. Je suis âgé de 48 ans, ancien combattant 14-18, j'ai été enlevé à St. Quentin enfermé en cellule pendant 20 jours et suis rentré le 26 Juillet 1944, Pendant cette durée, j'ai été torturé et roué de coups. Les blessures sont les suivantes et portent principalement sur la colonne vertébrale, jambes, genoux, la

H5039 – 0099

verge, pieds écrasés. Je possède des certificats médicaux délivrés par le Docteur de Vassigny et légalisés par le Maire de cette commune."

Signé : DERENEMESNIL Henri.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur DELLTOMBE, né le 6 Mars 1921 à DENAIN.
Domicilié 11, rue Brune à VALLERS (Nord)

"Ayant été arrêté par la Gestapo le 14 Juin 1944 à 17 H. au café de la Fosse Du temple à la Sentinelle près de Valenciennes. Le même jour dans le café, les boches m'ont frappé à coups de poings dans la figure et dans l'estomac et m'ont tiré les cheveux par poignées. De là, je suis parti à la prison de la Kommandantur de Valenciennes.

"Le jeudi 15 Juin à 8 heures du matin l'on m'a fait descendre à la cave des tortures. Là, ils m'ont demandé d'avouer le sabotage que j'avais exécuté avec mes groupes et de dénoncer mes camarades ainsi que mes refuges par un nom affirmatif. Parce que je ne répondais pas assez vite, la torture a commencé. Ils m'ont fait mettre les mains derrière le dos et m'ont mis les menottes spéciales et m'ont pendu par les poignets, puis ils m'ont frappé avec un nerf de boeur principalement sur les reins et sur la figure. Ce jour là, la torture a duré trois heures.

"Le vendredi, 16 Juin, ça encore été la même chose, mais pendant 1 H.1/2 car je n'en pouvais plus et ils m'ont remonté dans ma cellule sur une civière.

"Le samedi les tortures ont recommencé de plus belle. Là, j'ai été obligé d'avouer mes sabotages car les brutes m'entassaient des aiguilles dans les bras. De là, ils m'ont laissé tranquille jusq'au 10 Août puis ils m'ont fait appeler au bureau en disant que j'étais condamné à mort.

H5039 - 0100

"Je suis parti sur Bruxelles d'où j'ai été libéré du train des déportés le 3 Septembre par les patriotes de Bruxelles.

"Voici les fameux noms des tortionnaires :

"Stanis de Denain et M. HONS de Bruxelles, actuellement en fuite."

Signé : Marius DELTOMBE.

++

HOMME

A.I.S. -- S.HA.E.F.

Rapport de : DEFOSSEZ Marcel, Avenue Eugène-Varlin, Groupe Delory - P.I. - Appart. 14, LILLE.

"Convoqué au bureau allemand, rue Négrier à LILLE au titre du travail obligatoire, je fus expédié le 10 Mars 1943 à la fonderie Henrik Hutte à Velper-Hattengen (Rhur) où je fus affecté à un tour.

"En Juin 1943, je m'évadai du camp de travailleurs et je repris le chemin de Lille. Mais arrêté en route, je fus emprisonné à la prison centrale criminelle de Bochum, dans la Rhur, où pendant une dizaine de jours, je fus maltraité, battu et privé de nourriture.

"C'est le gardien portier de la prison qui m'a battu."

Signé : DELFOSSEZ Marcel.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur DEJONGHE, 10 rue des Pestiférés, DOUAI.

"Arrêté par les Allemands le 10 Septembre 1940, sur dénonciation (je détenais à cette date un lance-flammes anglais ainsi que 3 boîtes de détonateurs) j'ai été conduit

H5039-0101

au commissariat de police de DOUAI qui siègeait à cette époque "Place d'Armes". J'y suis resté huit jours. Pendant ce court séjour, j'ai subi à plusieurs reprises des tortures au cours de mes interrogatoires qui n'ont d'ailleurs rien révélé à l'ennemi. Je reçus de nombreux coups de nerf de boeuf en particulier sur le dos et dans le visage et même des coups de pieds dans l'aine. Ceci m'occasionnait un incontinence d'urine pendant plus de trois mois, et même encore à l'heure actuelle je ressens de violentes douleurs dans le bas ventre, assez souvent.

"Ensuite j'ai été dirigé sur la prison de Loos, où je suis resté huitjours dans l'angoisse car le feldwebel nous avait promis la mort. - Renvoyé devant le Conseil de Guerre de Douai, je fuscondamné à cinq mois de prison que j'ai passé à la prison de Quincy."

Signé : Léopold DEJONGHE.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Mr BUTEL Louis Jérôme à HESDIN L'ABBE par Hesdigneul-les-Boulogne (P.D.C.)
(mutilé du bras droit depuis 1920)

"Revenant le dimanche 9 Mars 1941 de Questrecques, près de Wurvignes, en pleine carrière en forêt, je vis un lapin pris au collet et je le pris. Mais la Gestapo chassait en collaboration avec les agents de la ville de Boulogne, tels que André Bailly, Louasse qui s'est fait fait fort de leur dire que j'étais un professionnel. Ils m'ont emmené sur le champ à Boulogne à l'Evêché pendant 45 jours. Ensuite, transféré à Arras pour le grand jugement. Le 27 Avril, pendant l'interrogatoire, je fus frappé par deux reprises au front dont je porte la marque et aux reins.

"Ne voulant pas avouer que j'étais braconnier, puisque je n'en suis pas un, je fus condamné à 8 mois de prison et j'ai beaucoup souffert à Arras de la faim et de la vermine. Le 27 Juillet, je fus transféré à Loos, jusqu'au

H5039-0102

29 Décembre 1944 (?) - Les 40 derniers jours de ma détention furent un supplice : je devais rester debout de 7 Heures du matin jusqu'au soir à 7 Heures sans avoir le droit de me reposer.

Signé : BUTEL Louis.

++

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Elie CAUCHETEUX, 56 Ans.
rue Lamendin à VERMELLES.

"Je dois vous faire connaître que durant le mois de Juillet 1944 j'ai été fouillé deux fois durant la nuit par les nazis sous prétexte que j'étais "Chef terroriste".

"Bref, ils n'ont jamais pu me prendre en défaut et tout était calme quand, le 19 Août, rentrant de mon travail, ils étaient 20 autour de chezmoi et 2 à l'intérieur. Ne me laissant pas dîner, ils me battent, me menacent et enfin me passent les menottes et en route en camion jusqu'à 11 heures du soir. Arrivé à Bethune, questionnaire sommaire accompagné de 70 coups de matraque. Ayant toujours resté muet, je reste sur le carreau plus mort que vif, puis on m'enferme dans une cellule sur un grabat. Le lendemain dimanche à 10 H. même séance. L'après-midi à 5 heures encore une, la dernière car j'étais tout en sang. Je fus interrogé le mardi deux fois puis vers 5 H. ils me mirent dehors comme un voleur. J'avais été dénoncé par un nommé BLANQUART soi-disant de Bully les Mines.

"Le chef boche qui nous frappait s'appelait SCHULZ."

Signé : CAUCHETEUX E.

H5039-0103

HOMME

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Sergent Louis BROSTIN - Caserne Kléber, 2ème Cie.
Né le 30/10/13 - domicilié 49, rue Princesse - LILLE.

" Arrêté le 6/7/41, par la G.F.P. à mon domicile ensuite passé à l'interrogatoire dans une des caves de la Brasserie Vandome à LILLE, au coin du boulevard de la Liberté. Interrogé par 4 officiers boches et 2 simples soldats et, comme interprète, le Boxeur, un polonais allemand qui par la suite a été transféré à Douai en 1942.

"Maintenu depuis le dimanche 24 à poil et avec les poignets liés derrière le dos, ainsi que les pieds par une chaînette et la boule de 5 K°, assis sur le ventre sur un tabouret carré et à coups de lanière de cuivre sur mes fesses et le bas desreins : ceci à peu près toutes les 4 heures pendant toute la journée du dimanche et du lundi jusqu'à midi. Ensuite, des coups à la figure en remontant pour me rhabiller, j'en ai eu une dent cassée.

"Transporté ensuite dans une voiture à Loos, sur un brancard, évanoui en cours de route.

"Témoins à ma rentrée : DARTUS et un nommé Gaston et COORTE le boche qui m'a encore tapé dans ma cellule 35.

" Condamné ensuite à 2 ans 1/2 de cellule. J'ai tiré 1 an de cellule et 11 mois de prison.

Signé : BROSTIN L.
Sergent

H5039-0104

Décalration de Mr. DUHAMEL Louis
au sujet de mauvais traitements subis pendant sa détention à la Prison Militaire Allemande de Loos.

Mr. DUHAMEL Louis
né le 30/7/96 à Ronchin
marié - 2 enfants
Concierge à l'Institut Diderot à Lille.

Le 6 Août, vers 3 h. du matin, la Gestapo fit une descente à son domicile (à l'institut Diderot). L'inculpation portait sur la détention d'un poste émetteur et sur la détention d'armes. A cette occasion deux Lieutenants Français, précédemment parachutés, furent arrêtés.

Les policiers allemands interrogèrent, sans résultats, Mr. DUHAMEL et le rouèrent de coups de poings devant sa femme et son fils.

Vers 3 H.1/2, il fut emmené à LOOS et subit un nouvel interrogatoire (a/s de s deux lieutenants). A chaque instant, il recevait descoups de poings dans la figure : les policiers ayant saisi chez luiun"nerf de boeuf" s'en servirent contre lui, jeté sur une table et maintenu, il reçut des coups violents sur les fesses, les cuisses et les reins.

Puis, comme Mr. DUHAMEL persistait dans ses dénégations les allemands le firent agenouiller, lui retournèrent la tête sur un tabouret et lui versèrent sur la tempe un liquide; à ce moment Mr. DUHAMEL s'évanouit. Il revint ensuite à lui sous le jet d'un seau d'eau froide. Il était alors étendu sur les dalles de la cellule.

Ramené chez lui, il fut mis sous la surveillance de soldats armés. Le lendemain il reçut la visite d'un Lieutenant du groupe de Cassel, lequel fût immédiatement arrêté. Comme l'officier tentait de s'enfuir, les gardiens firent feu et le blessèrent grièvement, notamment à l'abdomen. Perdant son sang en abondance, le blessé resta sur le sol sans soins, pendant une heure, puis transporté soi-disant à l'hôpital Calmette. Toute recherche à son sujet s'est avérée infructueuse.

Le jeudi 10 Août à 16 H. Mr. DUHAMEL et son fils Pierre furent emmenés à la prison allemande de LOOS. Ils partagèrent la même cellule pendant 3 semaines. Entre temps son fils reçu des coups de poings dans la figure. Ces prisonniers durent vraisemblablement leur salut à la retraite précipitée des allemands.

Mr. FONTAINE DIrecteur de l'Institut Diderot a eu l'occasion de se rendre compte, de visu, de l'importance

H5039-0105

des coups reçus par M. DUHAMEL. Des ecchymoses qui persistaient témoignaient, en effet, de la violence et de l'acharnement des geôliers allemands.

Pierre LORANGER, Maj
Major P. LORANGER M.C. - C.I.O.
LILLE.

H5039-0106

A.I.S. ---- S.H.A.E.F.

Les femmes étaient soumises aux mêmes traitements que les hommes.

Aux supplices, physiques, le sadisme de leurs tortionnaires ajoutait le supplice moral particulièrement pénible pour une femme ou une jeune fille d'être dévêtue et mise à nue par ses bourreaux.

L'état de grossesse ne les préservait pas des coups et lorsque les brutalités entrainaient l'expulsion du produit de conception, elles étaient laissées sans soins, exposées à tous les accidents et toutes les complications de ce criminel avortement.

(Signé) PIERRE LORANGER, Maj.

H5039-0107

FEMME.- A.I.S. --- S.H.A.E.F.

Rapport de : Madame CARTON, demeurant à LILLE, 120, rue Colbert.

"Je vous signale mon cas : Ceci s'est passé le 10 Juin 1944, à la Feldgendarmerie Boulevard de la Liberté (face au palais des Beaux-Arts). Je suis serveuse dans un Restaurant de la Place. Deux gendarmes allemands se présentent pour être servis, mais vu l'affluenc, ces messieurs ont dû attendre quelques minutes. Cela ne leur plut pas du tout; ils sont partis sans être servis et dix jours plus tard, ils nous convoquaient, la patronne et moi, en leur bureau. Nous nous demandions pour quel motif nous étions appelées. Grande fût notre surprise quand nous apprîmes, par l'interrogatoire, les raisons de tout cela, car nous, nous avions totalement oublié le petit incident que je vous dit plus haut. Donc ces messieurs voulaient me faire avouer que j'avais refusé de les servir, chose qui n'est pas vrai.

A trois reprises ils me posèrent la même question, les trois fois je leur ai répondu que je n'avais jamais refusé de les servir, c'était eux qui n'avaient pas eu la patience d'attendre. Voyant que je maintenais fermement ma réponse, le gendarme qui m'interrogeait s'est levé et il m'a giflé brutalement. De cette giffle, une incapacité de travail pendant quatre mois. Après une visite médicale, le Professeur Picquet m'a déclaré que j'avais le tympan de l'oreille gauche perforé. Le docteur Picquet m'a soigné pendant quatre mois mais malgré ses bons soins le coup que j'ai eu a été tellement donné avec douceur que je ressens de violentes douleurs dans la tête et je souffre fréquemment de maux de tête."

(Signé) : Mme CARTON.

H5039-0108

FEMME

A.I.S. — S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur Armand HAZARD - Meunier WATTIGNIES-la-VICTOIRE par Ferrière-la-Grande.

"Etant chef d'un groupe de résistance de la région de Maubeuge les allemands parvinrent, on ne sait comment à obtenir des renseignements sur l'organisation, et dans la nuit du 15 au 16 Décembre 1943, vers une heure du matin, ils vinrent faire rafle dans la région, mais je réussis à échapper. Ils demandèrent à ma femme où j'étais, N'obtenant pas la réponse qu'ils voulaient ils la couchèrent par terre (ils étaient trois autour d'elle) et l'un d'eux se mit à la frapper muni d'un nerf de boeuf sur les reins et sur le derrière avec la dernière violence, puis ils l'emmenèrent à Maubeuge où ils l'interrogèrent à nouveau mais en pure perte. Le lendemain vers 21 H. ils la lachèrent.

"Elle se fit délivrer un certificat médical par le docteur FICHAUX de Sars-Poteries, et c'est avec stupéfaction qu'il la visita et il s'étonna qu'elle n'avait rien de brisé tellement les coups avaient été donnés avec violence."

Signé : HAZARD.

++

FEMME

A.I.S. — S.H.A.E.F.

Rapport de : Madame SINDEMANS Letuppe Gilberte
22 ans, - 2 enfants
94bis, avenue Jean Jaurès, RONCHIN

"Faisant de la résistance depuis Novembre 1940, je fus arrêtée le 24 Février 1944 à Paris dans un Hôtel, par quatre soldats munis chacun d'une mitraillette et par deux autres allemands en civil, avec un révolver au poing. Ayant regardé dans mon sac, ils y trouvèrent trois cartes d'identité, puis perquisitionnant dans ma chambre, ils trouvèrent les tampons de la Kommandantur ainsi que des laissez-passer et des cartes de travailleurs allemands que

H5039-0109

j'avais réussi à leur voler la veille. Ils trouvèrent encore une boîte de cartouches, et trois révolvers. Ces choses étaient destinées à partir pour Bordeaux.

Aussitôt ils me mirent les menottes et m'emmenèrent pour un interrogatoire. Ne répondant pas, ils me giflèrent en plein visage avec une telle force que j'en tombais en bas de ma chaise. Ils me cravachèrent avec un cercle de caoutchouc, en plein visage. Cet interrogatoire, commencé à 10 H. du matin, a pris fin le soir à 11 Heures.

"Je dois vous dire que j'étais enceinte de 3 mois."

"Après mon premier interrogatoire, je fus conduite à la prison de Fresne et fus jetée dans un cachot sans matelas, sans couverture, et toujours les menottes aux mains et derrière le dos, de plus les menottes aux pieds et pendant 4 jours, sans rien à manger ni boire. Le 4ème jour, ils vinrent me chercher pour un interrogatoire. J'ai eu 24 interrogatoires et chaque fois je revenais le visage plus enflé. Devant mon mutisme, ils me menacèrent de me faire déporter pour être fusillée. Ne parlant pas davantage, ils me mirent 6 mois en cellule au secret.

"Arriva le jour de l'évacuation de la prison. Comme j'attendais mon Bébé, j'espérais être libérée, mais je reçus la visite de mon commissaire et de l'aumonier. Ils me dirent que ma dernière journée était arrivée et que je devais parler. Je dois ajouter que l'aumonier qui était allemand, a été très gentil car il a dit à mon commissaire que c'était honteux de faire ce qu'ils faisaient à une femme enceinte. (Ce malheureux a été fusillé car le boche a dit que sûrement il était complice avec moi).

"Je fus envoyé au Fort de Romainville et de là à l'Hôpital où j'eus ma petite fille, le 25 Août."

Signé : Madame SINDEMANS.

H5039-0110

FEMME

Audition de Mlle Lucienne KRASNOPOLSKI, demeurant Avenue des Ormes N°7 à VALENCIENNES.

"L'an mil neu cent quarante quatre, le neuf Septembre.

Nous RINGOT Gaston, Commissaire aux Renseignements Généraux en résidence à Valenciennes.
Officier de police judiciaire auxiliaire de Monsieur le Procureur.
Vu les instructions du Lieutenant BRIQUET, Chef du Bureau de Sécurité Militaire de Valenciennes.

Entendons Melle KRASNOPOLSKI Lucienne, née le 11 Juin 1927, à Valenciennes, de Elie et REWZNIKOWA Fanny, qui, sur interpellation déclare :

"J'ai été employé en qualité de femme de ménage à la "KRIEGSKOMMANDANTUR de Valenciennes du 1er Juillet au 31 Août 1944. A ce titre, il m'a été possible de voir les tortures "des prisonniers amenés à la Feldgendarmerie. Ces personnes introduites à la Chambre N°10 étaient ligotés sur une chaise, A la suite du premier interrogatoire elles étaient dépouillées de leurs vêtements et de leur chemise et recevaient de nombreux coups de poing et de cravache. Il m'a souvent été donné de voir sortir ces malheureux de la chambre 10, le visage ensanglanté et le dos portant des traces bleues et rouges des coups qu'ils avaient reçus."

"J'ai également remarqué que d'autres supplices étaient infligés aux prisonniers dans le sous-sol de la Kommandantur. "Les détenus étaient frappés à coups de bâton. J'ai vu à 2 reprises différentes les Feldgendarmes descendre au sous-sol "avec des tisonniers rougis et aussitôt j'entendais les cris des détenus à qui on devait appliquer la torture du fer rouge.

"Les bourreaux sont le feldwebel TONY, les feldgendarmes STANIS et WILLY."

Signé : KRASNOPOLSKI.

H5039-0111

61

COMPTE RENDU de mon ARRESTATION et de mon SEJOUR à LOOS
du 10 Juillet 1944 au 1er Septembre 1944.

SCONFLAIRE Ulysse - Cafetier à PONT -à - MARCO (Nord)

Le 10 Juillet 1944, j'étais à mon café avec trois amis de la résistance (groupement V.O.) ces messieurs étaient :

1° - Monsieur Georges BAYART, Commandant du V.O. de Lille
2° - " Marcel FERTIN, Capitaine
3° - " Jean Le POSTIER, du V.O.

Vers 11 h.45 la porte s'ouvre, trois hommes entrent et l'un d'eux se détache en disant "Mr. SCONFLAIRE" "C'est moi" -- "Haut les mains police allemande" et les trois agents de la Gestapo sortent leurs pistolets. Je me tenais loin de mes camarades croyant ainsi neutraliser l'arrestation, mais les inspecteurs allemands avaient reconnu Monsieur Geofges Bayart et pendant que l'un d'eux me maintenait en respect avec son révolver, les deux autres se dirigeaient vers mes amis en criant "Haût les mains tous et vite ou nous tirons". Bien que le dos tourné à la scène, je pouvais quand même comprendre et juger ce qui se passait. "Vos papiers et tout de suite" dirent les policiers. Messieurs Geofges Bayart, Marcel Fertin et Jean Le Postier sortirent leurs cartes d'identité, mais profitant de l'examen Monsieur Georges Bayart fit un léger petit signe à Mr. Marcel Fertin et voulu fuir par la porte donnant sur la cour; l'inspecteur qui se trouvait le plus près et qui je crois était le chef de la bande déchargea son pistolet sur mon pauvre ami qui ne fit que quelques pas puis s'effondra sur le sol, déjà il agonisait. Mr. Marcel Fertin mit ces quelques secondes à profit et se dirigea vers la porte vitrée donnant sur l'extérieur et il eut la chance et le courage d'ouvrir cette porte, de la refermer, de venir devant la vitrine chercher son vélo et de fuir à toute vitesse pendant que le troisième inspecteur déchargea son arme sur lui, mais heureusement sans l'atteindre, il restait sur place Mr. Jean Le Postier et moi, on nous mit les menottes et les inspecteurs fouillèrent Mr. Georges Bayart, ils trouvèrent sur lui divers papiers dont beaucoup ne concernaient et une balle de révolver non tirée. Ayant fait l'ignorant sur le motif de mon arrestation, je reçus une forte gifle et le chef de bande me demanda ensuite si je connaissais la personne tuée, sur ma réponse négative je reçu un coup de

62

poing en pleine figure; les policiers allemands nous firent ensuite monter dans leur traction avant qui prit la direction de Loos.

Aussitôt arrivés, Mr. Jean Le Postier passa le premier et son interrogatoire fut assez court, puis ce fut mon tour, il était environ 13 heures. J'avais toujours les menottes derrière le dos et l'interrogatoire commença. Evidemment je niais tout, les coups de matraque se mirent à pleuvoir, les inspecteurs de la Gestapo étaient quatre et voici comment ils frappaient, un policier me maintenait la tête sur un tabouret; un autre me retournait les bras vers la nuque en tirant avec force sur les menottes afin que je présente bien les reins et les deux autres frappaient à la manière des forgerons, c'est-à-dire chacun leur tour et simultanément ils se servaient de grosses matraques faites de nerfs de boeuf tressés et me frappaient de toute leur force sur les reins et les cuisses à une cadence assez vive. Ils avaient la cruauté de m'annoncer le nombre de coups que j'allais recevoir; lorsque je commençais à m'évanouir sous la violence des coups ils me réveillaient à coups de talon sur la figure. Ce supplice dura 4H1/2 et je reçus environ 125 coups de matraque plus les coups de pied et de poing. J'étais à moitié mort et ils durent me porter dans une cellule. Lorsque je revins à moi, je constatais en m'essuyant la figure que j'étais plein de sang et que je saignais du nez, de la bouche et de partout. Ils m'avaient promis pour le lendemain la baignoire et 100 coups de matraque, mais ils furent sans doute occupés par ailleurs et n'eurent sans doute pas le temps. Le deuxième interrogatoire n'eut lieu que deux jours après et la séance de matraque recommença et ainsi de suite. Je subis environ une dizaine d'interrogatoires dont une bonne dizaine avec coups, je vivais dans une souffrance et une angoisse continuelle et j'étais tellement blessé que je faisais pitié à mes camarades de cellule.

Je suis resté avec ces brutes pendant huit semaines et le 1er Septembre, grâce à l'arrivée précipitée des troupes anglaises, nos bourreaux durent évacuer la prison de Loos, mais nous étions si nombreux que le train qu'ils avaient réservé ne put en emporter que 800 Vers l'Allemagne et 200 prisonniers restaient à Loos. J'eus la chance de me trouver dans le deuxième lot et d'être ainsi libéré. Ils nous mirent dehors sans argent et sans papiers, espérant peut-être que sans aucune pièce d'identité les soldats en retraite nous auraient tués sur la route.

H5039-0112

Je connaissais les boches de 14-18, ils étaient sans coeur, mais les nazis de la guerre 40-44 ont une férocité plus raffinée et les patriotes qui avaient le malheur de tomber sous leurs griffes subissaient des traitements tellement odieux que cela est inimaginable; des sauvages ne feraient pas endurer aux bêtes même les plus féroces les douleurs et les coups que les boches ont fait subir aux malheureux prisonniers de Loos qui étaient tous là combattant pour un idéal patriotique.

PONT-à-MARCQ, le 7 Octobre 1944

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
du Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre.

F. DE MENTHON

H5039-0113

H5039-0114

64

RAPPORT de M. COUSSEMACKER Alfred, Commissaire Divisionnaire, Chef des Services de Police Judiciaire (Nord et Pas-de-Calais). à Lille.

Je suis né le 5 Mai 1890 à Sailly-sur-la-Lys (Pas de Calais).

Au mois d'Octobre 1911, j'ai été incorporé au 43ème Régiment d'Infanterie à Lille.

Libéré en Novembre 1913, je fus rappelé sous les drapeaux au 43ème Régiment d'Infanterie, le 1er Août 1914. Je pris part aux combats de Dinant et de St. Gérard en Belgique. Dans cette dernière localité, je fus blessé et emmené dans un hopital à Ermeton-sur-Bier où les allemands me firent prisonnier.

Après un séjour dans les hopitaux de Ginet (Ardennes) et de Coblentz (Allemagne) je fus envoyé dans un camp de prisonniers à Wohm-am-Rheim.

en Octobre 1918, j'entrai dans les cadres de la Sûreté Générale et nommé en qualité d'Inspecteur de Police Mobile à Lille, résidence que je n'ai jamais quittée. Par la surêté, j'ai accédé au grade de Commissaire.

Durant cette dernière guerre, je fus appelé à faire partie d'un groupement de résistance ou plutôt d'espionnage dénommé "AJAX" dont le siège était à Paris. Ce groupement était en relation directe avec Alger et Londres. Néanmoins, j'entretenais des rapports suivis avec les principaux Chefs des mouvements de résistance de la Région du Nord.

Conformément aux directives reçues de Paris, j'étais appelé à fournir des renseignements les plus précis et d'ordre militaire sur les mouvements des troupes allemandes, emplacements de batteries, états-majors, déplacements d'unités, dépôts de munitions, cantonnements, gares de triage, terrains d'aviation, usines travaillant pour l'armée occupante, pistes de lancement de bombes volantes, etc...

Chaque semaine, un courrier relatant l'activité de mon groupement partait pour Paris.

Pendant de longs mois, tout marchait bien, lorsque le 15 juillet de cette année, je fus avisé qu'un membre de la Gestapo s'était rendu à la Mairie de Lille, service des cartes de ravitaillement général, à l'effet d'y relever mon identité et mon adresse personnelle

Je metins sur mes gardes.

..../ .....

A cette époque, j'aurais pu prendre le "maquis" mais il fallait fournir le travail, chose avant tout indispensable à assurer la victoire finale. Je continuai donc d'assurer la tâche qui m'était dévolue.

Le 15 Août à 6 heures du matin, 5 membres de la Gestapo firent irruption chez moi, Inutile de dire qu'ils ne m'y trouvèrent pas, comme d'ailleurs ils ne trouvèrent aucune trace de quoique ce soit se rapportant à mon activité clandestine. Ce même jour, trois membres faisant partie de mon groupement furent arrêtés.

Dès ce moment, mon premier acte fut de prévenir immédiatement les chefs de la Résistance du Nord des faits qui s'étaient passés.

Le 17 Août, à 16 heures, alors que je me croyais à l'abri dans une maison amie, je reçus la visite de trois individus armés membres de la Gestapo. L'un d'eux, révolver au poing, me demanda : "Comment vous nommez-vous ?" Je ne répondis pas. Il réitéra sa demande. Sur ce, je lui dis : "Pourquoi me demandez-vous cela ?"Il répliqua : "Vous êtes M. COUSSEMACKER...levez-vous... donnez-moi votre arme (Je n'en possédais pas)". Immédiatement, je fus ligoté à l'aide de "massenottes" derrière le dos.

Après une perquisition effectuée dans la maison où je me trouvais, opération d'ailleurs restée infructueuse, je fus emmené dans les locaux de la Gestapo à la Madeleine où je subis un interrogatoire qui dura trois heures. Par les questions qui me furent posées, je compris que l'un des membres de mon groupement arrêté, avait certainement "causé". N'ayant obtenu aucun résultat, l'un des interrogateurs (je sais aujourd'hui qu'il avait comme nom HABNER) me dit "Vous savez que nous possédons les moyens pour faire avouer". Je lui répondis : "Oui, je le sais, mais j'espère que vous ne mettrez pas en oeuvre ces moyens barbares vis-à-vis d'un homme de 55 ans". A quoi il me répondit : "C'est la guerre".

A 19 heures, je prenais le chemin de la prison de Loos où je fus enfermé dans une cellule, seul, au secret.

Le lendemain, 18 Août, vers 11 heures, on m'extraya de ma cellule pour me conduire dans une pièce où se trouvait HABNER et deux autres individus de la Gestapo. Sur une table étaient placée une mitrailletto, un révolver et un nerf de boeuf façonné en torsade.

H5039-0115

H5039-0116

Mon interrogatoire commença. On me posa des questions au sujet de mon activité clandestine... des chefs de mon groupement... leurs noms... Lieux de refuge... noms des chefs de la Résistance du Nord... endroits de dépôts d'armes, de postes émetteurs, etc.° etc... A toutes ces questions, je répondis évasivement, car j'étais décidé à ne jamais rien dévoiler de mes agissements et surtout à ne pas leur faire connaître les noms de mes amis qui, comme moi, se dépensaient pour hâter le jour de la libération. Rompre le silence et me mettre à table... Cela aurait eu de redoutables conséquences, et permis l'arrestation de 20 patriotes au moins... Jamais je n'aurais consenti à être le promoteur d'une lâcheté semblable, je préférai garder mon secret et être le seul sacrifié. Cette idée ne s'est jamais départis de moi, je l'ai conservée jusqu'au bout de mon calvaire.

Au bout d'un quart d'heure d'interrogatoire, n'obtenant aucuneréponse satisfaisante, HABNER blêmede rage, se leva et s'emparant du nerf de boeuf placé sur la table, se mit à me frapper avec violence. A tour de rôle ses deux complices en firent autant, cela dura environ dix minutes. On me fit ensuite traverser un couloir pour m'introduire dans une pièce où se trouvait des douches et une baignoire. puis on m'intima l'ordre de me déshabiller complètement, pendant que l'un des trois bandits ouvrait le robinet à eau froide de la baignoire.

On me passa ensuite des chaines, aux poignets puis on me fit mettre assis dans la baignoire.... l'eau coulait toujours... HABNER et ses deux complices retirèrent alors leur veste et retroussant les manches de leur chemise.... l'interrogatoire recommença suivi d'unesérie ininterrompue de coups de nerf de boeuf portéesur ma tête, les bras et le dos.

Alors que l'eau m'était arrivée à hauteur du cou, m'empoignant par les cheveux, HABNER me fit lever et à l'aide d'un de ses camarades me plongea, en la maintenant, la tête sous l'eau. Alors que l'asphyxie commençait à faire son oeuvre, on lâcha l'étreinte et ma tête revint au-dessus de l'eau... pendant un certain temps, je crachai sans interruption... L'interrogatoire et les coups de nerf debocuf reprirent également... une seconde, puis une troisième fois... on me replongea, par les mêmes procédés, la tête dans l'eau, puis on me fit sortir de la baignoire pour me jeter à terre. Par les pieds, je fus trainé pendant un certain temps dans la salle des douches... des coups de pieds m'étaient donnés dans les côtes... on me fit lever ou plutôt on me leva par les cheveux... l'interrogatoire recommença... sans interruption (car les trois bandits se relayaient) les coups de nerf de boeuf s'abattaient sur toutes les parties du corps... Lorsque je criai trop fort ma douleur, on m'enfonçait du papier dans la bouche... cette scène a duré pendant au moins une

H5039-0117

heure et demie, mais aucun aveu ne m'avait été arraché.

Je fus ensuite reconduit dans ma cellule où je tombai évanoui. Reprenant mes sens, je me trouvais en présence de quatre allemands. L'un d'eux, en langue française, medit " Je suis Docteur. Qu'avez-vous ?" Sur ma réponse, il réplique "Vous n'avez qu'à dire la vérité" puis tous disparurent, me laissant allongé sur le sol cimenté.

Une heure plus tard, deux soldats allemands vinrent dans ma cellule et me ligotèrent les mains derrière le dos, à l'aide de massenottes, Jusqu'au jour de ma Libération, je restai ainsi ligoté, le jour les mains devant, la nuit les mains derrière. Le matin au réveil, j'avais les mains libres pendant une demi-heure, le temps de procéder au nettoyage de ma cellule et de ma toilette.

Le lendemain 19 Août, vers 11 heures, à nouveau, je fus introduit près de mes bourreaux, mais devant mon état, ils jugèrent inutile de m'interroger. L'un d'eux en ricanant, me dit : "Le petit traitement qui vous a été imposé hier, change un homme en 24 heures... mais ce n'est pas fini, vous allez encore "dérouiller".

Le 25 Août, nouvel interrogatoire suivi de confrontation avec les membres d'un groupement arrêtés. Pendant près d'une heure, je dus subir une avalanche de coups de nerf de boeuf, coups de poings, dans l'estomac, dans le foie, coups de pieds dans les jambes, écrasement des doigts de pied à coups de talon... qu'importe, aucun aveu ne me fut arraché.

Trois jours plus tard, troisième et dernier interrogatoire. Pendant deux heures, mêmes procédés... Lassé, le sinistre HABNER, me dit "Parlez ou ne dites rien... c'est la même chose, votre compte est bon... vous serez fusillé... vous êtes inculpé d'espionnage qualifié".

Les 29, 30 et 31 Août, aucun interrogatoire.

Le 1er Septembre, très tôt le matin -- il pouvait être 4 ou 5 heures -- je fus éveillé par le sous-officier allemand qui me dit en retirant mes chaînes "Vite... faire paquets... vous partir..."

Par la porte de ma cellule entr'ouverte, je vis dans le couloir un convoi de prisonniers prêts à partir.

Quelques secondes plus tard, le même sous-officier vint me détacher et me consuisit dans une autre cellule. Le convoi était parti.

Durant toute la journée, je ne reçus la visite d'aucun surveillant allemand ni aucune nourriture. En moi-même je me

H5039-0118

68

faisais la réflexion suivante : "On m'a retiré les chaines, mais la punition subsiste et il se peut que pendant un certain temps, je sois privé de gamelle".

Dans la soirée, vers 17 heures 30, un gardien allemand vint ouvrir la porte de ma cellule et tout hébété, sans dire un mot, il la referma immédiatement. Quelques minutes plus tard, ce même gardien revint, il était pâle et portait la frayeur sur son visage. D'une voix sourde, il me dit : "Vite, vite, faire paquets, vous partir maison... " Ahuri, plongé dans l'ignorance la plus absolue depuis mon incarcération, croyant à un traquenard tendu par les allemands, je rassemblai dans un torchon les quelques objets dont j'étais en possession et je sortis de ma cellule, suivi par le gardien allemand.

En longeant le couloir, je remarquai que toutes les portes des cellules se trouvant à droite et à gauche, étaient ouvertes, les pièces vides et leurs occupants. Des couvertures, des gamelles, des quarts des cuillers jonchaient le sol.

Arrivé devant la grille intérieure de la prison, quartier de la rotonde, je vis un surveillant français qui marqua sa surprise de me voir arriver ainsi et qui, m'ouvrant, me dit : "Tiens, il y a donc encore des prisonniers au quartier allemand" -- Craintif, je lui demandai : "Que se passe-t-il... suis-je vraiment libre ?..." Il me répondit : "Oui, oui, vous pouvez aller, les alliés approchent de Lille, les allemands battent en retraite".

Confirmation de cette nouvelle me fut donnée à la sortie de la prison par trois gendarmes français qui étaient de service.

Fou de joie, n'osant croire à cette réalité, ne pouvant arriver à réaliser, je me mis à courir, me retournant de temps à autre, me croyant toujours poursuivi par cette maudite Gestapo, et c'est ainsi que je parvins à retrouver ma famille.

J'étais libre... par quel concours de circonstances, je ne puis la définir... probablement par un oubli de la part de la Gestapo qui précipitamment -- je l'ai appris depuis -- avait quitté Lille, le matin même du jour de ma Libération.

Mais il est un fait certain, c'est que sans l'avance rapide de nos vaillants et victorieux alliés, mes jours étaient comptés et que peut-être, à l'heure actuelle, j'aurais été passé par les armes d'un peloton d'exécution.

Me dois ajouter qu'à la suite de mon arrestation, les bandits de la Gestapo ont pillé complètement mon habitation,

69

emportant tous les objets se trouvant sous leurs mains (linge, vêtements, chaussures, tableaux, souvenirs de famille, etc...) ne laissant en tout et pour tout que le gros mobilier.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE

COUSSEMACHER

Pour Copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de La République Française
Au Ministère du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre
F. DE MENTHON.

H5039-0119

R.F. 308
Read Jan. 25, 1946

F 563
564 1

RAPPORT DE MONSIEUR MARC TOLEDANO

sur la Gestapo de BOURGES

-:-:-:-

Marc et Yves TOLEDANO, arrêtés par la Gestapo de Bourges au début de Septembre 1943, pour espionnage, déclarent conforme à la vérité, sous la foi du serment, les renseignements suivants :

YVES TOLEDANO, arrêté le 11 Septembre 1943, sur l'aérodrome d'AVORD, près de BOURGES (Cher) avec les plans de EH.TEAUROUX, qui devaient être remis par son cousin à l'Intelligence Service, par l'Intermédiaire du Général WEST, attaché de l'Air de BERNE en SUISSE, a été torturé plusieurs jours pour le faire avouer.

Tout d'abord, il fut frappé des heures entières sur tout le corps et spécialement sur les jambes et le dos, avec une matraque spéciale, faite d'un tuyau de caoutchouc rempli de plomb et avec une barre de fer. Comme il n'avouait pas, les hommes de la Gestapo le battirent sans arrêt cinq jours de suite et finalement le pendirent pendant une demi-heure environ, et il perdit connaissance.

Son frère MARC, arrêté le 15 Septembre 1943 fut battu de la même façon, le jour même 5 heures de suite par 4 ou 5 membres de la Gestapo. Finalement, après l'avoir enfermé pendant plusieurs heures dans une étroite cellule, il eut pendant une heure environ un projecteur très puissant à

H5039-0120

10 cm des yeux. Il perdit connaissance également. Le lendemain il fut pendu par les mains enchaînées derrière le dos et battu de la même façon pendant deux heures environ.

Les deux frères, après avoir passé un mois en cellule (Yves TOLEDANO avec les menottes aux mains I mois, dans un cachot noir, presque sans nourriture ni couverture) furent traduits devant un Conseil de Guerre Allemand à Bourges. Le 20 Octobre, Yves TOLEDANO fut condamné à la peine de mort, son frère Marc fut acquitté.

Depuis cette date, Yves TOLEDANO est resté en cellule à la prison de BOURGES jusqu'au 17 Août 1944 et a pu voir de très nombreux condamnés torturés et un grand nombre fusillés.

Yves et Marc TOLEDANO peuvent fournir des renseignements utiles sur les locaux de la Gestapo de Bourges, rue Michel de Bourges, ainsi que sur les tortures infligées et les noms des tortionnaires :

Une salle au sous-sol, ainsi que plusieurs cellules sont spécialement aménagées pour la torture : potence pour pendaison, poteau pour bastonnades, dynamo électrique pour électriser les membres, étau pour broyer les doigts, pinces spéciales pour arracher les ongles, etc....

Des femmes ont eu les seins coupés ainsi que de nombreuses autres tortures (sur certaines, la Gestapo faisait des

H5039-0121

piqûres intraveineuses spéciales).

Trois tortionnaires de la Gestapo sont connus par nous : le Capitaine BLASE, les sous-officiers Frédéric SCHULTZ et ERNEST.

Un français, le Corse PAOLI "travaillait" également comme bourreau.

D'autre part, 33 juifs qui étaient emprisonnés à BOURGES près du Polygone de Montifraut, ont été retrouvés, il y a quelques jours dans un puits à 45 m. de profondeur et 25 m d'eau. On suppose qu'ils y ont été jetés vivants. Il doit y avoir de nombreux corps enterrés au Polygone de Bourges.

Plusieurs personnes de BOURGES, arrêtées par la Gestapo et relâchées, peuvent témoigner à ce sujet et relater les faits dont ils ont été témoins.

Enfin à CHATOU, près de PARIS, près de 30 F.F.I. ont été torturés et massacrés et enfouis dans une fosse dynamitée. Monsieur L'HARIDON, F.F.I. et ami de Maître TOLEDANO, rescapé de la tragédie, peut fournir tous renseignements sur ce massacre.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
Au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

François de MENTHON

H5039-0122

RAPPORT DE MONSIEUR MARC TOLEDANO

sur la Gestapo de BOURGES

-:-:-:-

Marc et Yves TOLEDANO, arrêtés par la Gestapo de Bourges au début de Septembre 1943, pour espionnage, déclarent conforme à la vérité, sous la foi du serment, les renseignements suivants :

YVES TOLEDANO, arrêté le 11 Septembre 1943, sur l'aérodrome d'AVORD, près de BOURGES (Cher) avec les plans de EHTEAUROUX, qui devaient être remis par son cousin à l'Intelligence Service, par l'Intermédiaire du Général WEST, attaché de l'Air de BERNE en SUISSE, été torturé plusieurs jours pour le faire avouer.

Tout d'abord, il fut frappé des heures entières sur tout le corps et spécialement sur les jambes et le dos, avec une matraque spéciale, faite d'un tuyau de caoutchouc rempli de plomb et avec une barre de fer. Comme il n'avouait pas, les hommes de la Gestapo le battirent sans arrêt cinq jours de suite et finalement le pendirent pendant une demi-heure environ, et il perdit connaissance.

Son frère MARC, arrêté le 15 Septembre 1943, fut battu de la même façon, le jour même 5 heures de suite par 4 ou 5 hommes de la Gestapo. Finalement, après l'avoir enfermé pendant plusieurs heures dans une étroite cellule, il eut pendant une heure environ un projecteur très puissant à

H5039-0123

10 cm des yeux. Il perdit connaissance également. Le lendemain il fut pendu par les mains enchaînées derrière le dos et battu de la même façon pendant deux heures environ.

Les deux frères, après avoir passé un mois en cellule (Yves TOLEDANO avec les menottes aux mains 1 mois, dans un cachot noir, presque sans nourriture ni couverture) furent traduits devant un Conseil de Guerre Allemand à Bourges. Le 20 Octobre, Yves TOLEDANO fut condamné à la peine de mort, son frère MARC fut acquitté.

Depuis cette date, Yves TOLEDANO est resté en cellule à la prison de BOURGES jusqu'au 17 Août 1944 et a pu voir de très nombreux condamnés torturés et un grand nombre fusillés.

Yves et Marc TOLEDANO peuvent fournir des renseignements utiles sur les locaux de la Gestapo de Bourges, rue Michel de Bourges, ainsi que sur les tortures infligées et les noms des tortionnaires :

Une salle au sous-sol, ainsi que plusieurs cellules sont spécialement aménagées pour la torture : potence pour pendaison, poteau pour bastonnades, dynamo électrique pour électriser les membres, étau pour broyer les doigts, pinces spéciales pour arracher les ongles, etc....

Des femmes ont eu les seins coupés ainsi que de nombreuses autres tortures (sur certaines, la Gestapo faisait des

H5039-0124

piqûres intraveineuses spéciales).

Trois tortionnaires de la Gestapo sont connus par nous : le Capitaine MEASE, les sous-officiers Frédéric SCHULTZ et ERNEST.

Un français, le Corse PAOLI "travaillait" également comme bourreau.

D'autre part, 33 juifs qui étaient emprisonnés à BOURGES près du Polygone de Montifraut, ont été retrouvés, il y a quelques jours dans un puits à 45 m. de profondeur et 25 m d'eau. On suppose qu'ils y ont été jetés vivants. Il doit y avoir de nombreux corps enterrés au Polygone de Bourges.

Plusieurs personnes de BOURGES, arrêtées par la Gestapo et relâchées, peuvent témoigner à ce sujet et relater les faits dont ils ont été témoins.

Enfin à CHATOU, près de PARIS, près de 30 F.F.I. ont été torturés et massacrés et enfouis dans une fosse dynamitée. Monsieur L'HARIDON, F.F.I. et ami de Me TOLEDANO, rescapé de la tragédie, peut fournir tous renseignements sur ce massacre.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
Au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

François de MENTON

H5039-0125

Je soussigné, surveillant chef de la Maison d'Arrêt de Bourges (Cher) certifie à mon nom personnel et au nom des employés placés sous mes ordres, les faits suivants :

L'entrée de la prison allemande étant commune avec la nôtre, il nous a été à même de constater que quantité de prisonniers détenus au quartier allemand, étant pris par la Gestapo pour interrogatoire en ville, en très bonne forme, étaient ramenés plusieurs après, portant des traces de coups, et dans un tel état de lassitude qu'ils avaient grand mal à monter les escaliers de la détention.

Certains de ces prisonniers sont même restés les mains enchaînées pendant plusieurs jours et presque sans nourriture. Devant de telles souffrances, et à l'insu des gardiens allemands, pas toujours très commodes, les surveillantes du quartier Français s'ingéniaient pour passer à ces pauvres martyrs, du pain et quelques fruits pour apaiser leur faim.

DOUZOU

Mme BONDOUX	M. DOUZOU	
M. SARTON	GEFFROY	LAGANE
A. ROBIN	A. PEGUY	POIRIER

Pour copie certifiée
conforme
le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre
François de MENTHON

H5039-0126

5

Je, soussigné, Madame BONDOUX, Surveillante à la Maison d'Arrêt de Bourges, Certifie que neuf hommes, la plupart des jeunes gens, ont subi un traitement odieux en restant les mains liées derrière le dos et les chaines aux pieds pendant 15 à 20 jours, étant dans l'impossibilité absolue de prendre leur vie normalement, ceux-ci crisient la faim. Devant cet état de choses, plusieurs détenus de droit commun ont manifesté leur désir de venir en aide à ces martyrs, leur confectionnant de petits colis pris sur leurs provisions, que je leur faisais passer le soir.

Un certain surveillant allemand que je connaissais sous son prénom Michel, leur jetait leur pain dans un coin de la cellule et montait la nuit pour les battre.

Tous ces jeunes gens ont été fusillés vers le 20.II.43.

D'autre part, une dame Hertwig, habitant Chevannes (Cher) je crois, m'a dit être restée attachée pendant 4 jours sur une chaise. En tous les cas, ce que j'ai constaté, c'est que cette personne avait le corps complètement meurtri.

BONDOUX

Albert J. CONSTANTINE
2nd Lt. CAC.

Pour copie certifie conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre
FRANCOIS DE MENTHON.

H5039-0127

Déclaration de Monsieur LABUSSIERE Louis - Capitaine de reserve, Instituteur à MARSEILLES-les-AUBIGNY (Cher) au sujet de son arrestation par la Gestapo, et de sa détention.

Le 9 Mai 1944, à 11 heures 30, la Gestapo entourait l'école et j'étais arrêté dans ma classe, par devant les élèves, J'ai été conduit à la prison de Bourges, et mis en cellule. Le 10 Mai, mon interrogatoire commençait. J'étais accusé par le Docteur PITON, Chef Régional au Front National avec qui j'étais en relation, dans ce même mouvement, de représenter les F.T.P.à BOURGES, et de recevoir chez moi, le Chef des maquis de la Nièvre, Roland CHAMPENIER. Le Docteur PITON n'avait pas pu résister aux tortures qu'il a endurées. Malgré la précisions des accusations, malgré une confrontation avec le Docteur PITON, j'ai toujours nié. Le 11, j'étais descendu dans les caves de la Gestapo, rue Michel de Bourges, et la torture commençait. Le Chef Français PAOLI, me fit croire que ma femme était arrêtée et que si je ne parlais pas "ce serait elle qui chanterait". Le 11, je fus battu deux fois au nerf de boeuf. Pour recevoir les coups je devais me courber sur un banc, les muscles des cuisses et des mollets bien tendus. Je recevais d'abord une trentaine de coups d'un gros nerf de boeuf, ensuite la séance continuait avec un autre instrument, muni d'une boucle à l'extrémité. J'étais alors frappé sur l'anus, sur les cuisses, sur les mollets. Pour ce faire, mon bourreau montait sur le banc

H5039-0128

et me faisait écarter les jambes. Enfin, il terminait avec un nerf de boeuf très fin dont il m'assenait encore une vingtaine de coups. Lorsque je me redressais, la tête me tournait et je tombais à terre. J'étais toujours relevé à coups de bottes. Inutile de dire que les menottes n'ont jamais quitté mes poignets.

Quand la séance était finie, j'étais enfermé dans une cellule absolument noire et infecte, sans matelas, sans paillasse, à même le ciment. Cette cellule avait environ 2 mètres sur 1 m 50. Dans le fonds, se trouvait un seau hygiènique absolument plein, duquel il était presque impossible de se servir à cause des menottes. Je me roulais donc dans l'ordure répandue dans toute la pièce.

Le 12, j'étais battu trois fois. Je recevais ce que PAOLI appelait "mon petit déjeuner - mon déjeuner et mon dîner". Le 13 je recevais 4 séances et le 14 une seulement, le matin. Je ne recevais aucune nourriture. Le 13 au soir, pour apaiser ma soif, dûe en grande partie à la fièvre, je bus mon urine. J'eus, quelques heures après, d'affreuses hallucinations. La torture morale fut pire encore que la souffrance physique. Comme ma cellule était près de la chambre de torture, j'entendais crier des femmes et des hommes. Le 13 à 10 heures, après avoir battu une femme, PAOLI vint me trouver et me dit : "Chien, tu n'as donc pas de coeur, c'est ta femme que je viens de battre. je le ferai

H5039-0129

tout que tu n'aurais rien dit". Il aurait voulu que je lui donne des lieux de rendez-vous, et les noms des camarades. Vous devez penser dans quel état je me trouvais, par la suite, lorsque j'entendais hurler une malheureuse. Le 14 à 18 heures, je fus emmené à nouveau à la chambre de torture. Je ne pouvais plus me traîner. Avant de me faire entrer, PAOLI me dit "Je te donne 5 minutes pour me dire tout ce que tu sais; si dans 5 minutes tu n'as rien dit tu seras fusillé à 3 heures, ta femme le sera à 6, et ton gosse sera envoyé en Allemagne.

Devant mon mutisme, au bout d'un moment, il ajoute : " Il te reste 2 minutes". Enfin, il me fit entrer dans la pièce où il me battait d'habitude. Il y avait sur le banc où je me courbais un plateau avec une tasse de café. PAOLI me dit alors : "Maintenant tu peux boire". J'enfilai la tasse et je demandai la permission de boire à un robinet qui se trouvait tout près. Je fus autorisé et j'avalai quatre ou cinq tasses d'une eau tiède qui descendait probablement des cuisines. Alors PAOLI me dit : "Je n'ai pas l'habitude de revenir sur ce que j'ai dit, mais puisque je te connaissais avant, je te donne encore une chance de sauver ta tête. As-tu quelque chose à dire "Lui ayant affirmé que non, il me remmena dans ma cellule. La nuit ne fut pas plus mauvaise que les autres, puisque depuis les premiers coups, je ne pouvais plus ni rester couché, ni m'asseoir, ni me tenir debout. Le lendemain, vers 10 heures, je revis le jour. Mon bourreau me

H5039-0130

monter dans son bureau; après m'avoir traduit le compte rendu de mon interrogatoire, sur lequel il n'y avait absolument rien, il me demande de le signer. Puis après avoir parlé en Allemand, et ri avec les Boches qui étaient présents et avec sa dactylo, il sortit une glace de sa poche, me la mit sous le nez et me dit :"Regarde ta gueule, tu vois comment on peut mettre un homme en cinq jours, tu n'as pas fini d'en voir". Il ajouta ; "Maintenant sors d'ici, tu nous empoisonnes". J'étais en effet couvert d'ordure des pieds à la tête. Il me fit monter en voiture et me reconduisit en cellule. Je ne l'ai heureusement jamais revu.

Pendant ces 5 jours, j'avais reçu certainement plus de 700 coups de nerf de boeuf. Un gros hématome se déclara aux deux fesses. Je ne fus soigné que par le Docteur PITON, dans la cellule duquel on m'avait mis, avec la complicité d'un de nos gradiens. Le 23, je partais à Orléans avec une plaie à la fesse gauche de 10 X 10 et une à la fesse droite de 24 X 18. J'avais une nécrose complète des tissus (peau et muscles). Dans le wagon à bestiaux qui nous emmenait et dans la salle de police de la prison militaire où nous fûmes conduits, nos camarades de détention étaient obligés de se boucher le nez, car les chairs avaient pourri sur moi. Là un feldgendrame donna au Docteur PITON des ciseaux de perruquier et un peu d'éther. Aidé par un chirurgien de NANCY, détenu comme nous, PITON m'enleva avec ces moyens de fortune, l'escarre et put enfin me nettoyer les plaies. Le 2 Juin, nous partions pour le camp de

H5039-0131

COMPIEGNE. A cause de la gravité des plaies, je fus admis à l'infirmerie et j'évitai tous les départs pour l'Allemagne. L'arivée rapide et un peu inattendue des Américains permit notre libération.

La photographie que je joins à ce document a été prise le 1er Octobre soit près de 5 mois après les coups. Aujourd'hui 24 Novembre les plaies ne sont pas encore complètement cicatrisées.

Etant resté à l'infirmerie du camp de COMPIEGNE pendant près de trois mois, j'ai vu passer des quantités de camarades martyrisés. Partout les mêmes procédés étaient employés, quelques raffinements étaient rapportés. Les tortures les plus usitées étaient :

1°) Le nerf de boeuf ou à défaut le ceinturon.

2°) La baignoire - Le torturé était plongé la tête la première dans une baignoire pleine d'eau froide, jusqu'à l'asphyxie. On lui faisait ensuite la respiration artificielle. S'il ne parlait pas, on recommençait plusieurs fois de suite. Les vêtements trempés il passait la nuit dans une chambre froide.

3°)-Le courant électrique - Les pôles étaient placés d'abord aux mains, puis aux pieds, aux oreilles, et enfin l'un dans l'anus, l'autre au bout de la verge.

4°) L'écrasement des testicules dans une presse préparée à cet effet. La torsion des testicules était fréquente.

H5039-0132

5°) - La pendaison - Le patient était attaché, les menottes derrières le dos. Un crochet prenait ces menottes et à l'aide d'une poulie la victime était soulevée. Au début on la soulevait et on la laissait retomber par saccades. Ensuite on la laissait suspendue plus ou moins longtemps. Les bras étaient très souvent désarticulés et J'ai vu au camp le Lieutenant d'active LEFEVRE qui avait perdu l'usage des deux bras étant resté suspendu ainsi plus de 4 heures.

6°) - Les brulures - avec une loupe à souder ou avec des allumettes.

Le 2 Juillet arrivait au camp mon camarade L.LOUE, Instituteur du Cher qui avait subi la plus grande partie de ces tortures à BOURGES. Il avait un bras luxé et ne pouvait faire fonctionner aucun doigt de la main droite par suite de pendaison. Il avait supporté le nerf de boeuf et l'électricité. Il avait été brulé par les allumettes. On lui avait enfoncé sous tous les ongles des mains et des pieds, des allumettes coupées presque au ras du soufre. Ses poignets et ses chevilles avaient été entourés de bracelets de ouate. Le feu fut mis aux bracelets et aux allumettes. Pendant que tout brulait, un allemand lui enfonçait de nombreuses fois un couteau pointu dans la plante des pieds et un autre le frappait au nerf de boeuf. Les brulures de phosphore avaient mangé certains doigts jusqu'à la deuxième phalange, des abcès qui s'étaient formés et avaient crevé seuls l'ont sauvé d'un empoisonnement du sang. Car, comme tous les camarades torturés, il n'a eu aucun soin avant son

H5039-0133

arrivée au camp de COMPIEGNE. Malgré toutes ces tortures, il n'a donné, comme le plus grand nombre des camarades martyrisés, aucun nom, rien qui puisse nuire aux amis.... Il était heureux et pouvait être fier, en particulier d'avoir sauvé son Chef Roland CHAMPENIER, mort depuis comme Commandant devant BELFORT.

Des renseignements précieux pourraient être donnés par le Docteur EPAGNEUL - Médecin-Chef du Stalag 122, actuellement libéré et habitant NIORT. Il dirait le nombre de mâchoires fracassées par les coups de bottes, de crosses ou de boucles de ceinturon; le nombre de fesses emportées, d'abcès aux parties qu'il a pu soigner. Il pourrait certifier que tout ce que je viens d'écrire est parfaitement exact et facilement contrôlable.

MARSEILLES-LES-AUBIGNY, le 24 Novembre 1944

L'BUSSIERE

Vu pour légalisation de la signature
de Monsieur Labussière, Directeur
d'Ecole de Garçons à Marseilles-Les-
Aubigny,
le 27 Novembre 1944
Le Maire.

Pour copie certifiée conforme
le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

François DE MENTHON

H5039-0134

FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR P.C., le 21 Novembre 1944

Département du Cher

ETAT MAJOR

Dès la libération de Bourges, le 6 Septembre 1944, une inspection dans les caves de la Gestapo a fait découvrir un instrument de torture, un bracelet composé de plusieurs boules en bois dur, garnie de pointes en acier; un dispositif permettait de serrer le bracelet autour des poignets des patients.

Ce bracelet a été vu par de nombreux soldats et Chefs du Maquis de Lonetou-Salon,

Il était entre les mains de l'Adjudant MEUILLY, actuellement au 1er Bataillon de la 34ème Demi-Brigade.

Un croquis est joint à cette déclaration.

Le Commandant MAGNON, soussigné, certifie avoir vu l'instrument decrit ci-dessous.

Signé : MAGNON

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
Au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre
François de MENTHON.

H5039-0135

R.7.309
Refused 6 Jan. 25, 1946

F565

SERVICE DE LA SECURITE
MILITAIRE de VAUCLUSE

D E P O S I T I O N

Monsieur CRASSOUS Albert, 35 ans, docteur en médecine, demeurant 28,Rue Banasse à AVIGNON, né le 2 Septembre 1909, à MONTPELLIER , (Hérault) de Marius et de GAY Julie, nationalité française:

- J'ai été arrêté le 29 Mars 1944, dans mon cabinet, par le S.D. de Marseille. - Trois hommes, dont le Chef du S.D. ont pris part à cette opération. - J'ai été interrogé sur place pendant quatre heures sans subir de mauvais traitements, seulement des menaces m'ont été adressées.-

- Interné 24 heures à la prison Ste-Anne, j'ai été transféré ensuite aux Grandes Beaumettes à MARSEILLE. - Là, je suis resté trois jours avec deux camarades également d'AVIGNON, Monsieur BRUNEL et le gendarme LALLEY . - Sans nourriture le premier jour, et le lendemain, une écuelle de soupe pour trois; le soir du second jour, un morceau de pain et un peu de confiture le troisième jour à midi une écuelle de soupe pour trois. - L'après-midi du troisième jour, nous avons été séparés et mis chacun dans des cellules différentes. - A partir de ce moment là, régime normal, c'est à dire, un café le matin, une soupe à midi, une soupe le soir et un quart de boule de pain le soir en même temps que la soupe.

- Je n'ai pas été interrogé jusqu'au 15 AVRIL; à partir de ce jour, interrogatoires au 425 , Rue de Paradis, Siège de la Gestapo. - Là,nous étions 8 ou 10 à attendre plusieurs jours d'être interrogés , enfermés dans une pièce de 1 mètre,50 sur 2 mètres, comprenant une seule paillasse remplie de vermine. - De là, nous entendions les tortures infligées à nos camarades, que l'on entendait souvent hurler de douleur. - Enfin, mon tour arrive. - Le début de l'interrogatoire fut inclair; tous les moyens d'intimidation furent employés sans succès. - L'inspecteur MERCIER brandit alors son révolver sous mon nez, et me dit : "Salaud, nous trouverons bien le moyen de te faire parler !" . - On me fit mettre torse nu et un satellite qui était un Français, m'administra une série de coups de nerf de boeuf, étagés depuis le cou jusqu'au creux des reins. - Une fois marbré des deux côtés, je me trouvais en piteux état, et l'on me demanda si j'avais bien à répondre aux questions qui m'étaient posées. - Ayant répondu par la négative , il me mit de nouveau le révolver sous le nez, en me disant cette fois : "Parle ou je te brûle !". - Je lui répondis alors : "Brûle moi et n'en parlons plus." - Pourtant il me dit: "On vous reconfrontera mais vous vous souviendrez de la prochaine séance; nous avons arrêté deux camarades plus bavards que vous avec qui vous serez confronté." -

- La confrontation eut lieu quelques jours après avec l'un des deux hommes arrêtés : DUBOIS,Marcel (l'autre ne fut jamais confronté, n'ayant jamais été arrêté, c'était MARENNES). -

- DUBOIS interrogé avoua immédiatement que je lui avais fourni

H5039-0136

H5039-0137

de faux papiers allemands (je dois dire à sa décharge qu'il avait reçu huit balles de mitrailletto dans le ventre lors de son arrestation et torturé avant d'être soigné, et il n'avait que 20 ans). - Bien entendu, je niais. - Après quelques échanges d'invectives, MERCURI se leva et me dit " Nous allons bien voir celui qui dit la vérité ". - Je fus amené séance tenante dans une salle de bains , et on me fit déshabiller. - Le bain était prêt, et constitué d'eau froide dans laquelle nageait coupée en 4 ou 5 morceaux, une grande barre de glace. - MERCURI me pria, avec son air d'ironie féroce, de prendre mon bain. - Ayant introduit un pied dans la baignoire, la température ne me plaisait guère; j'hésitais. - J'y fus précipité. - La respiration me manquant MERCURI persistait à vouloir me faire parler. Or, à ce moment là, j'étais incapable d'articuler un son. - A ce moment là, on me plongea carrément la tête dans la baignoire et ce à plusieurs reprises. - Comme je persistais à nier, il me dit : "Nous allons vous délier la langue". Et tranchant un fil électrique dans une prise de courant, il me tira des étincelles sur le visage par l'autre extrémité du fil. - Au cours de cette représentation, je m'évanouissais. - Je me réveillais allongé sur le parquet, et MERCURI me demande alors : "Avez-vous changé d'avis ; avez vous quelque chose à dire ? " Ayant encore nié, il me fit attraper et donna l'ordre de me remettre dans la baignoire. - Je dois dire à leur décharge qu'au dernier moment, il donna l'ordre de me rhabiller, et je fus rapporté à la chambre d'attente . - L'interrogatoire fut terminé pour ce jour là.

- Quelques jours après, j'en subissais un troisième dans le stylo du premier ; et ce fut le dernier pour MARSEILLE.

- Quelques temps après, nos trois tortionnaires vinrent dans ma cellule et me firent lecture de ma condamnation à mort. - Le lendemain on vint me chercher à 18 heures sans explication, et à mon grand étonnement, au greffe de la prison, j'entendis le Commandant donner l'ordre aux deux militaires qui étaient chargés de moi, de prendre le train pour PARIS. - En gare d'AVIGNON, on me fit descendre et on me conduisit à Ste-Anne, où je restais jusqu'à la libération.

- L'explication est très simple : j'étais réclamé par G.F.P. pour une affaire d'espionnage à la base de laquelle il y avait une dénonciation de PIETRI.

- Je n'ai jamais été maltraité à AVIGNON.- Je suis simplement resté 110 jours en cellule, seul. - Je n'ai reçu de colis et de nouvelles de chez moi, qu'à partir du mois de juin.

- Lecture faite, persiste et signe .

Signé sur l'original: FONTAINE - Docteur CRASSOUS.

Pour copie certifiée conforme
Le Delegué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
"Ministère Public du Tribunal International des
Grands Criminels de guerre": Signé: DE MENTHON

F 567

K.T. 310
Read Jan. 25, 1946

Document nº 16

SERVICE AMERICAIN de RECHERCHE des CRIMES de GUERRE

Mission du Capitaine Perry G.E. MILLER
P.W.D. SHAEF

A) Déposition de M. DOMMERGUES, Professeur à BESANCON -

Arrêté le 11 février 1944 et violemment frappé à coups de nerfs de boeuf au cours de l'interrogatoire.

Pendant qu'une femme torturée poussait des hurlements, on lui fait croire que c'est sa propre femme. Il voit un camarade suspendu avec un poids de 50 kg. à chaque pied; un autre a eu les yeux crevés avec des épingles. Un enfant est devenu complètement aphone.

B) Déposition du commandant BERTHIER arrêté le 10 mars 1944, frappé à coups de nerfs de boeuf au cours de l'interrogatoire, pendu la tête en bas, on lui enfile une lime à ongle sous l'ongle du pouce.

H5039-0138

Mission de Capitaine Perry G.E. MILLER
P.W.D. SHAEF
29 Sept. 12 Oct. 1944
(IIIème Région)

Traitement de prisonniers à DIJON.

Témoignage de M. DOMMERGUES, professeur à Besançon.

(M. DOMMERGUES, jeune, a nettement l'aspect de l'intellectuel. Il s'intéresse aux grottes et cavernes nombreuses dans la région).

Convoqué à différentes reprises à la Kommandantur pour donner des renseignements sur les grottes il est finalement arrêté et emmené le 11 février 1944 à la prison de Belfort, de là il est amené le 17 à la prison de Dijon.

Premier interrogatoire à Dijon le 18 février :

All. : vous faites de la politique?

D. : .....

All. : vous êtes un grand patriote (coups de poings et claques);

D. : est-ce un crime?

All. : les Allemands ont été plus que larges, ils ont été bêtes, il faut dire ce que vous savez.

M. DOMMERGUES donne des renseignements sur les grottes, leurs caractéristiques et emplacements, les fouilles faites par lui; il explique qu'il n'est pas un ennemi de l'Allemagne.

L'Allemand lui parle alors de Marthe, de Brière, du groupe Lorraine en lui demandant des renseignements à ce sujet. M. DOMMERGUES déclare ne rien savoir - l'Allemand assure qu'il fait partie du groupe :"vous devez nous donner les noms... vous ne voulez pas parler? enlever votre veste", il est roué à coups de nerfs de boeuf). Il continue à nier; on lui fait enlever sa culotte mais sans le frapper.

All. - expliquez votre présence à Montbéliard le 15 décembre 1943.

D. - Nous avons, ma femme et moi été faire des achats en particulier des articles de ménage, des disques de phono.

....

H5039-0139

H5039-0140

All. - où avez-vous déjeuner?

D. - dans la forêt

All. - Ah! dans la forêt! On ne peut déjeuner dans la forêt à cette saison.

D. - Justement, quand je le peux je m'arrête dans la forêt m'intéressant aux mousses; c'est tout à fait la saison des mousses et je complète ma collection.

All. - Pierre a logé chez vous?

D. - Non (il reçoit une rouée de coups).

L'Allemand lui présente une série de photos; M. DOMMERGUES reconnaît celle d'un agent allemand du contre-espionnage. Il nie le connaître et est à nouveau battu.

Un prisonnier est introduit qui reconnaît DOMMERGUES. L'Allemand lui déclare :"je vais faire arrêter votre femme et votre soeur, elles diront/~~que~~ ce vous ne voulez pas dire."

Après cet interrogatoire qui a duré de 8 h. à midi il est ramené dans sa cellule.

Huit jours après second interrogatoire avec les mêmes questions. Il nie toujours, il ne peut donner aucun renseignement.

All. - Votre femme est dans la chambre à côté, nous ne cesserons avec elle que lorsque vous parlerez§ (Ceci était faux, sa femme n'était pas là).
Vous êtes fier de vos mains, vous dessinez bien, mettez votre main droite là (sous la presse à polycopier, quelques tours), parlez ou votre main sera broyée.

D. - Que dira-t-on lorsqu'on me reverra?

All. - On ne vous reverra pas.

D. - Je fais le sacrifice de ma main.

Finalement l'Allemand arrête. Il sort de la servictte de Dommergues, une photo le représentant dans une grotte à côté d'un tas d'obus jeté là en 1920. DOMMERGUES explique l'origine de ces obus qui par le temps et l'humidité du lieu sont devenus tout à fait inoffensifs. "Vous auriez dû nous avertir". (Il est roué de coups).

...

H5039-0141

DOMERGUES passe 5 mois en cellule; il est à nouveau interrogé mais cette fois sans sévices. On lui donne à lire une lettre de sa femme et on lui accorde deux heures pour y répondre; il n'y a là aucun traquenard. Au bout d'un nouveau mois il est envoyé à Compiègne où il subit les traitements que l'on sait; la schlag pour la moindre chose : pour ne pas avoir salué un soldat, pour ne pas être assez rapide..... Il craint surtout un cerbère flanqué de deux gros chiens.

Il voit un camarade suspendu avec un poids de 50 kg. à chaque pied; un autre dont les yeux ont été crevés avec des épingles; un enfant devenu complètement aphone. Le registre de visites des malades était toujours rempli, mais les malades n'étaient jamais soignés.

Il fait partie du second convoi qui quitte Compiègne; lors d'un bombardement il peut s'évader. Le reste du convoi, soit 600 prisonniers, arrivé à Péronne est libéré par les Alliés.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre,

Signé : F. de MENTHON.

H5039-0142

MISSION du CAPITAINE PERRY G.E. MILLER
P.W.D. SHAEF
29 sept. 12 Oct. 1944
(IIIème Région)

Traitement de Prisonniers à DIJON

Témoignage du Commandant BERTHIER de la région Militaire à DIJON.

Le Commandant BERTHIER a été arrêté le 10 mars 1944 par la Milice commandée par la Gestapo; après un pillage complet de son domicile il est emmené à la Gestapo.

Le premier interrogatoire se déroule d'une façon correcte, les Allemands veulent avoir des renseignements sur les parachutages.

Trois jours après, lors d'un second interrogatoire où opère un certain BAUERMAN il est battu à coups de nerfs de boeuf, pendu la tête en bas, menacé de la baignoire sans qu'il y ait exécution, on lui enfile une lime à ongle sous l'ongle du pouce.

Le Ct BERTHIER déclare que dans ces conditions il avouera tout ce dont on veut l'accuser qu'il s'agisse du vase de Soissons ou de la mort de Louis XVI.

Il est jeté dans sa cellule où il reste 8 jours sur le ventre les muscles fessiers brisés.

Il subit ensuite toutes les brimades réservées spécialement aux officiers, en particulier au moment de la corvée de cabinet; exercices au commandement avec les tinettes dans les mains, présentez tinettes, reposez tinettes.....

Le 3 août, il est emmené dans des wagons fermés; attachés par deux avec des menottes à dents pendant 4 jours lui et son compagnon peuvent s'échapper à la faveur d'un raid aérien.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grans Criminels de Guerre,

Signé : F. DE MENTHON

MISSION AMERICAINE DE RECHERCHES DES CRIMES DE GUERRE

1

(B)

F567

Mission du Capitaine PERRY G.E. MILLER

P.W.D. SHAEF

29 Septembre. - 12 Octobre 1944 (III région)

Traitement des prisonniers à BESANCON.

A) - Témoignage de Monsieur DAVILLIERS, Archiviste à la Préfecture, 13 Rue Pasteur à Besançon, accompagné par le Docteur Charles GOMET, 13 Rue de l'Arsenal à Chamars à Besançon.

- Monsieur DAVILLIERS est arrêté le 27 Août 1944, soupçonné de complicité avec sa femme, qui a hébergé un aviateur étranger. - Il a été violemment frappé au cours d'interrogatoires, a eu les mains serrées dans un étau et après 13 jours de cellule a été relâché au vu de son innocence.

B) - Témoignage de Madame FERRIERE, ancienne chef surveillante de la Maison d'arrêt de Besançon.
- Déclare que les femmes étaient battues, les colis de la Croix Rouge volés et qu'elle a entendu les hurlements des hommes torturés.

C) - Témoignage du sous-lieutenant Norbert CRETIN, arrêté le 3 Décembre 1944 par la Police et frappé systématiquement nu à coups de nerf de boeuf et de [illegible]. Est resté 17 jours enchaîné dans sa cellule. - A travers une porte vitrée, CRETIN a pu voir son camarade les mains prises dans un étau, tandis qu'on lui enfilait des épingles sous les ongles. - Un autre de ses camarades accroché à un palan de boucher, a eu les omoplates arrachées et les genoux brisés.

Pour copie certifiée conforme;

Le Délégué du Gouvernement provisoire de la République Française
Au Ministère Public du Tribunal International des Grands criminels de Guerre.

Signé : DE MENTHON.

H5039-0143

H5039-0144

Mission du Capitaine Perry G.E. MILLER
P.W.D. SHAEF
29 Sept. I2 Oct. I944
(IIIème Région)

Traitement de Prisonniers à BESANCON

Témoignage de M.DAVILLIERS, I3 Rue Pasteur à Besançon, (archiviste à la Préfecture)

du Dr.Ch. GOMET, I8 Rue de l'Orme de Chamars à Besançon.

(Mr. DAVILLIERS, âgé de plus de 50 ans, présente le type presque caricatural de l'intellectuel; maigre, poitrine étroite, légèrement voûté, très myope; on sent qu'on le dérange dans ses travaux, lorsqu'on vient lui demander un récit de l'épisode tragique qui l'avait arraché à ses occupations.)

Mme DAVILLIERS est arrêtée le 23 Août I943 pour avoir hébergé un aviateur étranger; elle est frappée à la face et sur le corps lors de son interrogatoire; actuellement elle est en Allemagne.

Mr DAVILLIERS au courant de l'activité de sa femme, n'y a pris aucune participation directe. - Il est arrêté le 27 Août I943, conduit Rue Lecourbe et sans que son identité lui soit demandée, interrogé de 20 H.30 à 3 H. du matin. - On lui demande des renseignements, on lui montre des photos: il nie savoir quelque chose et en particulier la bonne arrivée de l'aviateur passé par Brest. - A la fin de son interrogatoire, il entrevoit sa femme qui avait été gardée dans la pièce voisine.

Dès son entrée dans la pièce où on doit l'interroger, Mr DAVILLIERS est coiffé d'un espèce de masque protègeant le crâne et la mâchoire, ses jambes sont garnies de jambières protectrices munies de fontes, le tout apparemment pour éviter des fractures osseuses lors de l'application des coups qui lui sont portés. - Ses mains sont placées dans des appareils de serrage et devant ses yeux on place des lampes de forte intensité pour maintenir un certain état d'hypnose.

Après son interrogatoire on lui a mis du vinaigre sur ses plaies. - Il est resté I5 jours en cellule, a pu protester auprès d'un officier Allemand et a été relâché.

A sa sortie de prison, Mr. DAVILLIERS a demandé des soins au Docteur GOMET que nous avons vu; il ignore tout de la correspondance du Dr. GOMET avec le Dr. Allemand.

Le Dr. GOMET nous a remis les deux lettres dont ci-joint copies. A la suite de la seconde lettre, le Dr. Allemand lui a répondu que la question devait être traitée en haut lieu et ne dépendait pas de lui ou des services de sûreté de Besançon.

I8) - Besançon - 6 Oct. I944.

H5039-0145

COPIE

Besançon - 2 -

3

ORDRE NATIONAL
des MEDECINS
CONSEIL DEPARTEMENTAL
du DOUBS

II Septembre 1943

18, Rue de l'Orme de Chamars
BESANCON

Le Docteur GOMET, Secrétaire Membre du Conseil du Collège Départemental du Doubs, de l'Ordre National des Médecins,

à : Monsieur le Médecin-Chef de la FEDERLANDANTUR de BESANCON

Monsieur le Médecin-Chef et Honoré Confrère,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-jointe la note que j'ai rédigée sur votre demande et adressée à nos confrères du Département, dans notre circulaire du 1er Septembre.

Je dois, d'autre part, en conscience, aborder avec vous un autre sujet :

Tout dernièrement, j'ai eu à donner mes soins à un Français porteur de plaies et ecchymoses multiples de la face et du corps, produites par des appareils de torture dont se sert le service de sûreté allemand; il s'agit d'un homme parfaitement honorable, fonctionnaire important de l'Etat français, qui a été arrêté parce qu'on le jugeait susceptible de fournir certains renseignements, & à qui rien n'était reproché, comme le prouve sa mise en liberté au bout de quelques jours, quand fut terminé l'interrogatoire auquel on avait désiré le soumettre. La torture lui a donc été infligée, non à titre de sanction légitime ou de légitime défense, mais dans le seul but de le contraindre à parler sous l'empire de la violence et de la douleur.

Pour moi, qui représente ici le Corps Médical Français, ce n'est une obligation de conscience et un strict devoir de ma charge de vous signaler ce qu'il m'a été donné de constater dans l'exercice de ma profession; je fais appel à votre conscience de médecin et vous demande si, en vertu de la mission de protéger la santé physique de ses semblables dont tout médecin est investi, nous n'avons pas le devoir d'intervenir.

Je suis évidemment tout à votre disposition pour l'enquête nécessaire et je ferai passer très prochainement à vos bureaux notre secrétaire qui vous demandera quand vous voudrez bien me recevoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Médecin-Chef et Honoré Confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CH. GOMET.

H5039-0146

COPIE

4

O.N. des M.
C.D. du DOUBS
18, Rue Orme de Chamars
BESANCON

Le Docteur GOMET, Secrétaire Membre du Conseil du Collège Départemental du Doubs, de l'Ordre National des Médecins,

à : Monsieur le Médecin-Chef de la FELDKOMMANDANTUR de BESANCON

Monsieur le Médecin-Chef et Honoré Confrère,

Vous avez bien voulu retenir les faits que je vous ai exposés dans ma lettre du II Septembre 1943, au sujet des appareils de torture mis en oeuvre par le service de sûreté allemand, au cours de l'interrogatoire d'un fonctionnaire français, que j'ai eu ensuite à soigner; vous m'aviez demandé, comme il est naturel, de visiter vous-même la personne en question. - Je vous ai répondu, lors de notre récente entrevue, que la démarche faite par moi auprès de vous, l'était à l'insu de l'intéressé et que je ne savais pas s'il m'autoriserait à le faire connaître; je tiens à préciser, en effet, que je revendique pour moi seul, la responsabilité de cette initiative, que la personne elle-même par laquelle j'ai été amené à connaître en raison de ma profession les faits que je vous rapporte, n'est pour rien dans ce rapport; que la question est strictement professionnelle et que ma conscience médicale m'oblige à la porter devant vous. - C'est vous dire que je n'avance que ce que je sais de constatation certaine et que je me porte garant sur mon honneur d'homme, de médecin et de Français, de la véracité de ma déposition.

Mon malade a été l'objet de la part du service de sûreté allemand, de deux interrogatoires les derniers jours du mois d'Août 1943; j'ai eu à l'examiner le 8 Septembre 1943, c'est-à-dire une dizaine de jours après qu'il sortait de la prison où il avait réclamé en vain les soins du médecin. - Il portait encore une ecchymose aplpébrale gauche et des éraflures de la région tempero-malaire droite, qu'il m'a dit être le fait d'une sorte de cercle qu'on lui avait fixé sur la tête et sur lequel on frappait avec de petites masses. - Il avait des ecchymoses de la face dorsale des mains, celles-ci ayant été prises, d'après ce qu'il m'a indiqué, dans un appareil de serrage. - Il avait encore sur la face antérieure des jambes, des cicatrices croûteuses de petites plaies superficielles qui étaient le résultat, m'a-t-il dit, de coups administrés au moyen de baguettes flexibles armées de petites pointes.

Je ne peux évidemment affirmer le mode de production des ecchymoses et plaies constatées; je note qu'elles sont parfaitement en rapport par leur aspect, avec les explications qui m'ont été données.

Il vous sera facile, Monsieur le Médecin-Chef et Honoré

.....

..

C O P I E

BESANCON , A - 5

Confrère, de savoir si des appareils du genre de ceux auxquels je fais allusion, sont réellement en usage dans le service de sûreté allemand; dans ce cas, l'opportunité de mon intervention est entière : la conscience médicale ne peut admettre qu'un interrogatoire s'accompagne de la production de lésions corporelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Médecin-Chef et Honoré Confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CH. GOMET.

H5039-0147

(IIème Région)

6

- Traitement de prisonniers -

- Visite à la Maison d'arrêt de Besançon -

Témoignage : Mme FERRIERE, ancienne Chef-Surveillante

En règle générale les femmes étaient battues mais sans subir de sévices spéciaux; elles reposaient à même le sol sans paillasse ; une jeune fille Mlle GRESSARD, que nous avons vue, a été mise dans le cachot des hommes.

Les colis individuels ou de la Croix-Rouge, étaient retenus par la surveillante allemande, Madame TIMAN (!) après certains prélèvements et lorsque les denrées périssables étaient pourries , les colis étaient remis aux prisonnières.

Mme FERRIERE a entendu fréquemment les hurlements des hommes, elle en a vu certains dont les pieds avaient été brûlés

---

Nous avons demandé à voir l'adjudant BAUHOFER de la FELDENGENDARMERIE, interné actuellement à la maison d'arrêt de Besançon et originaire de Vienne.

Il nous a certifié n'avoir frappé que 7 hommes convaincus d'avoir menti lors d'interrogatoires; nous l'avons laissé se lancer dans un long récit (partie français, partie allemand) sur une affaire de résistance à Rougemont . Il nous a famille, affirmant sa foi chrétienne et riant avec une platitude impressionnante tout sentiment national ou nazi.

Nous avons eu plus tard l'occasion de nous entretenir de cet individu au service de Sécurité Militaire. Son dossier est particulièrement chargé au point de vue atrocités à l'égard des détenus.

Notre présence à la prison et en particulier la vue d'un uniforme allié, l'ont incité à adopter cette attitude, l'espoir de sauver sa tête.

19) - Besançon 6 Octobre 19..

H5039-0148

(IIIème Région)

7

- Traitement de Prisonniers à BESANCON -

Témoignage du S/Lieutenant CRETIN Norbert, à Dijon (S.M.)

CRETIN a été arrêté le 3 Décembre 1943 sous l'inculpation de travail secret, passage de prisonniers, fabrication de fausses cartes.- Le premier interrogatoire d'identité a eu lieu le 3 Décembre. - L'interrogatoire sur le fond a eu lieu le 14 Janvier 1944 de 10 H. à 15 H. - CRETIN a tout de suite avoué la fabrication de 3 fausses cartes. - Pour le reste il n'a rien dit.

Avant toute question posée, il a été frappé, puis descendu dans la cave, mis complètement nu et battu à coups de nerf de boeuf et de lanières, mais jamais pendant les 8 interrogatoires subis, il n'a été martyrisé comme certains.

Le 19 Avril, interrogé par le sous-Chef de la GESTAPO de DIJON, celui-ci lui a parlé amicalement, lui a proposé de le faire sortir le soir s'il consentait à reconnaître en présence de deux membres de la Croix-Rouge, un certain colonel MO...

Au début de son incarcération et atteint de gale il a demandé la visite médicale; il est resté 17 jours enchaîné dans sa cellule, - ce n'est que 19 jours après sa demande de visite qu'il a vu le médecin.

Dirigé le 26 Avril sur Compiègne, CRETIN s'évade le 6 Mai.

A travers une parois vitrée, CRETIN a pu voir entre le 14 et le 22 Janvier 1944, son camarade BERTHAUD les mains prises dans un étau tandis qu'on lui enfilait des épingles sous les ongles en lui disant : " parle... parle." - Il a été fusillé le 2 Février avec 8 autres.

Vers la fin Mars 1944 en cellule il a vu son camarade RICHARD, menottes aux mains, dans le dos, accroché par les mains à un palan de boucher, il avait les omoplates arrachées, les genoux brisés, ses cuisses avaient été sorties dans un appareil.

22) - Dijon, le 7 Octobre 1944.

H5039-0149

R.F. 31
Letter Jan. 25, 1945

F 689

DOCUMENT n. 17

SERVICE AMERICAIN DE RECHERCHE DES CRIMESDE GUERRE.

Déposition du Lietenant Maurice HUREAU, 36 Quai Amiral Lalande- le Mans.

Arreté le ler Aout 1944 fut btutalisé au moment de l'arrestation. Au cours du ler onterrogatoire fut battu 1/2 heure pieds et poimgs liés.

Dans les 5 jours qui suivirent, subit 7 interrogatoires accompagnés de matraquage au nerf de boeuf ez à la cravache. Fut brulé avec des cigarettes et piqué avec des épingles. S'étant évanoui deux fois fut relevé à coups de pieds dans le ventre et les reins.

H5039-0150

H5039-0151

Je soussigné, Lieutenant Maurice HUREAU, demeurant au Mans, 36 Quai Amiral Lalande, chef de groupe de résistance, dit CLAUDE, groupe Franco-Anglais, déclare que :

Le 1er Aout 1944 je devais, avec la coopération d'un officier britanique faire une attaque sur la route de Parigné-l'Eveque, entre Parigné et le Grand Duré!Je suis tombé dans un guet-apens. à 11 heures du soir, par trahison d'un de nos membres qui sachant que tout mon groupe devait être rénu à cette attaque, croyait pouvoir faire un bon coup de filet. Cet individu se disant norvégien nous avait fourni des gages de sécurité en abattant lui-ême 7 allemands de la Wermacht sous nos yeux.

J'ai été pris par une trentaine de membres de la Gestapo, aidés de 30 militaires de la Wermacht; les allemands ne purent prendre que deux du groupe de soir là : moi-même et RAGUIDEAU Pierre, chef du groupe de Roézé.Nous avons été surpris du fait que les membres de la Gestapo étaient comme nous habillés avec blousons américains et mitraillettes "Sten".

J'ai été amené aux archives du Mans à coups de crosse dans les reins, des coups de pied dans le ventre et des coups degrenades à main sur la tête. J'ai malgré tout réussi à camoufler mon protefeuille dans un fossé. Croyant avoir à faire à des officiers de l'armée, je voulus traiter d'homme à homme : J'ai eu satisfaction avec un officier qui s'est montre aimable en apparence, qui dès qu'il a vu que je ne voulais rien dire s'est montré plus brutal-

On m'enferma dans une cellule, seul et vers 3 heures du matin, je fus appelé au poste de garde. Après les interrogations d'entrée et après m'avoir dépouillé de mes affaires sauf mon pantalon et ma chemise, l'officier présent me battit pendant une demie heure, après m'avoir enchainé les pieds et les mains (je ne quitterais mes chaines aux pieds que lors de ma délovrance).On m'emmena ensuite dans une cellule où il y avait dejà un prisonnier, et pendant 5 jours , je subis 7interrogatoires et 7 fois je fus matraqué!Comme 3 fois de suite je mentis sur ma véritable identité, je fus également matraqué 3 fois par l'officier de service du registre d'entréee; je puis affirmer que les allemands qui m'interrogèrent se conduisirent comme de véritables brutes!Interrogé chaines aux pieds et aux mains (j'avais mes chaines aux pieds même dans ma cellule) je fus battu avec une cravache, un nerf de boeuf, et un gourdin par 3 officiers de la Gestapo dont l'un s'appelait le Capitaine WESSMANN; un milicien assistait à l'interrogatoire!Les allemands employèrent également les piqures d'épingles et les brulures de cigarettes; un des interrogateurs me fir reculer jusqu'au mur en me menacant de m'enfoncer 2 doigts dans les yeux. Je m'évanouis deux fois pendant cet interrogatoire, étant frappé à la tête, et je fus relevé à coups de pieds dans

H5039-0152

le ventre et dans les reins par mes interrogateurs qui s'amusaient de me voir en difficulté enchainé comme j'étais ; on me menaca plusieurs fois de me fusiller, et l'un des interrogateurs me dit ceci :T'en fais pas on aura ta peau si tu ne veux pas parler".Je fus un jour reconduit jusqu'à ma cellule qui était au même étage à coups de matraque par un des gardiens absolument fou de rage.Pendant tous mes interrogatoires, les membres de la Gestapo buvaient , fumaient et se conduisaient comme de véritables soudards.Pendant 5 jours, je n'eus pas de lit dans ma cellule et le 5ème on me donna une planche sans paillasse.Je n'eus aucun objet de toilette ni aucun moyen de me raser ni de me peigner ; les gardiens de la prison avaient un sentiment de peur incroyable envers nous(sans doute effet de la propagande).

La veille de l'arrivée des américains, 50 de mes camarades furent envoyés à Frénes, le retes entendit le soir les préparatifs de fusillade.Le lendemain, nous furent tout surpris de ne plus rien entendre dans la maison et nous fumes délovrés par l'arrivée de la Police Francaise.Nous apprimes que les allemands avaient laissé des hommes pour mettre le feu à la prison, ve que le responsable allemand n'osa pas faire! Au sortir de la prison, nous vimes des allemands revenir pour nous chercher et nous fusiller.

A ma sortie de prison j'avais le coude complètement déboité.

Au Mans, le 11 Potpbre 1944

UREAU

A.J.Constantine

2nd Lt C.A.C.

pour copie certifiée conforme

Le délégué du Gouvernement provisoire
de la République Francaise

au Ministère du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

F. de Menthom

R. 7. 312
Cited Jan. 25, 1946

F 690

Document n. 22

SERVICE AMERICAIN DE RECHERCHE DE CRIMES DE GUERRE.

A - Rapport du docteur P. QUIRIOU de Morlaix sur les tortures infligés aux prisonniers par la Gestapo au cours des interrogatoires.
Le détenu SESSA succombe aux suites de la bastonnade.
Le pharmacien TREVIDIC de St. Paul de Léon a le dos, les fesses et les parties génitales gonflées d'hématomes. A perdu 4 fois connaissance au cours des onterrogatoires.
Melle KERENER, sage-femme à Morlaix a le dos et les fesses noires de coups.
De nombreuses autres victimes présentent des blessures similaires.

B - Inerwiew avec Mme CEZAIRE de Morlaix arrêtée le 11 Mai 1944. Couchée sur une table les jambes pendantes, dénudées et frappées en présence de son fils jusqu'à évanouissement. Ranimée chaque fois à l'eau froide, la torture recommencait. Cela dura de 9 heures du soir à 3 heures du matin.

H5039-0153

H5039-0154

THE GESTAPO AT MORLAIX (FINISTERE)

Manner of cinducting interrogations at the Quai Leon.

In interview with Dr. Quiniou, medecin de la maison d'arrêt Creach Joly at Morlaix and the chief warden of the prison, the followimg description of the interrogation of suspects was obtained.

Lt.Polman of the Keldgendarmerie arrested the supposed "terrorists" and delivred them to the Gestapo.

Lt. Schmidt of the Gestapo directed the interrogations in the presence of his secretary and mistress Marie-Therese L'HENORET born in Brussels.

Upon the suspect's refusing to talk,Lt.Schmidt, assisted by M-T-L'Hneoret,began the ill-treatment. It is noteworthy that this woman was the first to stike the prisonners and did so with even more cruelty than Lt.Schmidt.

The accused, after being violently hit in the face, was made to crouch,his hands tied together.A stick was then passed over his elbows and under his knees,anchoring him in this position. He now received a fist thrashing.

He was forced to lie face-down on a table with his legs hanging down. His trousers were drawn off (in case the victim was woman the skirt was raised) and in this position he was beaten with a club made of rubber 4 cm.in diameter,until he fainted with pain..He was brought back to consciousness by plunging his head in a bath of ice-cold water and the traetment repeated three or four times, according to the endurance of the victim. The inhabitants of the Quai de Lech could hear all day long the horrible cries of theses martyrs. Some of the poor wretches tried to commi suicide by jumpinf out of the windows.

++++++++++++++++++++++++++

After these tortures, the accused were put in the prison of Morlaix where those who were considered guilty were sent on to the prison of Quimper or Brest to the further dealt with.

++++++++++++++++++++++++++

Mlle. Kerenneur, Mme Jane, Mme Cezaire,having undergone this treatment,confirmed the declarations of the Dr.Quinion and the Chief Guardian of the prison.

++++++++++++++++++++++++++

In the case of Trevidic,who is mentioned in the attached report,and who has now disppeared, he was treated even more savagely than the others.

Over and above the regular beating, the two Gestapo fiends took a sassistic joy in beating, with a rubber club 1 cm.1/2 in diameter on the genital organs till they offered a frightful sight (his testicles were the size of a football and quite black).

++++++++++++++++++++++++++

Attached documents at back of this page :

Rapport of Dr.Quinion,
Laboratoires analyses,
Inerview with Mme Cezaire.

H5039-0155

Rapport du:
Docreur P.Quiniou - Morlaix le 20-9-44

Rapport wur les atrocités commises et les mauvais traitements infligés par la Gestapo aux prisonniers FRANCAIS pendant leur interrogatoire.

Les faits signalés ci-dessous je les ai constatés en 1944 pendant mon séjour à la Maison d'arrêt de MORLAIX comme Médecin.

(1.) SESSA, de HUELGOAT, larges contusions trés profondes des régions lombaires et fessières - ictère hemolytique - congestion du foie, troubles urinaires (ci-joint deux analyses d'urine qui momtre du sang noirci dans les urines, sang dû à une rupture du rein).
Mauvais état général, +402, prostration.Je rédige un certificat pour la Gestapo demandanr son admission à l'hôpital et en soulignant que SESSA est mourant."Il est bien là" répond le Lieut.Schmidt de la Gestapo. Là, c'est à dire sur un grabat sans soin, sans air, dans un réduit ou sont entassés une dizaine d'autres camarades.
De jour en jour le cas du blessé déclinait au point qu'il ne peut s'asseir pour l'auscultation; le pouls est filant, le faciès terreux, l'haleine devient subitement d'une fétiditée telle qu'elle indispose l'entourage; c'est la grangrène du poumon dont les signes précèdent la grangrène de la fesse et de la cuisse gauche,le foie a été littéralement écrasé par les coups de matraques. Je refais un deuxième certificat quelques jours après en demandant l'admission à l'hopital, car il est vraiment impossible de soigner un malade si grave à la prison. Deuxième refus, malgré la mention "mourant", portée en grandes lettres sur mon papier.
SESSA fut enfin admis à l'hopital de Morlaix où il ne tarda pas à mourir, la cuisse, le dos et le poumon en proie à la grangrène.

2.) Le Pharmacien TREVIDIC de St,Paul de Leon, a le dos les fesses, le bas du ventre, les parties génitales littéralement noirs; les testicules et la verge sont gonflés d'hematomes. Sous les coups, il a perdu quatre fois connaissance, à chaque fois la Gestapo l'arrosait d'eau froide pour qu'il revienne à lui et recommencer le martyre. Ses poignets ont été déchirés par les menottes à pression.

3.) Mlle KERENEUR, sage-femme de Morlaix, a le bas du dos et les fesses noirs de coups; le pubis est douloureux, ivtère hémolytique.

4.) Mme LE JANE, de Morlaix présente des coutusions très étendues et profondes (en voie de rébsorption).

5-) Mr. LE JANE, étudiant de CARHAIX, a été battu d'une manière horrible;les muscles du ventre contracturés;les yeux sont ictéiques;les fesses et cuisses sont gorgés de sang noirci

H5039-0156

J'ai vu de nombreuses autres victimes dont je n'ai pu retenir le nom.

Je répète que toutes les blessures ci-dessus ont été occasionnées pendant le seul interrogatoire.

Fait à Morlaix le 20-9-44

Signéß Df.QUINIOU.

LABORATOTY ANALYSIS is attached to Doctor P. QUINNIOU'S statement in the original document.

H5039-0157

Documents concerning the Gestapo interrogations described on preceding page (Morlaix)

++++++++++++++++++++++++++++++++++ ++++++++++++++++++ ++++++++

Interview with Mme. CEZAIRE of Morlaix.

Mme Cezaire was arrested, along with her son, om May 11th 1944, to undergo an interrogation on the disappearance of her brother in law, qho had taken to the Maqui. They were taken, handcuffed, to the house of the Gestapo. Refusing to talk, Mme Cezaire was forced by a Gestapo agent to lie on a table with her legs hanging down. Her skirt was then raised, her drawers torn off, and in the presence of her son she was beaten with a piece of rubber hose till she fainted. The torture was kept up from 9 in the evening till 3 o'clock in the morning. Each time she fainted she was revived with a bucket of cold water.

The last time she only came to an hour later. She and her son were then taken to the Morlaix prison where they were kept from Thursday till Sunday morning, without eating and without having their hand-cuffstaken off.

Mme Cezaire was not allowed to see a doctor, though her state was so deplorable that she could not lie down.

From there she was transferred to the prison of Brest, and later she managed to escapo from the train which was to caeey her to Poitiers.

F 691

Document N° RF

R.F 313
Cited Jan. 25, 1946

SERVICE AMERICAIN DE RECHERCHE DES CRIMES DE GUERRE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Déposition de M. JULY, Procureur à DREUX.

Arrêté le 24 juillet 1944, fut frappé à coups de poings et de matraque au cours de l'interrogatoire, puis déshabillé et plongé dans une baignoire d'eau glacée tandis qu'on lui assénait des coups sur la tête jusqu'à évanouissement.

Après avoir repris ses esprits, il fut replongé la tête la première dans la baignoire jusqu'à nouvel évanouissement.

Le lendemain eut les poignets liés sous les genoux et reçut durant 1 h. 1/4 de violents coups de nerfs de boeuf sur les reins.

H5039-0158

H5039-0159

SUBJECT : TORTURE OF Mr. JULY BY THE GESTAPO

TO : Perry G. Miller; Major, Inf.

On the 24th of July 1944, Mr. JULY, an attorney of Dreux was arrested by six members of the Gestapo as he was leaving the Palais de Justice in Dreux. He was taken from there to the office of the Feldgendarmerie where he was questioned by two members of the Gestapo and accused of being the local chief of resistance, and having been present during the parachuting of arms. Since Mr July was determined not to talk, the Germans laid out various instruments of torture before him with the hope of intimidating him, but their efforts were fruitless, so the torture began.

Since the story as told by Mr. July is so complete and detailed, it has been translated and will be told from this point on in his own words.

"I had my hands tied behind my back with handcuffs. After about ten minutes of interrogation, one of the Germans slipped a glove on his right hand and the other armed himself with a club. For about five minutes, I was heavily beaten by punches in the ribs and clubbed in other parts of the body. Having my hands tied, I could not resist and many times I had to fall to the ground under the blows, and was immediatly raised up by kicks from heavy boots. I finally lost consciousness. When I regained consciousness, the questioning starded again. The result being the same, the Germans took off the handcuffs, made me undress, rehandcuffed me with my hands behind my back, and I was then led into a bathroom where a bath tub had already been filled with iced water. My hands were still tied behind my back. The Germans submerged me in the tub and beat me on the head with a club each time I came to the surface, I finally lost consciousness from drowing. The Germans took me out of the tub and when I regained consciousness, they proceeded to question me anew.

Ten minutes later, I was subjected to the same treatment in the bath tub again. This time, I was plunged head down with my feet in the air; I do not remember exactly the state I was in when I left the tub, but after a new period of interrogation, the Germans did not persist (in torture).

H5039-0160

After having regained consciousness in the cell where I had been transfered, I noticed that my wrists were covered with blood. The handcuffs had penetrated the flesh without doubt when I was fighting in the water.

The next day, 25 July, I was taken to a field near Dreux where arms had been parachuted, again with my hands tied behind my back, but not subjected to any bad treatment The same night I was locked up in the prison of Chartres.

The next day, 26 July, questioned again by four inspectors of the Gestapo of whom three seemed to be the Gestapo of Paris, I was accused again of being the chief of resistance of Dreux, and to have as such organized diverse sabotage, notably that of the viaduct at Chemsy. In view of my negation, the inspectors had my wrists tied under my knees and I was left in this huddled position for about an hour and a quater. One of the inspectors, armed with a rawhide whip, beat me violently on the back and kidneys to the point where I lost consciousness. For several days it was impossible for me to sit or lie on my back because the blows had injured me so badly. Several people of Dreux who were interned in the same room with me can testify to that. I was subjected to other questioning but without torture.

The 8th of August, I was transported to the concentration Camp of Compiègne and the 17th of August left on a train with about 1500 others for Germany.

The conditions we were transported under, were particularly cruel. I found myself in a cattle car with ninety other internees, where it was impossible for all to sit at the same time, much less lie down. Several amongst us were seriously ill from dysentery. The car had but two narrow openings with bars and barbed wire at each extremity. Three receptacles without bottoms had been placed in the middle of the car. Early during the first night, painful scenes of suffocation took place, many deportees had epileptic fits, and I myself lost consciousness several times.

The next morning, in Soissons station, our train remained several hours in the full sun, and we had to implore several times to obtain a little water. In the afternoon, in Fimes station, the Red Cross tried fruitlessly to nourrish us. The scene reoccured in Reims station at

H5039-0161

[illegible] night; when officials of the Red Cross and nurses were unable to have the cars opened in spite of their efforts. At that moment many deportees were in a desesperate state if not already dead. Truly, there was an absolutly unbreathable atmosphere in the car.

The train started off for Chalons-sur-Marne; it was then that several of us decided to try an escape. Half way between Reims and Chalons-sur-Marne, we succeeded in pulling out the bars and the wire which obstructed one of the openings and about fifteen of us jumped out of the train. Unfortunately the Germans did not take long to detect our escape, stopped the train and many of us were recaptured and shot.

I succeeded in reaching the valley of the Suippe; some French people came to my aid and saved me from falling into the hands of the Germans again.

There is no doubt that the Germans did their most to see that we were transported under the most cruel conditions.

I must add that we had been forbidden to take away clothes other than those we were wearing and I learnes that our clothing had remained at Compiègne. As a reresult, my unhappy comrades are actually in Germany without any change of linen or warm clothing".

Mr. July finally managed to return to Dreux.

Albert J. CONSTANTINE
2nd Lt. CAC
PWD - SHAEF

Encl. Statement of Mr. July

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

F. de MENTHON;

H5039-0162

JL/RL
788

ENQUETE
DU 6805 ème GROUPE DU SERVICE d'INFORMATION A LLIE.

Torture de M. JULY par la Gestapo.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Le 2 4 juillet 1944, M. JULY avoué à DREUX fut arrêté par six membres de la Gestapo, comme il quittait le Palais de Justice de DREUX. Il fut conduit par eux au bureau de la Feldgendarmerie où il fut interrogé par deux membres de la Gestapo et accusé d'être le chef local de la Résistance et d'avoir assisté au parachutage d'armes. M. JULY ne s'étant pas décidé à parler, les Allemands lui présentèrent divers instruments de torture dans le but de l'intimider, mais leurs efforts furent vains et la torture commença.

Le récit de M. JULY a été transcrit ci-après : " Mes mains étaient liées derrière mon dos avec des menottes. Après 10 minutes environ d'interrogatoire, un des Allemands mit un gant à la main droite et l'autre s'arma d'une matraque. Pendant près de 5 minutes, je fus cruellement battu, je reçus des coups de poing sur les côtes et des coups de matraque sur les autres parties du corps. Ayant les mains liées, je ne pouvais me défendre. A plusieurs reprises, je tombai à terre sous les coups et je fus aussitôt relevé à coups de bottes. J'ai finalement perdu connaissance. Quand je revins à moi l'interrogatoire recommença; le résultat étant le même, les Allemands m'enlevèrent les menottes, me dévêtirent, me replacèrent les menottes avec les mains derrière le dos et me conduisirent dans une salle de bains où une baignoire était déjà remplie d'eau glacée. Les Allemands me plongèrent dans la baignoire et me frappèrent sur la tête avec une matraque chaque fois que je venais à la surface. Etouffé, je finis par perdre connaissance. Les Allemands me sortirent de la baignoire et quand je fus revenu à moi, ils recommencèrent à me questionner.

Au bout de 10 minutes, je fus soumis au même traitement dans la baignoire. Cette fois je fus plongé tête en bas, pieds en l'air; je ne me rappelle pas exactement l'état où j'étais quand j'ai quitté la baignoire, mais après un autre moment d'interrogatoire, les Allemands ne persistèrent pas dans la torture.

Ayant repris connaissance dans la cellule où j'avais été transporté, je remarquai que mes poignets étaient couverts de sang; les menottes avaient pénétré la chair, sans doute quand je me débattais dans l'eau.

Le jour suivant, 23 juillet, je fus emmené dans un champ près de DREUX où des armes avaient été

....

H5039-0163

...

parachutées; j'avais encore les mains liées derrière le dos, mais je ne fus pas soumis à de mauvais traitements. Le même soir, je fus enfermé à la prison de CHARTRES.

Le lendemain 26 juillet, interrogé à nouveau par 4 inspecteurs de la Gestapo, dont 3 me parurent être de la Gestapo de PARIS, je fus accusé de nouveau, d'être le chef de la Résistance à DREUX et d'avoir comme tel organisé divers sabotages, notamment celui du viaduc de Cherizy. Devant mes dénégations, les inspecteurs attachèrent mes poignets sous mes genoux et me laissèrent dans cette pénible position pendant plus d'une heure 1/4. Un des inspecteurs muni d'un fouet me battit violemment sur le dos et les reins au point que je perdis connaissance. Pendant plusieurs jours, je ne pus m'asseoir ou me coucher sur le dos, tant les coups m'avaient blessé. Plusieurs personnes de DREUX qui étaient emprisonnées dans la même pièce peuvent le certifier; je fus soumis à d'autres interrogatoires, mais sans tortures.

Le 8 août, je fus transporté au camp de concentration de Compiègne et le 17 août je partis pour l'Allemagne dans un train avec 1500 autres détenus environ.

Les conditions du transport étaient particulièrement cruelles; je me trouvais, avec 90 autres détenus dans un wagon à bestiaux, où il était complètement impossible pour tous de s'asseoir en même temps, encore plus de se coucher. Plusieurs d'entre nous furent sérieusement atteints de dysenterie; le wagon avait deux ouvertures étroites avec des barres et du fil de fer barbelé à chaque extrémité. 3 récipients sans couvercle avaient été placés au milieu du wagon. Dès la première nuit, des scènes affreuses de suffocation se produisirent, plusieurs déportés avaient des crises d'épilepsie et je perdis moi-même connaissance plusieurs fois.

Le matin suivant à la gare de SOISSONS, notre train resta plusieurs heures en plein soleil et nous dûmes supplier plusieurs fois pour obtenir un peu d'eau. L'après-midi à la gare de FISMES, la Croix-Rouge essaya sans succès de nous donner de la nourriture. La même scène se renouvela à la gare de REIMS; vers 10 heures du soir, les représentants de la Croix-Rouge et les infirmières n'obtinrent pas que les wagons soient ouverts en dépit de leurs efforts.

A ce moment, plusieurs déportés étaient dans un état désespéré sinon déjà morts. L'atmosphère du wagon était absolument irrespirable.

...

H5039-0164

JL/RL
1683

...

Le train partit pour CHALONS S/MARNE: c'est alors que plusieurs d'entre nous décidèrent et essayèrent de s'évader. A mi-chemin, entre REIMS et CHALONS S/ MARNE, nous réussîmes à repousser les barres et les fils de fer qui obstruaient une des ouvertures et environ 150 d'entre nous sautèrent du train; malheureusement les Allemands ne mirent pas longtemps à déceler notre évasion ; ils arrêtèrent le train et plusieurs d'entre nous furent repris et fusillés.

Je réussis à gagner la vallée de la Suippe; des Français vinrent à mon aide et m'empêchèrent de tomber à nouveau aux mains des Allemands.

Il n'y a pas de doute que les Allemands avaient fait ce qu'ils avaient pu pour que notre transport fût fait dans les conditions les plus cruelles.

J e dois ajouter qu'on nous avait interdit d'emporter d'autres effets que ceux que nous portions et j'ai appris que nos habits étaient restés à Compiègne. Ainsi, mes malheureux camarades sont actuellement en A llemagne sans effets chauds ou de rechange."

M. JULY a réussi finalement à retourner à DREUX.

Albert J. CONSTANTINE
2ème Lt. CAC.
PWD SHAEF.

Pour copie certifiée conforme :

Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal
International des Grands Criminels de Guerre,

François de MENTHON.

DOSSIER N° I4 R.7. 314 Cilist Jan. 25, 1946

F592

1

GENDARMERIE NATIONALE - Brigade de ST-AVOLD

A) Interrogatoire de Rodolphe BOUR, I7, rue Principale à La Chambre (Moselle) et Augustine MATZ, née BOUR 23, rue Principale à HOLBACH, Michel TORLOTING mineur à Petit-Ebersviller.

De ces interrogatoires; il ressort que Pierre MATZ prisonnier de la Gestapo au fort de Metz-Queuleu a été frappédurant 2 heures environ par ses gardiens et qu'il est mort deux heures plus tard de ses blessures.

A Metz, les prisonniers avaient les yeux continuellement bandés.

B) Déposition faite devant témoins au camp de DACHAU le 30 Avril I945, par Nicolas LEONARD, boucher, rue Vigan à St-Avold.

Arrêté le I4 Avril I944, enmené à METZ au fort de Queuleu, est resté, malgré une crise de rhumatismes articulaires aigüe au garde-à-vous de 7 heures à 2I heures, yeux bandés et mains liées. Etait frappé au moindre fléchissement.

Interrogé, a été violemment frappé sur la tête, puis enfermé avec 80 à 100 autres détenus, tous yeux bandés et mains liées.

Au troisième interrogatoire a perdu connaissance. Les détenus n'étaient jamis, même au moment des repas, débarassés de leurs liens.

Déporté plus tard en Allemagne.

H5039-0165

2I° Légion

Compagnie de SARREGUEMINES.
Section de Forbach

Brigade de ST AVOLD

N° 977
du I3 Aout I945

PROCES VERBAL
de renseignements sur la mort à la suite de mauvais traitements de MATZ Pierre de Lachambre (Moselle) pendant son séjour au camp de METZ-QUEULEU.
Auteur principal SS. Muller commerçant en meubles à SARREBRUCK (SARRE)

GENDARMERIE NATIONALE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Cejourd'hui, treize Aout I945 à I4 H. 35;

Nous soussignés : BURSUS André MDL Chef et WATRINET Célestin, gendarme à la résidence de ST AVOLD, département de la Moselle, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs en visite de commune et agissant en vertu d'une réquisition de Monsieur le Commissaire du Gouvernement près la Cour de Justice de la Moselle, Section de Sarreguemines, en date du 4 Aout I945, à nous transmis pour exécution par notre commandant de la Section le 7 même du mois, sous le numéro 8972/3 § 2 à l'effet de recueillir des renseignements sur le décès à la suite de mauvais traitements de MATZ Pierre de Lachambre (Moselle) survenu son internement au camp de séjour surveillé de METZ QUEULEU et dont l'auteur principal serait un nommé MULLER SS. commerçant en meubles à SARREBRUCK (Sarre) avons entendu les personnes ci-après,

BOUR Rodolphe, 57 ans, retraité des Chemins de Fer demeurant à Lachambre (Moselle) rue principale N° I7 a, de nationalité française déclare :

Il est exact que le I7 Juillet I945, au cours de mon interrogatoire à SARREGUEMINES, j'ai déclaré au magistrat instructeur que mon beau-frère MATZ Pierre serait décédé à la suite de mauvais traitements subis pendant son internement au Camp de METZ QUEULEU. L'auteur principal serait un nommé MULLER commerçant en meubles à SARREBRUCK. Ces renseignements m'ont été donnés par Madame MATZ, qui réside à Lachambre hameau de Holbach.
Lecture faite persiste et signe.

MATZ Augustine, née BOUR, 50 ans, ménagère demeurant à Holbach, commune de Lachambre (Moselle) rue principale n° 23, de nationalité française, déclare :
Dans le courant du mois de Juillet I945 le nommé TORLOTING Michel, domicilié à Petit-Ebersviller (Moselle), qui était interné avec mon mari MATZ Pierre au camp de METZ-QUEULEU est venu me dire que mon époux serait décédé non d'une congestion comme les allemands m'en avaient fait part, mais à la suite de mauvais traitements subis quatre membres de la formation SS Août le nommé MULLER commerçant en meubles à SARREBRUCK.

H5039-0166

Cette déclaration est confirmée par une lettre de Mr. TORLOTING Michel, que je conserve par devers moi.

Lecture faite, persiste et signe.

Le I8 Aout I945, à I8 Heures nous avons entendu :

TORLOTING Michel, 44 ans, mineur demeurant à Petit-Tbervillier commune de Macheren (Moselle) de nationalité française déclare :

Le 2I Décembre I943, j'ai été arrêté par la Gestapo pendant mon travail aux mines de Berlchand. J'ai été emmené immédiatement au fort de METZ QUEULEU. Pendant mon séjour dans ce camp j'ai rencontré MAZ Pierre de la commune de Lachambre, que je connaissais très bien et que j'ai reconnu par la voix, étant donné que nous avions les yeux bandés une partie du temps. J'occupais la même cellule que cet homme, où nous étions gardés par trois SS. Parmi eux, il se trouvait un nommé MULLER, commerçant en meubles à SARREBRUCK. Le nom de cet individu m'a été donné par un SS patriotique qui le connaissait. Le 25 Décembre I943, en ma présence MAZ Pierre, ayant commencé une réclamation à ses gardiens leur demandant de le libérer, car il avait suffisamment payé de sa personne, ses derniers mots ont été frappé à coups de crosse de fusil et de planche de couche. A un moment donné, MAZ Pierre s'est écrié " Pourquoi me frappez vous de la sorte ". Un des SS lui a répondu " Tu sais qu'ici tu n'as pas le droit de parler ". Pendant deux heures environ, ils ont continué à frapper MAZ Pierre. Je certifie qu'il s'agissait bien de MAZ car quelques instants auparavant, les SS. nous avaient autorisés à enlever le bandeau que nous portions continuellement sur les yeux, sur la voix élevée des SS. j'ai bien reconnu celle de MULLER. A un moment donné, j'ai très bien entendu MAZ Pierre râler et à mon avis, je suppose qu'il a eu les côtes brisées et la poitrine défoncée. Quelques instants après, MAZ Pierre, qui était mourant, a été transporté de ma cellule à la cellule n° 3, où il est mort deux heures plus tard. Je puis affirmer que MAZ n'est pas mort à la suite de la gestion comme l'ont déclaré les autorités allemandes, mais à la suite de mauvais traitements subis à mes côtés, par le dénommé MULLER. Je ne connais pas le nom des autres SS. qui accompagnaient MULLER dans l'exécution de cet acte de barbarie.

Lecture faite, persiste et signe.

Le 23 Aout I945, à I5 heures 30, nous avons entendu : BOUR Marcel 38 ans, boulanger, demeurant à Hombourg - Haut rue de l'Eglise n° 85, de nationalité française déclare :

Le 2I Décembre I943, j'ai été arrêté par la Gestapo à mon domicile, en même temps que plusieurs autres personnes de la région. J'ai été conduit immédiatement au camp de METZ QUEULEU. Pendant mon séjour dans ce camp, j'étais assis dans la chambre à côté de MAZ Pierre de Lachambre. J'ai su qu'il s'agissait de cet homme car un jour, profitant de l'éloignement de nos gardiens, je lui ai demandé son nom. Nous avions tous continuellement les yeux bandés.
Dans la soirée du 25 Décembre, en ma présence, MAZ Pierre

H5039-0167

qui n'avait plus toute sa lucidité d'esprit des coups reçus intérieurement par nos gardiens a demandé à ses derniers de le mettre en liberté, disant qu'il avait suffisamment payé de sa personne. Ceux-ci l'ont frappé à coups de planches de chalits et de crosse de fusil. A un moment donné MATZ s'est écrié " Pourquoi me frappez vous de la sorte " Un des SS. lui a répondu " Tus sais qu'ici tu n'as pas le droit de parler ". Pendant deux ou trois heures, il sont continué à frapper MATZ. Je certifie qu'il s'agissait bien de MATZ, car ce dernier était toujours à mes côtés. Par la voix élevée des SS. j'ai très bien reconnu celle de MULLER. A un certain moment, j'ai entendu MATZ Pierre crier " Ils m'ont cassé les pôtes, tuez moi de suite, mais ne me faites pas souffrir. " Quelques instants après, MATZ, qui à mon avis était mourant a été transporté de ma cellule à la cellule n° 3 ou il est mort quelques heures plus tard. Je peux certifier que MATZ n'est pas décédé d'une congestion, comme l'ont déclaré les autorités allemandes, mais bien à la suite de mauvais traitements qu'il a subis par le SS MULLER.

Il m'est impossible de donner les noms des autres SS. qui accompagnaient MULLER dans cet acte de sauvagerie. J'ajoute que le lundi de pâques 1944, j'ai été changé de cellule, car j'étais très fatigué. Je suis donc allé dans la cellule N° 3. Dans cette dernière mes camarades m'ont confirmé la mort de MATZ Pierre, des suites de mauvais traitements subis par ses gardiens.

Lecture faite persiste et signe.

Deux expéditions, destinées , la première à Monsieur le Commissaire du Gouvernement près la Cour de Justice de la Moselle, Section de Sarreguemines, la deuxième aux archives.

Clos à Saint Avold, les jours, mois et an d'autre part.

Copie conforme :

Le délégué Régional

L. CARRE

Pour copie certifiée conforme
Le Delegué du Gouvernement Provisoire
de la République Française au Ministère
Public du Tribunal International des
Grands criminels de guerre.

Fr. de Menthon

H5039-0168

H5039-0169

CAMP DE CONCENTRATION
DE DACHAU
-:-:-:-:-:-:-:-:-:--:

P R O C E S - V E R B A L

L' an Mil neuf cent quarante cinq
et le trente avril et les jours suivants,
NOUS Vincent BADIE, interné N° Mle 74394
Membre du Comité Français des internés du
Camp de DACHAU
Assisté du Commissaire divisionnaire de la
Sûreté Nationale JUILLARD Emile interné N°
Mle 74.360.

Avons, répondant à la maission qui nous a été confiée par le Comité, recueilli les déclarations des camarades internés avec nous au camp de DACHAU sur les agissements criminels des diverses autorités allemandes, desquelles déclarations il a été permis d'établir les points saillants ci-après rapportés :

LEONARD Nicolas, 35 ans, N° Mle IO3669, boucher rue Vi[illegible] ST Avold à METZ-

Arrêté à METZ par la Gestapo le I4 Avril I94 pour avoir facilité la fuite de ses quatre frères qui ne voulaient pas servir dans l'armée allemande, les avoir ravitaillés et avoir facilité le retour en France dévadés français, a été placé dans une cave, mains liées et yeux bandés avec un foulard de laine.

Amené au fort de Queuleu, a été malgré une crise de rhumatismes articulaires dont il souffrait, laissé debout au garde à vous, les yeux toujours bandés et les mains liées de 7 heures à 2I heures. Au moindre fléchissement, recevait des coups de crosse de fusil dans les jambes ou dans les reins.

A 2I heures, a été interrogé et violemment frappé sur la tête, principalement et volontairement sur une blessure non guerie. A été ensuite placé dans un local où se trouvaient 30 à IOO détenus ayant tous comme lui les yeux bandés et les mains liées. Est resté ainsi pendant trois semaines. La nuit, les detenus pouvaient s'étendre mais devaient laisser les mains liées sur la couverture. S'il leur arrivait en dormant de les placer sous la couverture, ils étaient réveillés à coups de crosse et étaient obligés de rester debout, au garde à vous, pendant le restant de la nuit. De 6 heures à 20 heures, ils devaient rester assis sans bouger, les mains étendues sur les genoux et la tête haute. Le moindre mouvement était sanctionné à coups de crosse.

Etaient obliges de manger en conservant les mains liées et les yeux bandés.

Parmi les detenus se trouvait M. [illegible] Ingénieur des Ponts et Chaussées à NANCY, qui est resté dans ces conditions, yeux bandés et mains liées pendant IO6 jours, malgé de nombreux furoncles sur tout le corps.

A un croisième interrogatoire, en juin I944, par trois fonctionnaires de la Gestapo dont il ignore les noms, a été frappé violemment à la tête, sur sa blessure, à coups de poings et à l'aide d'un tube

...;
caoutchouc, contenant une tige de fer. Pour l'effrayer, trois coups de revolver ont été tirés sur lui. Puis lui a été fait une piqûre. N'a plus eu conscience de ce qui se passait.

A été envoyé au Camp de NATZA et ensuite au camp de DACHAU. Pendant qu'ils étaient au fort de QUEULEU, LEONARD a vu le cadavre d'un detenu qui avait été tué de deux coups dans la tête par le gardien allemand, parce que ce détenu avait dans une crise nerveuse fait un geste qui avait pu faire croire qu'il cherchait à briser ses menottes

LUPIN Charles, 56 ans, N° Mle III.557, cultivateur à LORRY LES METZ.

Arrêté le 12 Avril à LORRY LES METZ pour n'avoir pas déclaré à la police allemande que son fils s'était enfui pour ne pas servir dans l'armée allemande.

Emmené au fort de QUEULEU à METZ, yeux bandés et mains liées, est resté ainsi pendant quatre semaines. Ayant une nuit en dormant placé ses mains sous les couvertures, a été violemment frappé à coups de crosse de fusil et à coups de poings par le gardien allemand et a eu six dents de cassées.

LUPIN devait rester comme les autres toute la journée de 6 à 20 heures assis sur un banc, sans faire un mouvement, les mains allongées sur les genoux et la tête haute. Comme il lui est arrivé plusieurs fois de s'endormir, il a été durement frappé à coups de crosse de fusil et obligé de faire des mouvements de gymnastique très penibles jusqu'à épuisement.

Il a été emmené au camp de SEMMEIN, au camp de DACHAU, au camp de MAUREIHEIM et y a été frappé à diverses reprises par des capos et des soldats allemands.

En avril 1945 a été emmené au camp de LANSBERG et de là ramené au camp de DACHAU distant de 80 kilomètres. La route a été faite à pied. Ceux qui ne pouvaient pas suivre étaient frappés à coups de crosse de fusil par les soldats allemands de l'escorte. Lui même suivant difficilement en raison de son état physique déficient a été frappé plusieurs fois.

Pour copie certifiée conforme
Le délégué du Gouvernement provisoire de la République Française au Ministère Public du Tribunal International des Grands criminels de Guerre.

Fr. de Menthon

H5039-0170

R.7. 314 Bis
Cited Jan. 25, 1946

F 693 1

MISSION DE Mr. E.O.MUNN,
P.W.D - S.H.A.E.F.
8/21 November 1944

Traitement de Prisonniers.-

DECLARATION DE M. ROUVIERE A CAHORS;

PROFESSEUR AU COLLEGE MODERNE, CHEF A.S. "GARONNE".

J'ai été arrêté le 30 Mai 1944 à 10 h 1/2 avec M. BONDOUX et M. MERIC. Nous avons été laissés dans les Sous-sols, de la villa Artigues, menottes derrière le dos, sans nourriture ni boisson. Vers 5 h. je fus conduit à l'interrogatoire. A ma première réponse négative, j'ai été frappé par trois énergumènes à coups de poings dans la figure, coups de pieds dans les jambes et dans le ventre, piétiné à terre ettiré par les cheveux.

Puis on m'a maintenu la tête sur une chaise et j'ai été frappé à toute volée à coups de tige de fer dans les seins et les jambes. Relevé, on m'a écrasé les orteils à grands coups de talons. Placé sur une chaise, on m'a traité le devant du corps à grands coups de nerf de boeuf.

Ensuite, mains ramenées en arrière par les menottes j'ai été suspendu par un palan. Les menottes ainsi, vous scient lentement les poignets, la souffrance dans les muscles des bras et des épaules devient intolérable, la transpiration excessive. J'ai subi au minimum 2 heures de coups et 1/2 heure de suspension et étais évidemment dans un état pitoyable. Les menottes ne furent laissées derrière le dos et c'est ainsi que je dus passer lanuit du 31 Mai.

CAHORS, le 21 Novembre 1944

ROUVIERE
Déporté évadé.

Pourcopie certifiée conforme
LE DIRECTEUR DE LA JUSTICE MILITAIRE
P.O. L'Officier Adjoint,
(Signature illisible)

(Cachet du Ministère de la Guerre)
(Direction de la Justice).

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement
provisoire de la République
Française au Ministère Public
du Tribunal International des Grands
Criminels de Guerre
R. de MENTHON.

H5039-0171

MISSION DE Mr. E.O.MUNN.
P.W.D. - S.H.A.E.F.
8/21 Novembre 1944

Traitement de Prisonniers.

DECLARATION DE TERRET GEORGES, SECRETAIRE DE POLICE à CAHORS.

Arrêté par la Gestapo le 21 Juillet 1944, je fus conduis au siège de la Police Allemande, villa Artigues, où je fus interrogé seulement le mardi 24. Je fus arrêté en compagnie de Gaston LABAT, artisan coiffeur de notre ville et DELFOUR Antonin, négociant en vin à Caillac. Le 24 au matin, je fus donc interrogé sans brutalité tout d'abord; vu que mes réponses et ma déclaration n'étaient pas à leur goût sur la résistance, je fus interpellé grossièrement par l'interprète. Celui-ci me dit que si je ne voulais pas être assez loquace, j'allais comprendre. Cette interpellation ne réussit pas à m'intimider. C'est alors que je fus attaché avec les menottes, les mains derrière le dos, puis adossé ensuite au mur, mon interlocuteur me suspendant par les poignets, ne me laissant toucher le sol que de la pointe des pieds. Je restais dans cette position une demi-heure environ, Je ne fus pas frappé par les membres de la Gestapo, car, disaient-ils, cela les gênait de frapper un policier et qu'ils respectaient ma fonction (sic). Mon attitude ne changeant pas, je fus détaché et l'on me mit dans une autre cellule où je retrouvai mon camarade LABAT.

Ce dernier, qui avait été interrogé la veille, portait des traces de coups sur les épaules et les bras. Il avaitété également suspendu par les poignets et frappé à coups de cravache jusqu'à évanouissement.

Le lendemain, notre camarade Delfour, de Caillac, venait nous rejoindre dans notre cellule et lui aussi avait subi le même sort que nous. Les coups de cravache lui avaient été donnés sur les jambes et le ventre.

Le mercredi 25, le lieutenant F.T.P.R. PROSPER, arrêté à Rampous (Lot) fut conduit dans notre cellule, menottes aux mains derrière le dos. Il resta dans cette position jusqu'au vendredi matin 28 Juillet. Il ne pouvait ni manger ni boire, ni faire ses besoins. D'ailleurs, ni assiettes, ni repas n'étaient prévus pour lui. C'est nous-

H5039-0172

mêmes qui devions l'alimenter et l'aider à faire ses besoins.

Le 27, vers 17 heures, le nommé PAUMEL, chauffeur chez M. Marcillac, fut appelé pour être interrogé. Il ne revint que 3 heures après en loques et saignant abondamment des coups qui lui avaient été assénés sur toutes les parties du corps, Son interrogatoire ne fut terminé car il fut repris le 28 après mon départ pour la prison St. Michel.

Le même jour, le co-détenu Marcel LAURENT avait été également interrogé et frappé sauvagement à coups de cravaches par les agents de la Gestapo "Le Chauve" et le "Grand blond".

Toutes ces personnes interrogées étaient suspendues de la même façon et frappées sauvagement.

Le mardi vers 12 heures, deux jeunes gens, l'un français et l'autre espagnol, furent conduits dans notre cellule, pieds nus et meurtris. Ces jeunes gens appartenaient au Groupe F.T.P.F. du Mas de Laune à Gindou. Leurs souliers leur avaient été ravis par les Mongols lors de leur arrestation à Thédirac.

Ce même jour vers 16 heures, l'espagnol fut invité à monter dans une voiture conduite-intérieure, démunie de portières. Il était accompagné des deux allemands qui frappaient à chaque interrogatoire. Nous n'avons pas revu notre camarade depuis. Je présume qu'il a du être fusillé depuis sans aucun interrogatoire dans un bois aux environs de Cahors.

Pour ma part, je dois certifier qu'actuellement, j'ai ma main gauche qui me fait souffrir surtout lorsqu'il fait froid. C'est le sang qui ne circule pas, par suite des serrements de la massenotte lors de mon interrogatoire.

En un mot, toutes les personnes interrogées à CAHORS? étaient suspendues par les poignets et frappées à coups de cravache.

J'ajoute également que les repas servis par les Soeurs Noires étaient dotés d'une bonne ration de vin pour

...../ .....

H5039-0173

chaque détenu. Jamais cette ration de vin ne nous est parvenue. Il en est de même pour les paquets de cigarettes qui nous étaient adressés par le Secours National, à Toulouse à la Prison de St. Michel.

A CAHORS, le 20 Novembre 194[illegible]

Signé : TERRET

Pour copie certifiée conforme :

LE DIRECTEUR DE LA JUSTICE MILITAIRE

P.O. L'Officier Adjoint
(Signature illisible)

(Cachet du MINISTERE DE LA GUERRE)
(Direction de la Justice).

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre
R. De MENTHON.

H5039-0174

5

1° - SALVAT Raymond, 25 ans environ, instituteur à DEGAGNAC (Lot).
2° - MOUNIOU Maurice, 40 ans environ, domicilié 90 avenue Gambetta à GOURDON.
3° - TEISEL Henri, 40 ans, environ, domicilié 10 rue St. Pierre à CAHORS.
4° - BAYARD? 45 ans environ, étameur à GOURDON.
5° - DELPECH, 38 ans, environ, boulanger, Faubourg de la Gare à GOURDON
6° - RHODES, 40 ans environ, cordonnier à GOURDON.
7° - PAYROT, 30 ans environ, tailleur à GOURDON.
8° - GUELTON Maurice, 35 ans environ, Garde des Communications à GOURDON.
9° - SALVAT Paul, 40 ans environ, Chef de bureau à la Sous-Préfecture de GOURDON.
10°- GUITARD, 45 ans environ, Café du Palais à GOURDON.
11°- ROQUES Daniel, né le 2/3/1900 à PRADINES, Directeur du Cours Complémentaire de Garçons à GOURDON.
12°- TAIMONT Robert, 40 ans environ, contrôleur du Ravitaillement Général, domicilié 15 rue du Petit Château GOURDON.
13°- CISTERNE, 50 ans environ, quincailler à GOURDON.
14°- FAJOLES, 25 ans environ, épicerie et grains à GOURDON.
15°- LEROY Marie José, 35 ans environ, Garde des Communications à GOURDON.
16°- MOUTES ou MONTES, espagnol, 35 ans environ, travaillait à GOURDON.
17°- POUJADE, 42 ans environ, garagiste à LA MADELEINE GOURDON.
18°- BASTID, 38 ans environ, domicilié à GOURDON.
19°- CALES, 25 ans environ, domicilié à GOURDON.
20°- QUENOU, 25 ans environ, domicilié à GOURDON.

Identifiés plus tard :

21°- PROVINI Pierre.
22°- AUSSEIL, employé des chemins de fer à GOURDON.

Toutes ces personnes ont été inhumées le 2 Juillet, 1944, vers 16 heures, au cimetière de BOISSIERES.

o
o o

CADAVRES DECOUVERTS A CAHORS

après le départ des troupes allemandes.

Le 17 Août les troupes allemandes et la Gestapo installées à CAHORS quittèrent cette ville.

H5039-0175

Peu de temps après, un propriétaire demeurant à CAHORS, route de Paris, informa la police que des corps se trouvaient enterrés dans une tranchée.

Le commissaire de Police se transporte immédiatement sur les lieux et les 4 cadavres qu'on put arriver à identifier furent inhumés au cimetière de CAHORS

Les corps étaient enchaînés l'un à l'autre et mutilés par des coups de feu; ces mutilations siégeaient surtout à la tête et ce qui restait des visages étant très boursouflé et ecchymotique, les cadavres étaient complètement défigurés et méconnaissables. Tous étaient porteurs de nombreuses ecchymoses sur toute la surface du corps.

Il s'agissait là des corps de 4 Personnes arrêtées quelques jours auparavant par la Gestapo et que ces derniers avaient fait fusiller avant de quitter la ville de Cahors.

Signé : DUMAS
Pour copie certifiée conforme

Le DIRECTEUR DE LA JUSTICE MILITAIRE

P.O. L'Officier Adjoint.

(Signature illisible).

(Cachet du Ministère de)
(la Guerre.
(Direction de la Justice)

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

R. DE MENTHON.

H5039-0176

F 565

Document N° 6 bis

SECURITE MILITAIRE - BUREAU D'INFORMATIONS

Déposition de Pierre VAPHOPOULOS, 7, impasse Ferrau MARSEILLE.

Arrêté le 5 Novembre 1943, fut conduit au siège de la Police où il fut cravaché pendant une demi-heure accroupi sur une chaise, jusqu'à perte de connaissance.

Durant six jours la même séance recommença.

Le 9 décembre il fut mis dans un bain glacé et s'évanouit.

A été témoin de l'assassinat d'un israëlite Jacob DBAN mitraillé dans le dos et d'un docteur syrien dont il dut transporter le corps.

H5039-0177

H5039-0178

XVème R E G I O N

SECURITE MILITAIRE

Bureau d'Informations

ATROCITES COMMISES PAR
LES ALLEMANDS

Pour copie Certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française au
Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre
R. de MENTHON.

D E P O S I T I O N

Devant nous, Lieutenant BERNARDINI du S.M. 15, s'est présenté Monsieur VAPHOPOULOS Pierre, représentant Auto, 7, impasse Ferrau, Marseille, qui nous a déclaré :

"J'ai été arrêté par l'Inspecteur Chef BAUMAN accompagné de huit hommes le 5 novembre 1943 à 10 heures au Crédit Lyonnais, Rue Saint Ferréol.

L'inspecteur Chef BAUMAN se présenta à moi avec ses hommes en me mettant le révolver sur le ventre et en criant : "Police Allemande. Haut les mains, suivez-nous"

Ils me conduisirent aussitôt dans une voiture Citroën traction avant noire avec les roues jaunes qui stationnait devant le Crédit Lyonnais. Quatre individus avaient pris place dans la voiture qui m'amena au 425 rue Paradis (l'Inspecteur BAUMAN y était.)
Les 4 autres individus prirent place dans une autre voiture qui disparut.

Je fus ainsi transporté au 2ème étage du 425 dans le bureau du Chef de la Gestapo. On me fouilla entièrement : on me mit "tout nu".

Aussitôt le Chef me déclara : "Vous êtes arrêté pour propagande Gaulliste et intelligence avec les terroristes. Avouez immédiatement."

Je répondis : "Je n'ai rien à vous dire. Le jour que vous aurez la preuve je demande à être fusillé".

..../.....

H5039-0179

Il ordonna à l'Inspecteur Chef BAUMAN de me fouetter. On me fit accroupir sur une chaise et on me cravacha pendant une demi-heure jusqu'à ce que je perdis connaissance. Lorsque je repris mes sens, je me trouvais au 6ème étage, Chambre 9.

Le lendemain je fus emmené au 2ème Etage et on recommença le même travail (cravaché) et ceci pendant 6 jours tous les matins. Je n'ai rien avoué. On m'emmena aux Baumettes menotté bien entendu le 11 ou le 12 novembre. J'occupais la cellule 45 avec Monsieur MOURET, Avoué à Aix, accusé lui-même d'avoir des relations avec Me Max JUVENAL, Chef de la Résistance, information qu'il me confia et qui était vraie; ce qui était d'ailleurs mon cas.

Dans cette même cellule il y avait également Jean REBIER demeurant à la Penne (âgé de 16 ans et demi) accusé du même motif, avec aussi Raymond TESSEYRE qui a été pris à Upey dans un groupe de 15 résistants les armes à la main. Raymond TESSEYRE passa en jugement devant 7 Officiers Allemands de toutes les armes ainsi que ses camarades. Dix d'entres eux furent condamnés à mort et exécutés. Deux autres (italiens - soldats) condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Deux furent libérés immédiatement le jour même de l'arrestation (je suis certain qu'ils étaient les dénonciateurs). Raymond TESSEYRE fut acquitté mais déporté en Allemagne.

Le 21 Décembre je fus amené à 9 heures du matin au 425, Rue Paradis. On me fit prendre un bain glacé. Je me suis évanoui et on ne put rien savoir de moi. Depuis cette date jusqu'à ma libération ils ne m'ont plus interrogé ni martyrisé.

Le 29 Avril à 3 heures de l'après-midi un Sergent Major Allemand se présenta dans ma cellule en me disant "Prenez vos bagages vous êtes libre. On n'a rien à vous reprocher". On me fit signer un papier stipulant que je jurais sur l'honneur de ne rien entreprendre contre les troupes allemandes. "Chose que je n'ai pas observée car à partir du 19 Août avec un groupe de 30 camarades F.F.I nous déclanchions la bagarre à St. Jérôme, St. Barthélémy et dans toute la banlieue Sud.

Pendant ma détention j'ai constaté qu'il y avait trois cellules de Juifs. Le 1er Janvier à 1 heure du matin le Commandant Allemand de la Prison des Beaumettes (Petites Beaumettes) avec un groupe de S/Officiers et Officiers firent ouvrir les cellules et cravache en main fouettèrent

H5039-0180

les Juifs en les faisant sauter sur un monticule de gamelles ainsi que sur les escaliers. Parmi ces hommes il y avait des vieillards qui subirent le même sort. A 4 heures du matin on prit un homme DBAN Jacob (israélite) lui ouvrirent la porte de la prison en lui disant vous êtes libre. Après qu'il eut parcouru 3 mètres ilsle mitraillèrent par derrière en plein crâne en criant comme dessauvages.

Le lendemain à 5 h 30 du matin un Docteur Syrien demeurant à Endoume (Marseille) dont j'ai oublié le nom demande en frappant à la porte d'aller au cabinet. La sentinelle ouvrit la porte. Le Docteur descendit 10 marches sur les vingt et une de l'escalier. Dès qu'il arriva sur le palier la sentinelle lui tira trois balles dans la tête et le tua net. On me fit ramasser le corps avec le Lieutenant JOCKEM André (Pharmacien de Strasbourg) et on emmena le corps dans le chemin de ronde. Le Commandant de la prison nous dit : "Si vous parlez vous serez fusillés".

Le 18 Août mon fils Léopold âgé de 20 ans dessinateur aux Mines de bauxite à Vérines (Var) fut chargé par Monsieur CHABERT, ingénieur, de porter le courrier en motocyclette à Carces (Var) .

Il fut arrêté par un groupe de S.S. qui lui demanda des papiers. Aussitôt après lui dirent de partir. Mon fils monta sur la moto et fit trente mètres environ. Il reçut une rafale de mitraillette par derrière et il fut ensuite jeté par les boches dans le caniveau. Après lui avoir volé les papiers d'identité et personnels ainsi qu'une somme de 3.400 francs environ qu'il avait sur lui.

J'attire l'attention des autorités militaires sur le fait que les boches utilisent des pièces d'identité de Français abattus par eux pour leur permettre de circuler en tenue civile. Dans le cas où l'un d'eux serait porteur des pièces d'identité de mon fils je demande instamment d'en être aussitôt averti.

Mon dernier frère Anatole LOUSSON Sergent au 23ème Chasseurs Alpins, fut blessé sur le front du côté de Bitche et fut fait prisonnier. Il réussit à s'évader après un an et demi de captivité et fut nommé Facteur receveur à Vinsort (Drôme). Il s'enrôla dans un groupe de Résistance le début d'Aôut 1944 et fit le coup de feu à Loriol (Drôme)

...../ .....

H5039-0181

où il trouva la mort le 19 Août ainsi qu'une soixantaine de ses camarades. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge."

LECTURE FAITE PERSISTE ET SIGNE

Signé.

Marseille, le 5 Octobre 1944
Le Lieutenant BERNARDINI.
du Bureau d'Informations.

Signé : BERNARDINI.

R.7.315
Cited Jan. 25, 1946

F 694 L

Document N. 18 SERVICE AMERICAIN DE RECHERCHE DES CRIMES DE GUERRE

1

A) Rapport du Commandant de Bataillon de FFI de l'arrondissement de QUIMPERLE sur les atrocités commises par les Allemands sur les prisonniers civils de QUIMPERLE. Les arrestations étaient faites de la manière la plus hypocrite ou parfois la plus brutale. Elles étaient accompagnées dans ce cas de pillafes, viols et autres excés Les interrogatoires étaient faits à coups de poing et de cravache sur toutes les parties du corps et même pour les femmes. Les dtenus sortaient de ces interrogatoires à demi-morts ou fous. Le régime de la cellule était des plus déprimants, l'un des prisonniers privés de boisson pendant trois jous fut obligé de boire son urine.

B) Rapport du sergent-major JEGOU, commandant la section de FFI de DALE, arrêté le "29 juillet 1944.

Les affaires de valeur lui sont volés, frappé à coups de matraque aux reins et aux fesses mis dans un état absolument lamentable.

C) Déposition de Mme Marguerite de MOINY.

Arrêtée le 25 Juillet 1944, fut frappée pendant environ 2 heures sur toutes les parties du corps.-Régime de la prison absolument infect.

D) Déposition de Jean COCHE.- Arrêté le 27 Juillet 1944.

Roué de coups au cours de l'interrogatoire-

E) Déposition de Joseph PERRON du Moulin de Fourden en Tréméven, arrété le 26 Juillet 1944.

Dépostion similaire.

F,nG, H, I, J, Déposition de Félix CADIC arrêté le 5 Juil.1944.
- de Jean Gourvellec arrêté le 26 Juil.
- du Soldat VILLAROYA arrêté le 21 Juil.
- du caporal-chef Max ROUSSEL arrêté le 26 Juillet.
- du sergent CARO arrêté le 25 Juillet.

Tous ces témoins confirment les bastonnades et les mauvais traitements auxquels ont été soumis les détenus de la prison de QUIMPERLE.

H5039-0182

BATAILLON F.F.I.
ARRONDISSEMENT QUIMPERLE

Quimperlé le 29 Juillet 1944

2

R A P P O R T

Sur les atrocités commoses par les allemands
contre les prisonniers civils de QUIMPERLE

L'enquête s'est attachée particulièrement à éclaircir les trois points suivants :

Les arrestations,
Les interrogatoires,
Le régime dela prison,

Elle a permis d'aboutir, sur chacun de ces points, aux conclusions suivantes :

1. LES ARRESTATIONS -

Elles sont opérées parfois avec une douceur suspecte le patriote inquiété étant hypocritement prié d'accompagner les Feldgendarmes jusqu'à leur bureau pour une simple formalité. Après quoi, le bureau annoncé se découvrait être une cellule de la prison. Mais, le plus souvent, les Allemands firent intervenir des forces armées assez importantes, ceci surtout quand les personnes recherchées étaient surprises à leur domicile même. Un simple interrogatoire d'identité et le patriote était jeté dans la voiture cellulaire sous la menace revolvers et de mitraillettes. Souvent, dans ce cas un détachement de soldats restaient sur les lieux après le départ de la voiture, et sous pretexte de perquisition, mettait la maison du prisonnier à sac. Plusieurs feldgendarmes furent vus par la suite portant les costumes des hommes qu'ils avaient arrêtés. Les épouses de ceux-ci furent malmenées et l'une d'elles, même eut à se défendre d'une tentative de viol contre trois soldats. La même femme vit plus tard sa maison brulée à la suite d'une nouvelle perquisition chez elle. Elle ne dut ce jour-là, la vie qu'à une voisine courageuse qui, en lui annonçant l'arrivée des allemands, lui permit de fuir avec ses parents et un bébé de quelques mois. (Il s'agit de Mme Jégou).

11- LES INTERROGATOIRES-

Ils avaient lieu- pour ne pas parler des interrogatoires d'identité de pure forme qui avaient lieu à la feldgendarmeire - dans une pièce spécialement aménagée de la prison de Bel-Air.

Lee rpisonnier était ammené entre deux gardiens connus seulement sous les prénoms de Maurice et de Gérard, de leurs propres aveux volontaires pour combattre le " terrorisme" en France.

H5039-0183

3

Les sous-officiers Walter RUBSAM et Robert SCHNEIDER menaient l'interrogatoire en présence parfois d'un interprète portant comme eux l'uniforme allemand; BECK. Le plus souvent le prisonnier était d'abord invité doucement à dire tout ce qu'il savait. On lui révélait pour qu'il s'y réligne quelques points précis des charges qui pesaient sur lui. Sur son refus RUBSAM et SCHNEIDER donnaient à Maurice et à Gérard l'ordre de le frapper à coups de cravaches. Puis le prisonnier était déshabillé, on lui liait les mains et les pieds et on lui passait un manche de pioche sous les genoux et sous les bras, et les deux tortionnaires le rouaient de coups de poings, de coups de pieds, et surtout de coups de cravaches "à tour de bras" dans les jambes, dans le dos, à la figure. La bastonnade était interrompue de temps en temps pour l'interrogatoire. Une jeune fille dût dans son rapport avoir subi cette alternative de coups et de questions pendant deux heures. La durée moyenne de la séance semble avoir été de trois quarts d'heures, et certains prisonniers ont subi un tel interrogatoire jusqu'à trois fois en seule journée(l'un d'eux en a subi sept en trois jours) . Si les prisonniers résistaient encore à un tel régime, on les accrochait, pieds et poings liés à un énorme clou. Ils sortaient de là évanouis ou demi-fous, et se retrouvaient quand ils avaient repris connaissance dans leurs cellules, les chairs à vif, les membres inertes, quelquefois,sourds, dans l'impossibilité de s'asseoir,mourant de soif et délirant de fièvre. Quelques-uns gardent encore , deux mois après, sur leur corps, les traces de ces brutalités.- Mais durant ces interrogatoires, les tortionnaires, pour se donner du courage, buvaient de grandes rasades de cognac ou de grand marnier.

III - LE REGIME DE LA CELLULE -

L'interrogatoire terminé, des prisonniers ne devaient pas pour cela espérer de trêve. Leurs geoliers, Maurice et Gérard leur refusaient même de l'eau pour calmer leur soif.Certains ont été privé de tout pendant trois jours, et l'un d'eux, à bout de force, a dû boire son urine.

A tout propos, on venait dans leur cellule les injurier et les bourrer de coups. Même des allemands étrangers à la prison sont venus plusieurs fois, passer sur eux leur rage ou leur ébriété.

La vie à la prison était le prétexte de vexations continuelles.Les instants qui étaient accordés aux prisonniers pour les soins de la toilette, par exemple, étaient minutés. : tout devait se faire au pas de course, et la cravache des deux gardiens se chargeait de faire respecter l'horaire. Les plus vinsés parmi les prisonniers étaient chargés, sous la menace du nerf de boeuf, de déboucher les w.c. à la main, et on ne leur accordait même pas, après cette répugnante corvée, le droit d'aller se laver les mains.

Dans ces conditions, L'hygienne évidemment était inexistante.Les paillasses qui meublaient les cellules étaient toutes d'une saleté repoussante et remplies de parasites.

H5039-0184

QUIMPER E. le 29 Septembre 1944.

4

Déposition de C A D I C , Félix.

Arrêté le 5 Juillet à mon domicile (Hotel du Saumon) à Quimperlé par la Gendarmerie Allemande, ils me conduisirent au Lion d'Or. Après avoir été fouillé et interrogé brièvement, deux gendarmes allemands m'emmenèrent au Bel-Air. Après avoir vidé mes poches, ils me conduisirent en cellule en me frappant avec un bout de câble électrique. Mon premier interrogatoire eut lieu deux heures après, il dura trois quart d'heure. Le début se passa très bien; mais pendant le dernier 1/4 d'heure ce fut une ruade de coups de manches de pioches; ils me descendirent en cellule et me privèrent de nourriture.

8 Juillet - nouvel interrogatoire, Les menottes serrées, SCHNEIDER me conduisit accompagné d'un chien policier vers la salle de torture. Son allure me faisait peur; l'air ironique, le revolver à la main il me disait :"Vous terroriste, ou camarade?" En entrant dans la salle, je savais ce qui m'entten dait. Il me fit un croche-pied, ce qui me fit tomber à terre, et en enlevant son ceinturon il me flanqua la gueule de son revolver sur la figure. Il me laissa ainsi un quart d'heure sans me poser de question, mais Walter entra accompagné d'un soldat (Feld). Celui-ci me passa un manche de pioche entre les jambes et un vieux calot dans la bouche. Cette séance dura une demi-heure avec quelques secondes d'arrêt.

14 Juillet - nouvel interrogatoire - le même que le précédent - mais le dernier, car le 21 Juillet en tentant une évasion, je fus blessé d'une balle dans l'annulaire de la main droite. Transporté à Lorient le 3 Aout, je fus interné à Lorient caserne Bisson. Le régime fut meilleur mais la nourriture n'était pas en "abondance", surtout les premiers jours. Ne connaissant pas mon degré de patriotique, ils hésitèrent pour m'emmener à l'Hôpital pour me soigner, et ce fut seulement le dixième jour qu'ils se décidèrent.

Le samedi 13 Aout le jugement fut rendu; je fus libéré avec 12 de mes camarades, les autres furent transportés à l'Ile de Groix.

(Signé) F. C A D I C

au service - Liaison.

pour copi certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

F. dd Menthon

H5039-0185

H5039-0186

QUIMPERLE. le 6 Septembre 1944

5

Le Sergent Major JECOU, Cdt, la Section F.F.I. de Baye.

Monsieur le Capitaine Commandant Militaire de l'arrondissement de Quimperlé.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le 29 Juillet 1944, je suis arrêté à mon domicile, à Pontéquien en Baye par la feldgendarmerie de Quimperlé. Vers 10heures, trois voitures boches, dont une cellulaire, suivies à peu de distance d'une conduite intérieure occupée par un officier, s'arrêtent derrière la ferme de mes beaux-parents. Des boches, armés de mitraillettes, surgissent avant que j'aie le temps de réaliser ce qui se passait et alors que je m'apprêtais à descendre à Quimperlé pour y rencontrer le lieutenant Brévini

Je suis immédiatement enfermé dans la voiture cellulaire ainsi que mon beau frère, Louis Guyonard, agé de 18 ans, et Dallour Louis, de Quimperlé, qui venait d'arriver chez moi. Louis Dallour avait rencontré la veille au soir, au bourg de Baye, le F.F.I. Kerlic et Laurent de ma section. Il leur avait demandé à rentrer dans notre groupement, et fixé, dans ce but rendez-vous chez moi, ce même jour à 10 Heures.

Après nous avoir enfermé dans la voiture cellulaire, les boches se mettent en devoir de fouiller la maison de font en combles ainsi que les dépendances-étable, écuries, hangars etc... durant une heure environ. Le linge et tous mes papiers d'assurances, sont répandus sur le parquet et piétinés. Les boches semontrent satisfaits du travail. L'interprète est violent envers ma femme.

Durant leur fouille, ils arrêtent Théophile Kerlic, du bourg en Keyado, agé de 23 ans. Je l'hébergeais depuis un mois.

Deux postes de T.S.F., dont un à nous, trois batteries d'accus dont une de 80 volts - 3 bicyclettes - une moto, toute une tenue civile et militaire - souliers - brodequins - ceinturons - leggins - jumelles - appareils photographique - différents objets et une somme assez importante sont emportés.

Nous partons sur Quimperlé pour y arriver vers 11.30u Immédiatement et sans interrogatoire je suis livré à deux gardiens Todts (un flamand et hollandais, prénommé Gérard et Maurice) qui me rouent de coups de pieds - de poings et de matraque, dans ma cellule. Gérard me frappe à coups de poings à la figure et partout où il peut jusqu'à ce qu'il en soit fatigué! Maurice lui succède et me contraint à croiser les bras pour appueyer la tête. Puis, relevant mon veston, il me frappe de la matrque aux reins et aix fesses, puis à coups de poing, jusqu'à ce que je m'écroule à terre. Gérard (je crois) termine en me faisant lever à coups de pieds. Je reviens à mois et remets debout. Gérard achève la séance par quelques beaux coups de poing. Je saigne de partout. Le sang a giclé sur les murs

6

de ma cellule. Mon bourreau m'oblige alors à essuyer, à l'aide de ma veste, ses gants ensanglantés.

Ce même jour, vers 13 h. 15, Walter vient me quérir pour l'interrogatoire. Comme, je ne réponds pas ou que je nie, Walter me fait lier, on m'enlève le veston. Menottes aux mains, je suis assis par terre, un manche de pioche passant sous les genoux et sur les bras, aux coudes, m'immobilise. Un feldgendarme (sergent-chef ou adjudant) armé d'un gros nerf de boeuf me roue de coups, à tour de bras. Walter m'administre des coups de pieds aux tibias et des coups de poings à la figure ou des gifles. La séance interrompue de temps en temps pour l'interrogatoire, dure plus de 3/4 d'heure. J'en sort à demi-fou. Je ne sens plus ma tête. Je n'entends plus de l'oreille gauche (et cela 15 jours). Mon postérieur meurtri m'empêche de m'asseoir. Ma main gauche est inerte. Mon cou et ma figure couverts d'écchymoses et de traces de coups. Comme fiévreux j'ai soif durant 3 ou 4 jours.

De cellule je sors deux fois par jour, le matin et le soir, pour prendre un litre d'eau et vider dans les w.c. le contenu d'une boîte quelconque. Il faut "toujours courir" sous la menace de la matraque et des motraillettes. Si les w.c. sont bouchés, les gardiens nous contraignent à les déboucher à la main, avec interdiction formelle de se laver les mains avant de rentrer en cellule. Chaque fois les coups de pieds, de balai et de cravache sont distribués à profusion à tel point que sortir de cellule devient un véritavle cauchemar.

Le 31 Juillet, Maurice me frappe d'un coup de pied dans les fesses, puis d'un coup de balai-brosse à tour de bras Je crois avoir le bassin défoncé.

Les visites des boches sont nombreuses durant mon séjour. Les gardiens , Gérard et Maurice, viennent nous regarder à chaque instant et nous interdissent de nous asseoir. Ils me traitent de tous les noms, me menacent, me frappent parfois. Je me sens particulièrement repéré.

Le menu, peu varié et maigre, est infecte. Je ne me sens pas capable de résister plus longtemps à un pareil régime - quand, précipitement, le Vendredi 4 Aout, les boches nous sortent de cellule et nous embarquent dans un autocar. Nous sommes dirigés sur Lorient où nous sommes enfermés à la prison du 137éme RI.

Les gardiens nous accordent toujours ici une paix xomplète Personne ne s'occupe de nous. Nous avons, à peu près, tous les jours matin et soir, un instant de sortie dans la cour de la prison. Nous souffrons beaucoup de la faim les 8 premiers jours. Au dire d'un gardien, nous sommes en surnombre, et personne ne veut s'occuper de nous. Le 8éme jour le menu est tant soit peu amélioré. Nous mangeons convenablement par la

H5039-0187

suite jusqu'à notre départ pour l'île de Groix.

Embarqués sur une pinasse nous arrivons à Groix, le lundi 13 Aout, vers 18 h. La fouane boche ne veut pas de nous. Le Commandant Militaire non plus. Nos dossiers ne nous ont pas suivis . Nous sommes libres . La population nous reçoit à bras ouverts.

Profitant de cette liberté surveillée, mes camarades et moi décidons de nous évader - au plus tôt. Le 25 Aout je mets mon projet à éxécution en m'embarquant au petit jour et en me dachant dans le petit canot de Mr. Bouroud A. qui me conduit jusqu'à Danelieu.

Après mon arrestation, les boches revinrent trois fois à mon domicile. "La première fois, le jour même de mon arrestation - vers midi. Ils fouillèrent encore tous les bâtiments et les immédiats de le ferme - les talus et les arbres, mais ne trouvent rien."

Leur seconde apparitionßa lieu dans la nuit du 3 au 4 Aout vers 3 heures du matin. " Deux soldats russes, croit-on tiennent en respect mes beaux-parents qui sommeillent au premier, tandis qu'un troisième exerce des violences sur ma femme. Il la frappe de son fusil et tente de la violer. Ils disparaissent brusquement sans raison apparente."

La troisième fois, le 6 Aout à 20h., un groupe de russes venant de Quimperlé sous le commandement d'un officier, incendie la maison après avoir lancé des grenades incendiaires dans les étables et tiré dans tous les locaux. Ma femme a juste le temps de saisir sa fille qui dort dans la chambre et de s'enfuir à travers champs, sous les balles.

(signé) E G O U .

H5039-0188

H5039-0189

MARTYROLOGE DU MAQUIS - 18 Septembre 1944.

L'ARREST TION : Je fus arrêté le 25 Juillet à 23 h.30. Les Allemands (environ 200, en armes) avaient encerclé la maison. Tandis que le dénommé Mme Eugène accompagné de trois hommes dont l'interprète, habillé en militaire, teint mât, d'une taille au-dessus de la moyenne, m'a dis de me lever et de les suivre. Je me suis levée et sortie. Là, sur le pont l'interprète me demande ceci :

"Combien d'hommes il y avait au maquis ?
"Etaient-ils bien armés?
"Avaient-ils des fusils mitrailleurs?

Je ne répondais rien. Pourtant, dit-il, vous connaissez lr maquis. Je dis que j'ignorais totalement sa présence. Alors, ils me firent monter dans la voiture cellulaire et me conduisirent au Lion d'Or. Dans la voiture l'interprète me dit que j'avais tort de ne rien dire, et que si je disais la vérité je serais libéré le samedi suivant. Je ne répondais pas.

Au Lion d'Or ils me firent monter au bjreau de SCHNEIDER qui commença l'interrogatoire :-"Vous êtres agent de liaison entre le Maquis et Quimperlé; ne niez pas nous savons tout." Je répondis "Non".

D'ailleurs, dit-il, "vous avez été vu à la pècherie." (lieu situé à 1 kilomètre de chez moi). 2Et vous connaissez aussi le moulin de Kerguiore?" Toujours silence. Il fut appelé un de ses hommes et me dit "descendez". Ils me firent entrer dans une cellule. "Otez votre manteau et couchez vous là." Un homme me baillonna, puis me pris les mains, tandis qu'un autre me prit les pieds. "Frappez", ordonne Schneider, "allons, plus fort. Alors, il me dit de parler maintenant. Je ne dis rien. "Frappez encore. Connaissez vous Coché qui habite près de chez vous?" Oui, "Que fait-il?" Je le vois tous les jours au travail dans ses champs. " Ce n'est pas vrai" "Où est-il?" Je ne sais pas "Frappez! Et Rivière, industriel Que fait-il?" Je ne sais pas. "Et Guillon, Jean, garagiste?" Je ne sais pas. "Frappez", dit Schneider.

Et cela pendant environ deux heures. Toujours les Mêmes questions. Puis il me fit remonter et me mit devant une carte de la région . Je ne sais pas lire une carte, dis-je. "Ah - et pourtant vous êtes toujours à l'école. Eh bien, dessinez-moi la rivière en remontant de chez vous au moulin de Kergiore. Je fis un trait qui figurait soi-disant la rivière. "Et, maintenant, situez moi le moulin de Kergiore"! Je fis un carré, n 'importe où; puis je posais le crayon. "Maintenant, dis-nous par où aller." "Vous avez des cartes", dis-je. "Bon on trouvera bien. Buvez donc ce porto, cela vous fera du bien". "Merci, je n'en veux pas .

Ils me firent redescendre dans la cellule où ils m'enfermèrent jusqu'au lendemain après-midi, où ils me conduisirent au Bel-Air et m'enfermèrent dans la cellule : 2 . A l'heure de la soupe je demandais à Maurice de l'eau pour boire; il me refusa. Puis Gérard. Je lui en demandais, il m'en apporta dans une cuvette.

9

Quelques jours après, un feldgendarme ayant eu son frère tue sur le front de Normandie, passa dans les cellules pour nous battre, et il ne m'oublia pas (Coups de poing, [illegible]) Puis me secoua, en me traitant de terroriste et de sale Française.

Pendant le temps que j'ai passé au Bel-Air, j'étais obligé de faire la vaisselle et le raccomodage des chaussettes des boches. Puis le Vendredi 4 Aout, ils nous firent monter dans un car et nous conduisirent à Lorient.caserne Brisson. La nourriture était meilleure et nous étions mieux traités. Le 12 Aout une partie de nos camarades furent libérés. Nous qui restions nous fûmes réunis dans une cellule où un officier nous lut le texte :

"Vu le rôle que vous avez jouèdans la résistance, nous sommes dans l'obligation de vous mettre hors d'état de nuire, et en l'absence des autorités policiéres nous vous déportons à l'Ile de Groix où vous jouerez d'une liberté relative."

Le Lundi 14 Aout un camion vint nous prendre avec deux hommes en armes et 1 officier, et nous conduisirent au port de pêche où nous primes le bateau pour Groix sans qu'aucun allemand ne nous accompagna. Le patron de bateau avait juste une liste de nos noms qu'il donna au douanier, qui nous pris pour des travailleurs et nous conduisit au maire de l'ile, qui s'occupa de nous.

Puis le 23, 24.35 (Aout) nous nous évadions dans des barques de pêche!

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

F. de Menthon.

H5039-0190

KERGUIOR le 23 Septembre 1944.

10

Jean GOURVELLEC déclare :

J'ai été ramassé par les allemands le 26 Juillet à 6 h. 1/2 au moulin de Kerguior.

J'ai été à la Mothe avec mes camarades; là j'ai été interrogé et ils m'ont frappé avec un bâton et un câble d'acier pendant 1/4 d'heures pour me faire avouer des xhoses que je ne connaissais pas.

Je suis resté 3 jours au lit et 6 jours au repos à souffrir des blessures qui m'avaient été occasionnées, des épaules aux reins, avec le bâton et le cable d'acier.

De là je suis allé au Bel-Air à coups de pieds dans le postérieur et le fusil dans le dos. J'ai fait deux heures de cellule.

J'ai été 10 jours prisonnier.

(Signé) Jean GOURVELLEC.

Jean GOURVELLEC au Moulin de KERGUIOR,
né le 6 Mai 1921 à Rennes.

pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal
International
des Grands Criminels de Guerre
F. de Menthon

H5039-0191

PERON Joseph, né le 10 Septembre 1921,à Losunolé, habitant le moulin du FOURDEN, en TREMEVEN,moulin situé sur l'Ellé.

11

2ème Section 4ème Groupe.

J'ai été arrêté à 50 m. de ma maison, le Mercredi 26 Juillet à 7 h.1/2 du matin. J'allais au bourg poster la lettre d'un patriote, et faire une commission à la mairie. Quand je fus arrêté on me fouilla. les boches prirent mon porte-feuille et mon couteau; le porte-feuille me fut rendu une demi heure après - quant au couteau ils le gardèrent. Ils me conduisirent à mamaison, ils fouillèrent les armoires, les lits, ils emportèrent 2 bouteilles d'eau de vie, 6 paquets de tabac et un paquet de pansements. Ils me firent traverser la rivière en bateau, accompagné d'un soldat qui allait visiter l'autre rive Après ils me conduisirent au village de QUELENEC en TREMECEN. là se trouvaient déjà quinze autres prisonniers dont une femme.Nous restâmes dans cette ferme jusqu'à 14 heures. De là, deux soldats boches nous conduisirent à la feldgendarmerie. Encours de route ils me traitèrent de terroriste.

A la feldgendarmerie ils firent l'identification de tous les prisonniers. Après on fut dirigé sur la prison du Bel Air.Sans interrogatoire je fus retiré du groupe de prisonniers et mis à part avec d'autres patriotes.Tout de suite, en arrivant au bureau de la prison, je fus étonné des prosédés criminelsemployes par les soldats envers les prisonniers.Après être resté une bonne heure au bureau, on m'enleva mon porte feuille et je fus conduis en cellule. Nous étions trois prisonniersdans la même cellule. Nous sortions deux fois par jour pour aller au cabinet, nous avions trois minutes de temps chaque fois; un soldat en armes venait nous ouvrir la porte et nous faisait courir aussitôt; un autre se trouvait au bureau pour nous donner un coup de trique quand on passait devant lui. Ils venaient constamment surveiller les cellules, il fallait se mettre au garde à vous chaque fois au'un soldat entrait dans la cellule!

Un matin un sous-officier entra dans la cellule et, me traitant de terroriste, m'envoya trois coups de poing sur la figure.

Tous les matins on nous réveillait à 5 h. 1/2 et on nous envoyit des bottes et des ceinturons à cirer.Avec un autre camarade on me fit cirer le plancher du bureau avec de l'huile

Le dimanche 30 Juillet 3 officiers vinrent dans la cellule; ils prirent mon nom me disant que je devais être dirigé sur l'Allemafne parceque j'étais réfractaire au travail et qu'il y avait un camp de patriotes près de mon village. Pour dormir j'avais une paillasse et une couverture remplies de puces.

La sentinelles tirait dessus si on regardait par la

H5039-0192

12

de la cellule

Comme nourriture du café ou du thé et un morceau de pain sec midi et soir, une soupe de légumes secs, presque immangeable, 1 litre d'eau quand je pouvais m'en procurer en allant au W.C..

Le mardi soir, je fus mis dans la grande salle. Là j'avais le temps nécessaire pour aller au w.c. Je n'avais plus de coups de trique ; comme couchage un lit de fer, une paillasse et une couverture également remplies de puces; même nourriture que dans les cellules. Ma famille envoyait un colis tous les jours, j'en ai reçu deux seulement pendant tout mon emprisonnement. J'avais la visite de mes parents le Mercredi et le Samedi, une visite de 2 minutes, juste le temps de dire bonjour. Les deux plus criminels soldats de la prison portaient l'uniforme Kaki et se nommaient Maurice et Gérard.

Je fus laché un Vendredi 4 Aout à 10 heures du matin, on me remit mon porte feuille avec tous mes papiers. A 17 heures je rejoignais le maquis avec mes camarades qui avaient reçu l'ordre de partir.

(Signé) PERON Joseph.

-- --ë------- ----

pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoie
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

F. de Menthon

H5039-0193

QUIMPERLE, le 25 Septembre 1944.

Rapport du soldat VILLAROYA, sur son incarcération à la prison de Bel-Air.

J'ai été arrêté à la suite d'une dénénciation au Pouldu, le 21 Juillet; après j'ai été écroué à la prison de Bel-Air. Le jour de mon arrivée, le nommé Maurice m'a administré une correction de coups de poings. Chaque foir que j'allais au w.c. je recevais des coups de poings, des coups de crosses ou bien des coups de cravaches. Trois ou quatre fois par jour (Gérard ou Maurice7 venait dans ma cellule, je recevais des coups de poings sans savoir pour quelle raison et cela pendant quimze jours.

Un certain jour, un soldat allemand est entré dans ma cellule et m'a demandé si j'étais un terroriste. Je lui ai répondu mon, et il m'a rossé à coups de poings. Ce jour là il y avait dans ma cellule le regrétté LALIAS ainsi qu'un nommé PERON faisant parti actuellement d'un groupe de F!F!I!;ces deux camarades ont été également frappés. J'ai été interrogé une fois dans ma cellule et le nommé Walter m'avait condamné au travail en Allemagne.

Le 4 Aout j'étais relaché sans savoir pourquoi.

(Signé) Thomas VILLAROYA

pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

F! Manthon.

H5039-0194

QUIMPERLE - le 21 Septembre 1944

RAPPORT DU CAPORAL CERF

14

- MAX ROUSSELLE -
Service de Liaison.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre dqans quelles circonstances je fus arrêté et incarcéré par les allemands. Je fus pris aux environs de Gremeven, le maquis où j'étais à Kerigor, fut encerclé le 6 Juillet 1944 par environ 45 0 Boches. Vers les 5 heures du matin nous primes moi et mes camarades, les circonstances nécessaires pour essyer de nous dégager de l'encerclement.

Je fus pris vers 12 h.30, puis je fus conduis à la feldgendarmerie de Quimperlé avec un sac rempli de balles de fusils-mitrailleurs sur le dos, à la feldgendarmerie de Quimperlé où on prit mon nom, mon adresse etc... Puis on m'envoya au Bel-Air, ou se trouve la psrison. Sitôto entré dans les buraux de la prison, je fus brutalisé par soldats allemands et deux policiers de l'organisation Todt nommés Maurice et Gérard. Coups de pieds et coups de poings ne me furent pas épargnés, ensuite on m'envoya dans la cellule N.10 en courant, accompagné par Maurice qui me frappait à coups de câble électrique.

Du 26 au 28 Juillet au matin, je suis resté sans manger, sans boire. Je fus contraint, avec la soif que j'avais à boire mon urine. Je fus interrogé le 28 au matin par Schneider et l'interprète Peck et pendant les trois jours suivants et je recevais, comme mes camardes, les habituels coups de nerfs de boeuf sur le dos, sur les fesses. Je fus aussi pendu par les menottes le long du mur et frappé à tour de bras dans cette position sur le dos. Puis ensuite nous fumes transportés à Lorient à la caserne Bison, où la nourriture laissait à désirer, complètement insuffisante; déjà à Quimperlé les Dames de la Croix Rouge n'avaient pas le droit de nous distribuer à noua (2terroristes2), les habituels douceurs que ces dames donnaient aux prisonniers.

A Lorient nous tombions littéralement de faiblesse. Nous avons été jugés àLorient le 18 Aout. Le même jour plusieurs camarades furent libérés. Le jugement fait libellé comme suit:

"En l'absence des forces policieres, c'est nous l'Armée qui vous jugeons. Vu le rôle que vous avez joué dans la Résistance, nous nous voyons dans l'obligation de vous mettre hors d'état de nuire. Vous serez à l'Ile de Groix, où vous jouerez d'une liberté relative."

De ce fait, dix jours après, mes camarades et moi nous nous évadions brâce au concours des pecheurs, et rejoignons Quimperlé.

(Signé) ROUSSELLE

pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre
R. de Manthon

H5039-0195

QUIMPERLE, le 23 Septembre 1944

Le Sergent CARO, adjoint au Chef de Section de la 1ère Section - 1ère Compagnie de F.F.I.

15

de QUIMPERLE

à Mr.le Capitaine,Commandant l'Arrondissement militaire de Quimperlé.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants:

Le 25 Juillet 1944, au retour d'un transport effectué à St.Nazaire avec mon camion,entraversant le pont du moulin de la ville à Quimperlé,je fus contraint de stopper,sur l'ordre d'un chef de colonne de la N!S.K!K!lequel m'a invité à descendre de voiture et à prendre place dans la sienne.Il m'a conduit à la feldgendarmerie,où j'ai dû attendre pendant deux heures l'arrivées des officiers,lesquels m'ont embarqué en voiture et conduit à la prison du Bel-Air.

Une fois la fouille terminée,J-ai reçu une raclée par le S.S. Belge prénommé Gérard,et je me suis projeté dans la cellule n.9 J'y suis resté depuis le 25 Juillet après-midi jusquàu 27 au matin sans être interrogé.

Souvent dans la journée un militaire passait et entrait dans une cellule, au hasard, et disait:"Vous êtes terroriste".vous répondiez affirmativement, négativement ou pas du tout, le résultat était le même, c'est à dire une raclée.

Je siggnale également que j'ai été l'objet des sollicitations de la part d'un "mouton", le dénommé DALLOURD.

Le 27 Juillet lors de mon interrogatoire, j'ai été bastonné sur les ordres de Schneider et Walter par un unter-offizier.Les maeqques me sont restées au moins un mois.

Pendant nos sorties pour nos besoins le matin et le soir environ deux minutes chaque fois, nous étions frappés avec un nerf de boeuf.

A Quimperlé, le 23 Septembre 1944.

(Signé) A.CARO

pour copie certifiée conforme
le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère public du Tribunal
International
des Grands Crimes de Guerre

F. de Manthon

H5039-0196

le 22 Septembre 1944.

16

DEPOSITION DE : JEAN COCHE.

Arrêté le 27 Juillet à St Adrien (Orzane), par des russes accompagnés de la Feldg endarmerie de Quimperlé. Aussitôt demandés mes papiers, et reconnu comme étant terroriste, je fus roué de coups (coups de poing à la figure, coups de crosse sur le corps, sur la figure), jeté à terre, coups au ventre, aux jambes. Relevé, maintenu face au mur, les mains en l'air pendant plus de 3 heures, si bien que les membres étaient enkylosés.

Arrivé à la Feld, passant devant les Boches, je fus passé à tabac. Conduis au Lage Wick, je fus aussitôt bastonné par deux hollandais Maurice et Gérard, et les pieds écrasés à coups de bottes par un Feldgendarme. Fichu en cellule, on me coucha sur le bas-flanc, et on m'appliqua conscieusement une forte bastonnade.

Le lendemain : Interrogatoire. Menottes aux mains, serrés au sang, sitôt interrogé, roué de coups de poing à la figure et ensanglantée. Ensuite assis à terre, les coudes aux genoux barre en bois passant les coudes et sous les genoux, pendant 3/4 d'heure, une heure j'ai été bastonné avec deux fouets de boeuf; un de 1 mètre de long, l'autre de 30cm et roulé! Ceux qui frappaient étaient le lieutenant Schneider lui-même, la veste enlevée et les manches retroussées. L'autre était le second, le nommé Walter. Reconduis en cellule, en courant difficilement, poursuivi par les coups du nommé Maurice.

En fait de nourriture, le matin de l'eau sale, qu'on disait du café, et unpetit morceau de pain sec. Le midi une soupe qui n'avait pas de nom et un jour même sentant l'urine.

Pendant 8 jours nous avons vécu cette vie. Tous les jours interrogatoires et bastinnades, si bien que nous ne marchions qu'à peine. Depuis la tête jusqu'aux pieds n'étions qu'ecchymoses en certains endroits; cela formaient plaies aux fesses.

Aussi torturés moralement. Plusieurs fois Schneider m'a dit : "Demain tu seras fusillé". Si bien que je serais devenu fou si mon camarade Guillou ne m'avait encouragé.

(Signé) COCHE.

---

pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère public du Tribunal International
des Crimes de Guerre

F. de Manthon

H5039-0197

LE GALL, Emile, né le 24 Juillet 1920, à GUILLIGOMARC'H

MEVEN:

Ruerno le 23/8/44

17.

LE GALL, Emile , déclare:

J'ai été ramassé par les allemands le 26 Juillet à 7 heures à Ruerno. J'ai été envoyé à la Mothe, avec mes camarades. Là, J'ai été interrogé et comme je n'avouais rien, j'ai été passé a tabac.

On me demandait si je savais où était le camp des patriotes, et comme je ne donnais pas de réponse, ils m'ont frappé avec un bâton et un câble d'acier pendant 1/4 d'heure; de là on m'a envoyé au Bel-Air à coups de pieds et coups de fusils dans le dos.

J'ai été enfermé 2 heures dans une cellule, ensuite on m'a mis dans une autre pièce avec mes copains.

J'ai été 4 jours prisonniers. J'ai été 8 jours au repos sans pouvoir faire un mouvement par les tortures que j'avais subies.

LE GALL, EMILE.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

F. de Manthon

H5039-0198

18

Le régime alimentaire était à l'avenant : un café double le matin, avec 30 ou 40 grammes de pain; une soupe légumes le midi, et le soir une soupe encore avec la même ration ridicule de pain. Tous les prisonniers, qui avaient de la famille à QUIMPERLE ou dans les environs, affirment avoir reçu pendant leur détention des colis de vivres, colis pour beaucoup quotidiens. Jamais, ces colis n'ont été donnés à leurs destinataires. Il est arrivé à Maurice et à Gérard de présenter aux prisonniers dont ils avaient la garde, des assiettes pleines de victuailles ainsi apportées et d'aller, après ce supplice renouvelé du supplice de Tantale, faire bombance avec ces victuailles pour revenir dans les cellules avec les assiettes vides, s'amuser de la déconvenue de leurs victimes. Ils vidaient de la même façaon les bouteilles de vin ou de cidre et faisaient ensuite à ceux qui auraient dû les boire l'aumône des dernières gouttes s'il en restait.

Tous les prisonniers sont d'accord pour dénoncer dans Walter RUBSAM et Robert SCHNEIDER les chefs responsables de ces ignominies, et dans Maurice et Gérard les exécuteurs serviles des deux agents nazis.

QUIMPERLE, le 29 Septembre 1944

(Signature illisible)

(Sceau de la RESISTANCE FRANCAI!

pour Copie conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des grands criminels de guerre.

F. de Menthon.

H5039-0199

H5039-0200

Traduction d'extraits d'une brochure secrète émanant du Reichsführer SS und Chef du Deutschen Polizei et intitulée

BANDEN - BEKAMPFUNG

I°- Edition - Septembre I942 - Editée par le RSHA

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Page 11 et I2

" Les membres des bandes ne peuvent être fusillés qu'après avoir été complètement interrogés, et avoir lâché leurs connaissances et leur expérience souvent très riches.

On doit toujours contrôler si chaque individu ne peut être employé comme agent.

Il va de soi que l'interrogatoire doit être mené si nécessaire avec lesmoyens les plus brutaux.

Il faut se souvenir:

Qu'un traitement doux surprendra d'autant plus le bandit qui attend la mort, qu'il sera chevaleresque: cigarettes, eau-de-vie, bonne nourriture, etc ...

La mort elle même ne signifie rien pour l'indifférence du Slave; il y compte dès le début. Par contre, il craint les coups et les mesures de représailles contre sa famille. Ces possibilités doivent ên conséquence être utilisées au maximum ".

-:-:-:-:-:-:-:-:-

H5039-0201

Document Américain N° L-89

(Concernant interrogatoire renforcé)

Lettre du Commandant en Chef de la Police et du Service de Sécurité pour le District de RADON

Ref: IV a Nr 326/43 gRs

==========

Radon le 24 Février 1944

SECRET D'ETAT

Traduction d'extraits

Si un interrogatoire renforcé d'allemands de nationalité ou de sang, ou de citoyens de pays neutres ou amis, est indispensable, il faut se rapporter à l'ordre du Chef de la S.P. et de la S.D. du 12/6/42 N° B Nr IV 226/42 - Secret d'Etat.....

Le renforcement peut comporter, suivant les cas et entre autre chose :

- Nourriture très simplifiée (pain et eau)
- Couche dure
- Cellule noire
- Privation de sommeil.
- Exercices épuisants.
- Mais aussi distributions de coups de bâton sur les fesses.

.....

(En cas de renvoi devant une juridiction). Le rapport lui-même ne devra comporter aucune note faisant mention de l'interrogatoire renforcé.....

Les chefs de section et de détachement sont personnellement responsables de la stricte exécution de ces prescriptions; ils doivent veiller à instruire les fonctionnaires intéressés, en prenant soin de garder le secret absolu sur ces prescriptions.

.....

H5039-0202

Document Américain N° L.89 N+3
(Suite)

-2-

Lettre du Commandant en Chef dela SIPO et du S.D.de RADOM à ses subordonnés, adressée comme secret d'état et s'appuyant sur un ordre du chef de la SIPO et de la S.D. du I2-6-42 Nr. B NR IV 226/42 Intitulée:
Interrogatoire renforcé.

Cette méthode d'interrogatoire est appelée interrogatoire du 3ème degré. Elle s'applique à toute personne capable de fournir des informations sur les crimes commis contre l'armée allemande ou sur intelligence avec l'ennemi et qui refuserait d'avouer.
Cette methode de renforcement comprend entre autres choses nourriture très simplifiée, couche dure, cellule noire, privation de sommeil exercices épuisants, distribution de coups de bâton sur les fesses.
Ces instructions doivent être gardées strictement secrètes, et en cas de renvoi de l'interrogé devant une juridiction, il ne doit pas être fait mention du traitement qu'il a subi.

---------- -483-

L 90

12 Décembre 1941

Le chef de l'Ord...

USA 224

SECRET

14 n 16 WR (I 3/4)
N° 165/41 g

Objet : Poursuites contre actions délictuelles contre le Reich ou la puissance occupante dans les pays occupés.

1 Annexe.

Après mûre réflexion le FUhrer a décidé que les coupables d'attentats contre le Reich ou la puissance occupante dans les territoires occupés doivent être traités selon d'autres dispositions que celles adoptées jusqu'à présent. Voici le point de vue du Fuhrer : Pour des actes de ce genre les peines privatives de liberté, même la réclusion perpétuel sont considérées comme des signes de faiblesse. On ne peut obtenir un effet efficace et inhibiteur que par la peine de mort ou par des mesures qui maintiennent la population dans l'ignorance du sort des coupables. C'est à ce but que répond la déportation en Allemagne.

Les directives ci-annexées concernant la poursuite des actes punissables correspondent à cette conception du Führer. Elles ont été examinées et approuvées par lui.

Signé : Keitel

Authentification.

Copie de copie.

Le Führer Commandant en chef de la Wehrmacht.

SECRET

Directives.

Pour la repression des actes dirigés contre le Reich ou la puissance occupante dans les territoires occupés (... décembre 1941).

Depuis le commencement de la campagne contre la Russie, des éléments communistes et d'autres milieux hostiles à l'Allemagne dans les pays occupés ont intensifié leurs attaques contre le Reich et la puissance occupante. L'importance et le danger de ces manoeuvres nous contraignent aux mesures les plus rigoureuses contre leurs auteurs dans un but de les terrifier. On agira donc selon les directives suivantes :

I- Dans les territoires occupés en cas d'actes punissables commis par les civils non allemands, dirigés contre le Reich ou la Puissance occupante et compromettant la sécurité ou la capacité militaire de cette puissance sont en principe punis de mort.

II- Les actes punissables dont il est question dans la section I. ne doivent être jugés en principe dans les territoires occupés eux-mêmes que s'il est probable que des coupables ou du moins les principaux coupables seront condamnés à mort et si la procédure et l'exécution peuvent être accomplies très rapidement. SInon, les coupables ou du moins les principaux sont à transférer en Allemagne.

III- Les coupables transférés en Allemagne ne sont justiciables de la justice militaire que dans les cas où des raisons militaires précises l'exigent. Si des services allemands ou étrangers posent des questions concernant ces coupables il faudra répondre qu'ils sont arrêtés mais que l'état de l'instruction ne permet pas de donner d'autres renseignements.

IV- Les commandants des territoires occupés et les membres des tribunaux militaires sont personnellement responsables de l'exécution du présent ordre dans le cadre de leur compétence.

V- Le chef de OKW décide dans quel pays occupé le présent ordre est applicable. Il a qualité pour édicter des dispositions explicatives ou concernant l'exécution ou ayant un but de complément. Le ministre de la Justice du Reich édicte une disposition de l'application dans le domaine où il est compétent.

Par ordre
Le chef de OKW
Signé : KEITEL

F.d.R.d.A.
Signé : illisible
Major.

H5039-0204

H5039-0205

SECRET

1ère Ordonnance d'application des directives du Führer et Commandant en Chef de la Wehrmacht pour la répression des actes dirigés contre le Reich ou la Puissance occupante dans les territoires occupés.

Vu la section V. les directives du Führer et chef suprême de la Wehrmacht concernant la répression des actes dirigés contre le Reich ou l'autorité d'occupation dans les territoires occupés en date du 7 décembre 1941, je décide ce qui suit :

Les conditions prévues par la section I. des directives seront en principe réalisées dans les cas suivants :

1. Attentats contre la personne et la vie.
2. Espionnage
3. Sabotage
4. Propagande communiste
5. Actes destinés à troubler la paix.
6. Appui à des puissances ennemies par :
   a) Contrebande d'hommes
   b) Tentative de s'enroler dans une armée ennemie
   c) Secours à des militaires ennemis (parachutistes
7. Détention illicite d'armes.

II-

(1) Les actes prévus par la section I. des directives ne doivent être jugés dans les territoires occupés que sous les conditions suivantes :

1. Probabilité de la peine de mort pour les auteurs ou au moins des auteurs principaux.

2. Possibilité de procéder dans les plus brefs délais au jugement et à l'exécution des sentences de mort (en principe dans les délais d'une semaine après l'arrestation des coupables).

3. Inexistence de toute objection politique particulière contre l'exécution des sentences de mort.

4. Aucune peine de mort ne doit être vraisemblablement prononcée contre une femme sauf en cas de meurtre ou d'actes de franc-tireur.

section I. est annulé, l'instruction ou [illegible] doivent être poursuivis si les conditions prévues sous les Nos 1,3 et 4 de la section I subsistent encore.

III.

(1) Pour les actes prévus par la section I. des directives le juge d'instruction examine, en liaison avec les services de répression, si les conditions pour un jugement en territoires occupés existe. Dans l'affirmative il provoque la réunion du Conseil de Guerre. Dans la négative il soumet les pièces à son supérieur hiérarchique (parag. 89 section I. du Code Pénal militaire). Ce dernier peut se réserver la décision.

(2) Le supérieur hiérarchique prend une décision sans recours. Dans l'affirmative il confie l'affaire à un juge d'instruction de son ressort. Dans la négative, il demande à la police militaire secrète de transférer les coupables en Allemagne.

IV.

(1) Les coupables qui sont transférés en Allemagne ne sont soumis à la justice militaire que dans le cas où le supérieur hiérarchique ou le KOW ont déclaré, conformément à la section III. que des exigences particulières exigent des poursuites devant un tribunal militaire. Si non l'ordre de transférer les coupables en Allemagne équivaut à une remise aux services pénitenciaires dans le sens du parag. 3, section 2, alinéa 2 du Code pénal militaire.

(2) Dans le cas où le supérieur hiérarchique décide que les coupables doivent être poursuivis en Allemagne, il soumet des pièces par la voie hiérarchique à l'OKW. Dans ce cas on signalera à la police militaire secrète que les coupables sont des prisonniers de la Wehrmacht.

(3) L'OKW détermine quel tribunal jugera les coupables. Il peut renoncer à la compétence des tribunaux militaires. En outre, il peut ajourner le procès pour un temps indéfini.

V.

La procédure judiciaire en Allemagne, en raison du danger qu'elle présente pour la sécurité de l'Etat doit être absolument exclusive de toute publicité. Les témoins de nationalité étrangère ne peuvent être entendus au cours des débats qu'avec l'autorisation de l'OKW.

H5039-0206

H5039-0207

Les dispositions sur la procédure des tribunaux militaires ont tenu dans l'ordre du chef de l'OKW le 13 septembre 1941 concernant la Norvège et du 16 septembre 1941 concernant les soulèvements communistes dans les territoires occupés, sont remplacées par les directives et l'ordonnance d'application ci-dessus.

VII.

(1) Les directives entrent en vigueur trois semaines après leur signature jusqu'à nouvel ordre, elles sont applicables à tous les territoires occupés sauf le Danemark.

(2) Les dispositions prises pour les territoires récemment occupés à l'Est ne sont pas modifiées par les directives.

(3) La section I. des directives est applicable aux poursuites en cours, le juge d'instruction et son supérieur hiérarchique peuvent faire application dans ces cas de la section III. de la présente ordonnance. Si le supérieur hiérarchique ordonne le transfert en Allemagne, la section IV est applicable. L'OKW peut appliquer le parag.3 de la section IV aux coupables qui seront transférés en Allemagne avant l'entrée en vigueur des directives.

Le chef de l'OKW
signé : KEITEL

Authentification.

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

File copy
Received 24/1/46.

H-5039

GERMAN JUSTICE IN OCCUPIED
WESTERN TERRITORIES
FRANCE
DOCUMENT BOOK

DOSSIER D'AUDIENCE

LA JUSTICE ALLEMANDE DANS LES PAYS DE L'OUEST

FRANCE

Livre de Documents

DOSSIER PREPARE PAR M. LEYRIS

PRESENTE PAR M. DUBOST

Le Procureur Général :

R. F.

J. H. 502063.

H5039-0208